

ASSOCIATION (1910),
puis SYNDICAT (1917),
puis ASSOCIATION (1941)
DES
PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE

André CRÉMAZY,
président (1) du 12 juillet 1910 au 30 août 1910



André Crémazy, en 1930

Louis Séraphin André CRÉMAZY (1866-1936)

Né à Saint-Denis de la Réunion, le 1^{er} février 1866.
Fils de François Pascal Crémazy (1833-1889) et de Claire Morel
Marié, à Paris, avec Louise de la Bretoigne du Mazel.

Magistrat à Saïgon du 20 mars 1889 au 27 juin 1893,
avec un intermède à Nouméa.

Puis avocat défenseur, seul de sa corporation breveté en langue annamite (1913).
Président de la Chambre d'agriculture (1 an) et son délégué au conseil colonial.
Principal promoteur des plantations de caoutchouc par les indigènes eux-mêmes.

Co-fondateur de la [Société agricole de Suzannah](#) (1907),
de la [Société des plantations d'hévéas de Xuan-Loc](#) (1911),
de la [S.A. des plantations de caoutchoucs de Cochinchine](#)
de la [Société agricole de My-Duc](#),
des [Hévéas de Tan-Tuong](#),
de la [Société agricole de Long-Chieu](#),
de la [Société des plantations de Dian](#),
et de la Société caoutchoutière de Thudaumôt.

Administrateur de la [Société foncière du Cambodge](#)
Fondateur (1902), puis président pendant dix ans du [Cercle sportif saïgonnais](#).
Publiciste, membre du Syndicat de la presse coloniale.
Auteur, avec William Bazé, de *L'Hévéaculture en Indochine*,
96 p., préface de Albert Sarraut, Paris, Émile Larose, 1927.
Président de l'[Amicale indochinoise de la Côte-d'Azur](#) à Nice (1936).

Chevalier (1913), puis officier (1931) de la Légion d'honneur.
Décédé à Aix-en-Provence, le 27 juin 1936.
Nécrologie : *L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1936, p. 12 (ci-dessous).

Norbert LE COISPELLIER, président du 2 septembre 1910 au 18 décembre 1911

*Norbert Hippolyte LE COISPELLIER
(1860-1916)*

Né le 13 mars 1860 à Brest (Finistère).
Chevalier de la Légion d'honneur du 12 juillet 1893 (ministère de la Marine) :
lieutenant de vaisseau ; 15 ans 9 mois de services, dont 14 ans, 6 mois à la mer.
Directeur de l'exploitation des [Messageries fluviales de Cochinchine](#).
Décédé à Paris le 22 juillet 1916.

ASSOCIATION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911, p. 579)

MM. LE COISPELLIER, président ;
DUPUY [Octave], vice-président ;
JACQUE [Xatrach], BONNEFOY, CIBOT [dir. Caoutchoucs de l'Indochine], FÉRAUDY
[Hôtel Continental, Plantations de caoutchoucs de Cochinchine], FERRIÈRE [dir. *Courrier saïgonnais*], FILHOL [dir. Descours & Cabaud], HÉNAFF, MATARD, JOUSSET DE
BELLESME [fondateur des Hévéas de Tayninh], MAUQUIÉ, SALIÈGE [import-export],
SIPIÈRE [dir. des Plantations de Courtenay], [Édouard] VARIN D'AINVELLE ¹, membres.

CONFÉRENCES & AUDITIONS (*Le Figaro*, 30 novembre 1911)

Office colonial, Palais-Royal, galerie d'Orléans, à 5 heures M. Crémazy : « Les plantations de caoutchouc en Cochinchine ». (Projections.)

Louis JACQUE, président du 18 décembre 1911 au 4 mars 1912

¹ Édouard Varin d'Ainvelle : né le 27 août 1869. Entré dans l'administration indochinoise le 12 juillet 1905. Retraité en 1926. Président de la Société des courses de Saïgon (hippisme), vice-président de la section indochinoise de la Ligue nationale aérienne (1911-1912). Administrateur, puis administrateur délégué de la Société générale de hévéas du Dong-Nai, administrateur de la Compagnie caoutchoutière de Gia-nhan. Décédé le 2 décembre 1932 à Nice.

Charles Louis JACQUE
(1864-1937)

Né le 16 avril 1864 à Paris.

Directeur (1894) de [Graf, Jacque & Cie](#), importateur de métaux, grosse et petite

quincaillerie, constructions navales à Saïgon, avec succursale à Phnom-Penh.

S'occupe aussi d'entreprises de grands travaux (théâtre et mairie de Saïgon, caserne du Cap Saint-Jacques, forts à Govap, etc.).

Conseiller municipal de Cholon.

Membre (1901), puis vice-président (1905) du conseil colonial,
Officier d'académie (1903).

Vice-président (1905), puis président (1907) de la Chambre de commerce de Saïgon.

Délégué commercial de la Cochinchine à l'Exposition coloniale de Marseille (1906).

Co-fondateur de la [Société agricole de Suzannah](#) (1907),
président-fondateur des [Hévéas de Xa-Trach](#),

administrateur des [Automobiles et cycles de l'Indochine](#) (Anc. maison V. Ippolito) :
agent Peugeot.

président des [Comptoirs généraux de l'Indochine](#) (Éts Jacque et Daurelle réunis)(1926),

administrateur des [Hévéas de la Souchère](#),

des [Forges, ateliers et chantiers d'Indochine](#) (FACI),

et de la [Société immobilière de l'Indochine](#).

Chevalier (1909), puis officier (1919) de la Légion d'honneur.

Parmi les conférences d'aujourd'hui
(*Le Figaro*, 23 décembre 1911)

Hall de la *Dépêche coloniale*, 19, rue Saint-Georges, à 5 heures M. Crémazy : « Les Plantations de caoutchouc en Cochinchine française ».

Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 25 avril 1912)

L'Association des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Jacque. Après le rapport du président, les comptes de gestion ont été approuvés. L'élection du nouveau bureau a eu lieu ensuite ; les cinq membres sortants ont été réélus.

En raison de son prochain départ, M. Jacque s'est démis des fonctions de président et M. Littaye a été élu pour le remplacer. Ont été nommés vice-présidents : MM. Sipière et Saliège² ; secrétaire : M. Barlet.

² Édouard Saliège : ancien directeur de la maison Ogliastro, président de la Société générale des hévéas du Dong-Nai, consul du Japon à Saïgon, puis consul de France à Yokohama. Voir en partie Commerce.

Albert-Yves-Marie LITTAYE

président 4 mars-6 mai 1912

Né à Saint-Pierre et Miquelon, le 7 septembre 1872.

Enseigne de vaisseau.

Directeur des [Messageries fluviales de Cochinchine](#) (1904).

Parmi les premiers actionnaires de la [Société agricole de Suzannah](#).

Directeur de Grammont & Cox,

puis administrateur délégué de [Littaye & Cox](#),

administrateur de la [Société d'oxygène et d'acétylène d'Extrême-Orient](#) (SOAEO),

membre de la chambre de commerce de Saïgon.

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (1917).

Décédé à Alger, le 27 décembre 1956.

Une exposition utile
par Henri COSNIER,
député de l'Indre.

(*Les Annales coloniales*, 6 juin 1912)

[...] Elle présentait [...], cette « rubber exhibition » de Londres, une réelle importance pour trois grandes colonies : l'Afrique Occidentale, l'Afrique Equatoriale et l'Indochine.

Elle pouvait permettre — et elle a permis, en effet, mais en partie seulement — de faire apparaître les efforts tentés pour la culture de l'hévéa en Cochinchine et les résultats encourageants obtenus.

La situation exceptionnelle de la Cochinchine, pour la plantation de l'arbre précieux dans les terres rouges et les terres grises, a été mise en pleine lumière par les efforts de l'Association des planteurs et surtout par les deux représentants de l'Indochine à cette exposition : M. Octave Dupuy, le sympathique vice-président du Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine, et M. Crémazy.

À Londres, à l'exposition même, M. Crémazy a fait une conférence particulièrement goûtée, et il l'a répétée plusieurs mois après, à Paris, où elle eut le même succès. Au lendemain de l'exposition, à la fin de 1911, M. O[ctave] Dupuy, ingénieur civil E. C. P.³, vice-président de l'Association des planteurs de caoutchouc d'Indochine, publiait une monographie remarquable, intitulée « Étude comparative sur la culture de l'hevea brasiliensis en Cochinchine et dans les divers pays du Moyen-Orient ». Le 21 novembre dernier, j'en ai signalé le grand intérêt en montrant l'état des cultures d'hevea dans l'Indochine française. Les raisonnements très serrés de l'auteur, les indications d'expériences qu'il a présentées lui permettent les conclusions les plus favorables. En admettant que le prix du caoutchouc tombe à deux shillings et demi (3 fr. 10-3 fr. 15), la livre anglaise, les capitaux engagés dans les affaires d'hévéas de Cochinchine obtiendraient encore un rendement des plus rémunérateurs (aux environs de 40 %) : telle, appuyée sur des données très probantes, est la conclusion de M. Dupuy. [...]

³ Si le titre d'ingénieur civil a été lancé par l'École centrale, il était aussi porté par les polytechniciens non membres d'un grand corps de l'État, ce qui était le cas de Dupuy (A.L.).

André CRÉMAZY,
président (2) du 6 mai 1912 au 4 août 1913.

LES PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC N'ONT PAS SOUFFERT
DE LA DERNIÈRE SAISON SÈCHE
(*Les Annales coloniales*, 13 février 1913)

M. A[ndré] Crémazy, le distingué président de l'Association des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, nous adresse la lettre suivante que nous insérons bien volontiers. Elle contient des renseignements précieux et encourageants pour l'avenir des hévéas en Indochine.

Saïgon, le 30 décembre 1912.

Monsieur le directeur,

Un ami commun me signale un article-paru dans le numéro du 26 octobre 1912 de votre estimable journal, article qui m'avait complètement échappé, je lis ce passage sous la rubrique « La vie indocbinoise » :

« Les plantations d'hévéas et de poivre ont principalement souffert ; les jeunes plants d'un an n'ont pu résister et, dans certaines plantations, on estime que 70 % des jeunes plants sont perdus. »

La dernière saison sèche, il est vrai, a été très longue ; elle a duré des premiers jours d'octobre à fin avril. Les hévéas qui, contrairement aux règles suivies par les planteurs cochinchinois, ont été plantés après septembre, ont beaucoup souffert, mais le déchet n'a pas été de 70 % ; il a été de 20 à 30 % au maximum.

Quant aux hévéas d'un an, dont vous parlez, c'est-à-dire ceux ayant déjà un an au moment de la saison sèche, ils ont, comme ceux plantés en 1911 normalement, c'est-à-dire avant la fin de septembre et comme aussi les arbres plus âgés, supporté allègrement la terrible saison sèche ; ils se sont admirablement comportés et aucun planteur n'a signalé de perte d'arbres d'un an.

C'est une-dure épreuve qu'ont eu à subir nos plantations de caoutchouc- et l'on peut affirmer après cela que l'*hevea brasiliensis* a trouvé en Cochinchine l'habitat qui lui convenait.

.le vous serais obligé de vouloir bien publier dans votre prochain numéro la présente rectification et je vous en remercie à l'avance, au nom des planteurs.

Veuillez agréer. Monsieur le directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A. Crémazy.

À l'Association des planteurs de caoutchouc
(*Saïgon Sportif*, 6 septembre 1913)

Lundi soir, au Continental, les membres de cette association ont offert à leur président d'honneur, M. Crémazy — qui vient d'être remplacé dans ses fonctions de président par M. Berquet —, un banquet d'au-revoir auquel assistait le Gouverneur de Cochinchine.

De nombreuses personnalités commerciales et industrielles assistaient également à ce banquet :

MM. Ardin, André, Bergier, Berquet, Biétry, Octave Dupuy, Cailar, Charousset, Dr. Denier, Desbordes, Faciolle, Fraissard, Garriguenc, Ippolito, Lefèvre, Lê-phat-Thanh, Perreau, Vallon, etc.

Après le banquet, au moment de sabler le champagne, M. Berquet se leva et prononça un long discours où il rappela les progrès accomplis par l'association et la part très active de ces succès, prise par leur dévoué président, M. Crémazy.

M. Crémazy répondit à son tour à M. Berquet, le remerciant, ainsi que tous les convives, de la marque de sympathie qu'ils lui témoignaient ; il s'associe pleinement aux témoignages de reconnaissance rendus par M. Berquet à l'œuvre de M. Gourbeil qui a facilité considérablement leur tâche et finalement lève son verre à la prospérité de l'association.

M. Gourbeil, se levant alors, répondit aux deux allocutions, en disant combien il est heureux de pouvoir remercier le Comité d'organisation d'avoir bien voulu l'associer à cette fête et de lui permettre ainsi d'apporter à M. Crémazy un témoignage d'estime de l'Administration de la colonie et un gage nouveau d'une amitié personnelle très sincère.

Les services rendus par l'Association à la colonie sont évidents, car elle a doté le pays d'une culture nouvelle, alors qu'il semblait voué à la monoculture.

Il exprime enfin tout son désir d'être utile à la cause du caoutchouc, en offrant à l'Association, quand elle le désirera, son appui et sa cordiale collaboration.

COCHINCHINE
Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1913)

M. Crémazy, président de l'Association des planteurs de caoutchouc, a été fêté par tous ses collègues en un banquet auquel assistait M. Gourbeil, le chef de la colonie.

On sait l'utile et courageuse initiative de cette association et combien elle sert efficacement le commerce français. On sait aussi la part importante prise à ses travaux par M. Crémazy, et l'heureuse direction qu'il donna aux efforts communs.

M. [Oscar] Berquet, qui succède à M. Crémazy, a souhaité bon voyage à son prédécesseur partant pour la France, et lui a rendu un légitime hommage. Il a exposé l'œuvre accomplie et a associé à la reconnaissance commune M. Gourbeil, dont l'aide et les encouragements n'ont jamais manqué.

Très touchés. MM. Crémazy et Gourbeil ont tous deux répondu par de vibrantes allocutions, et l'on a bu à la prospérité de la colonie... et des hévéas.

(Les Annales coloniales, 11 octobre 1913)

M. André Crémazy, avocat-défenseur, président du Syndical des planteurs de caoutchouc, et sa femme, sont rentrés en France.

Toute la sympathie des Cochinchinois et beaucoup de reconnaissance les accompagnent.

Oscar BERQUET,
président *p.i.* du 4 août 1913 au 7 janvier 1914



Oscar BERQUET
(1865-1937)

Directeur de l'Enregistrement et conservateur des hypothèques à Saïgon.
Trois fois président intérimaire de l'Association des planteurs, puis président du Syndicat.
Administrateur, vice-président ou président d'une dizaine de sociétés, actionnaire de diverses autres, etc.

Louis JACQUE,
président (2) du 7 janvier 1914 au 2 décembre 1914.

Exposition des caoutchoucs à Londres
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1914)

Crémazy, délégué de l'Association des planteurs de Cochinchine.

Oscar BERQUET,
président p.i. du 2 décembre 1914 au 6 janvier 1915

ASSOCIATION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE
17, quai de Belgique
SAÏGON

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915)

[137] Composition du Comité :

M. N[orbert] LE COISPELLIER, président d'honneur ;

MM. JACQUE, président;

SIPIÈRE, vice-président ;

BERQUET, —

BONNEFOY, membre ;

BRESSET, —

CHESNAY [Théodore][dir. technique de la plantation Bellan à Giadinh], —

ECTORS [Caoutchoucs de l'Indochine][marié à Germaine Haffner (1895-1974), fille d'Eugène (ci-dessous)], —

DELEURANCE, —

FÉRAUDY [Plantations caoutchouc de Cochinchine], —

FILHOL [Discours & Cabaud], —

HAFFNER [Eugène][ancien directeur du Jardin botanique, délégué de la chambre d'agriculture au conseil colonial. Désigné par le prénom inusuel de Charles sur *l'Annuaire général de l'Indochine française*, 1915. Marié à Charlotte Mayer, fille de Joseph. Trois filles : Henriette mariée à Albert Vielle, chirurgien à la clinique Angier, puis à la clinique Saint-Paul, de Saïgon ; Germaine dite Minouche mariée à Jean Ectors, directeur des Caoutchoucs de l'Indochine, administrateur des Caoutchoucs du Mékong...., et Andrée, mariée à son cousin Maurice Haffner.][plantation Hallet de Xa-Trach], —

PERRIÈRE, —

JACQUE, — .

DUPUY (O[ctave]), —

LE COISPELLIER, —

DESBORDES [Maximilien], —

DE HEAULME ⁴, secrétaire-trésorier.

Le Colonel BERNARD [Messageries fluviales de Cochinchine], délégué permanent en France.

⁴ Roland de Heaulme de Boutsocq (1889-1974) : secrétaire adjoint de la chambre de commerce, mobilisé en France, en 1914, futur directeur de la Société agricole et forestière de Yen-My. Voir encadré.

Octave DUPUY, président du 6 janvier 1915 au 11 avril 1917.

Octave DUPUY
(1855-1925)

Polytechnicien, il assure d'abord des représentations industrielles et commerciales à Hanoï. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 mai 1903.
Puis il s'établit en Cochinchine. Directeur de la Biénohà industrielle et forestière. Propriétaire du domaine de Dong-Hap, revendu à la Société d'An-loc. Commissaire aux comptes de la Société agricole de Suzannah.

La Vie indochinoise
Les événements et les hommes
(*Les Annales coloniales*, 7 octobre 1916)

À la réunion mensuelle du mois d'août des Planteurs de caoutchouc de l'Indochine, M. Berquet, président p. i., a prononcé un hommage ému à la mémoire de M. Le Coispellier qui fut le fondateur du groupe, en resta l'âme et créa son bulletin.

1917 (11 juillet) : l'Association des planteurs se transforme en syndicat

O. BERQUET, président p.i.
13 octobre 1915-11 avril 1917
11 avril 1917-11 juillet 1918.
11 juillet 1918-24 août 1918.

ASSOCIATION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE
Siège social : Grand Hôtel Continental, Saïgon
SAÏGON
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 119)

M. LE COISPELLIER, ancien président d'honneur,
Composition du comité :
MM. CRÉMAZY, président d'honneur ;
O. DUPUY,

Composition de la chambre

MM. O. BERQUET, président ;
SIPIÈRE, vice-président ;
CHESNAY, —
FILHOL, trésorier ;
BEC, secrétaire ;
BRESSET, membre ;
BRIZON, —
CANAVAGGIO F., —
CRÉMAZY, —
FÉRAUDY, —
ROCHÉ, —
HAFFNER, —
LECCŒUR, —
DE MÉRONA, —
RENÉ OHL, secrétaire-trésorier ;
Le colonel BERNARD, délégué permanent en France.

Louis JACQUE,
président du 24 août 1918 au 30 juillet 1919.

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 18 juin 1919)

A.G. Synd., même jour :

Chalamel⁵, repr. la Banque industrielle de Chine, la Société des plantations de la Route-Haute, les Plantations Hallet ainsi que MM. Bramel, Fauconnier [de Barbezieux (Charente)], [Maxime] Grammont et D. Jessula.

EN INDOCHINE

LE CAOUTCHOUC

(La Dépêche coloniale, 31 octobre 1918, p. 1-2)

Absence de représentant en France
Manque de régularité et d'homogénéité des livraisons
Écoulement du stock par l'intermédiaire
de l'Agence économique de l'Indochine à Paris

⁵ Georges Chalamel (Châtillon-sur-Seine, 30 juillet 1873-Pnom-penh, septembre 1923) : professeur au Tonkin, puis directeur du Lycée franco-chinois de Cholon avant la guerre de 1914, Chalamel épouse une fille d'Eugène Haffner et devient directeur général des Plantations Hallet et vice-président du Syndicat des planteurs de caoutchouc. Il meurt en 1923 à Pnom-Penh

Émile GIRARD, président p.i. du 30 juillet 1919 au 24 février 1920

Émile GIRARD
(1872-1948)

Né à La Valette (Var), le 23 janvier 1872.
Marié le 9 décembre 1903 à Dijon à Jeanne Duban, sœur de Maurice Duban,
commandant aux Messageries maritime (rens. : Alain Warmé et Nicolas Duban).

Ingénieur civil.
Sous-officier mécanicien de la Marine (d'après A. de vogué), puis (*circa* 1899) chef de traction aux [Tramways à vapeur de Cochinchine](#) (Saïgon-MyTho) et employé des services techniques du transindochinois.
Fondateur et administrateur délégué de la [Société agricole de Suzannah](#) (1907) et des [Plantations d'An-Lôc](#) (1911), directeur technique des [Plantations de Baria](#) (1922), et administrateur délégué de la [Société agricole et industrielle de Cam-Tiêm](#) (1924).
Président de la chambre d'agriculture de Cochinchine.
Chevalier (1914), puis officier (1925) de la [Légion d'honneur](#).
Symbole des débuts héroïques, il était plus doué en mécanique qu'en agriculture, ignorait tout des pratiques étrangères en hévéaculture, restait étranger à la notion de prix de revient et usait ses directeurs à grande vitesse.
Le fiasco de sa tentative sucrière à Cam-Tiêm aboutit en 1930 à son éviction.
Voir Arnaud de Vogué, [Ainsi vint au monde... la S.I.P.H.](#) (1905-1939).

Décédé le 11 juin 1948 (rens. : Alain Warmé et Nicolas Duban).

Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine
(Fondé le 11 juillet 1917)
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 3 septembre 1919)

Ancien président d'honneur : M. N. LE COISPELLIER,
Présidents d'honneur : MM. A. CRÉMAZY,
OCTAVE DUPUY,
O. BERQUET.

Composition de la chambre syndicale

Président : M. Louis JACQUE, O.

Vice-Présidents : MM. GIRARD ; CHALAMEL.

Secrétaire : M. BEC.

Trésorier : M. FILHOL.

Membres : M^{me} DE LA SOUCHÈRE, MM. BERTHAULT, BUSSY⁶, CHESNAY, FRÉZOULS, HAFFNER, PERREAU, JOUSSET, ROCHE.

Délégué permanent en France : M. LE COLONEL F. BERNARD.

Secrétaire-archiviste : René OHL.

⁶ Paul-Émile Bussy (Laon, Aisne, 17 novembre 1868-Paris XIV^e, 19 septembre 1924) : chimiste, chef du laboratoire des Services agricoles.

Admission de trois nouveaux membres
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 15 octobre 1919)

MM. A[chille] Connes, A[uguste] Robert et Tran-van-Som, planteurs, présentés par MM. Berquet et Guillemet, sont admis à faire partie du Syndicat en qualité de membres titulaires.

Louis JACQUE,
président (3) du 24 février 1920 au 30 avril 1920.

Oscar BERQUET, président *p.i.* du 30 avril 1920 au 16 juillet 1920

COCHINCHINE
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 17 juin 1921)

Le 11 mai dernier a eu lieu à Saïgon l'assemblée générale du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine. De nombreux syndiqués y assistaient.

Après approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juillet 1920, M. Sipière, président, a donné lecture du rapport annuel de la Chambre syndicale dans lequel il a exposé la situation des planteurs de caoutchouc au cours de l'année écoulée, les prévisions pour l'avenir et les moyens préconisés pour aider les planteurs à supporter la crise qui continue à sévir et qui menace de durer.

Le gouvernement devra continuer son aide financière. Une réduction et une révision d'impôts fonciers ont été envisagées, et demandées ainsi qu'un droit d'entrée à l'importation sur les caoutchoucs étrangers.

Après cette lecture et l'approbation des comptes présentés par le trésorier, il a été procédé à l'élection des membres de la Chambre syndicale, celle-ci étant arrivée à l'expiration de son mandat triennal.

Paul CIBOT,
président *p.i.* du 16 juillet 1920 au 9 mars 1921

Directeur, puis administrateur des *Caoutchoucs de l'Indochine*,
administrateur des *Plantations d'hévéas de Xa-Trach*.
Avis de décès : *Le Temps*, 14 mai 1931.

Gaston SIPIÈRE,
président 9 mars 1921-9 septembre 1925

Marie-Paul-Clément-Gaston SIPIÈRE
(1866-1941)

Né à Toulouse (Haute-Garonne), le 3 juin 1866.

Lieutenant de cavalerie. Mis hors cadres à la disposition des Colonies pour servir en Indochine (12 octobre 1900). Affecté à l'escadron de chasseurs annamites (4 déc. 1900).

Nommé au commandement du dépôt du Tonkin (25 avril 1901).

Diplômé en langue annamite (1901).

Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1904 (ministère de la guerre).

Capitaine.

Directeur des Plantations d'hévéas de Xa-Trach (1907-1923),
directeur technique (1911), puis administrateur délégué des Plantations de Courtenay,
fondateur des Plantations de Tan-Phong

vendues au groupe Fommervault.

Fondé de pouvoirs de ce groupe à Saïgon

Fondateur de L'Indochine nouvelle, périodique (1925).

Officier du mérite agricole (1928)

Président de la chambre d'agriculture,
son délégué au conseil colonial,

président du Syndicat des planteurs de café.

Reçu, le 30 avril 1940, à Saïgon, par le général Catroux,
nouveau gouverneur général de l'Indochine.

Décédé à Saïgon, le 26 janvier 1941.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE

Siège social : 12, boulevard Norodom — Saïgon.

(Annuaire général de l'Indochine française, 1922, p. 151)

M. LE COISPELLIER, ancien président d'honneur

Composition du comité:

MM. CRÉMAZY, président d'honneur ;

O. DUPUY, —

O. BERQUET, T- L. JACQUE.

Composition de la Chambre :

MM. SIPIÈRE, président ;

CHERNAY [Théodore CHESNAY], vice-président ;

LAFÉRERRE, — ;

CHAMRION, trésorier ;

BEC, secrétaire ;

M^{me} DE LA SOUCHÈRE, membre ;

MM. BRIZON, —;

FRÉZOULS, — ;

GANNAY, — ;

MESLIER, —

MICHEL VILLAZ, — ;

LAURENTIE, — ;

PIERRET, — ;

FILHOL, — ;

ROCHE, — ;
H. BELLÉOUD, secrétaire-archiviste ;
L JACQUE, délégué permanent en France

Liste des sociétés de plantation de caoutchouc membres titulaires du Syndicat
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 10 mai 1922)

Banque de l'Indochine représentée par MM. GANNAY.
Banque industrielle de Chine représentée par LASSEIGNE.
Cie Caoutchoutière de Gia-nhan*, Biênhoà, représentée par BERTHAUT.
Denis Frères représentée par M^{me} ROUSSEAU (H.P.H.)
Société des caoutchoucs de l'Indochine, Thudaumot représentée par MM. MESLIER.
Société d'hévéas de Xuan-loc, Biênhoà représentée par DESHORS.
Société des plantations d'An-loc, Biênhoà représentée par GIRARD.
Société des plantations de caoutchouc de Cochinchine*, Saïgon représentée par DÉNISSE⁷, administrateur délégué.
Société des plantations de Baria représentée par GIRARD.
Société des plantations de Route-Haute, Tayninh représentée par PIERRET.
Société des plantations de Di-an représentée par PIERRET.
Société des plantations d'hévéas de Xa-Trach représentée par L. JACQUE.
Société des plantations de Courtenay, Baria représentée par G. SIPIÈRE.
Société des plantations d'hévéas de Tan-thanh-dong, Giadinh représentée par GUÉRY.
Société des plantations Hallet, Thudaumot représentée par PÉROT.
Société agricole de Thanh-tuy-ha, Biênhoà représentée par ?
Société d'hévéa de Tayninh* représentée par LAFERRÈRE
Société agricole de Suzannah, Biênhoà représentée par GIRARD
Société des plantations d'hévéas de Dong-Nai*, Biênhoà représentée par BERTHAUT
Société anonyme agricole de Thi-Doi, Binh-hoa,Tanan représentée par ?

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 juillet 1922)

La démission de M. Littaye est enregistrée à dater du 1^{er} janvier 1923.
La Chambre syndicale n'oublie pas les dévoués services que rendit pendant longtemps à sa cause M. Littaye, qui fut vice-président de notre association en 1912. Elle décide de lui exprimer en même temps que le regret de sa décision, la fidélité de son bon souvenir.

[André Lambert (Institut Pasteur*) reçu
par le Syndicat des planteurs de caoutchouc]
(*Les Annales coloniales*, 23 mars 1922)

Le 11 janvier 1922 a été tenue à Saïgon la 57^e réunion de la Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc de l'Indochine.

⁷ Paul Maurice Dénisse (Le Cateau-Cambrésis, 1885-Paris, 1956) : École supérieure de commerce de Paris. Passé d'agent à directeur de la Compagnie franco-asiatique des pétroles à Haïphong. Voir encadré.

Nous extrayons ce qui suit du procès-verbal de la séance.

M. André Lambert, ingénieur chimiste, chef du Laboratoire d'essais du caoutchouc à l'Institut Pasteur, était également invité à venir prendre contact avec notre groupement.

En lui souhaitant la bienvenue dans notre compagnie où les résultats de ses travaux sont impatiemment attendus, M. Sipière l'a chargé d'abord de remercier l'éminent directeur de l'Institut Pasteur à Saïgon, M. le docteur Noël Bernard, de la preuve d'intérêt qu'il nous donne en facilitant les relations immédiates de ses laboratoires et de notre Syndicat.

M. l'ingénieur André Lambert a pris ensuite la parole. Il a exposé dans les termes les plus précis la manière dont il entend conduire ses recherches en tout ce qui touche aux consultations, aux renseignements, analyses que les planteurs auront l'occasion de lui soumettre.

Il a spécifié qu'il renseignera notamment sur tout échantillon de gomme qui lui sera présenté.

M. Lambert entend que tout accroissement de ses connaissances pratiques au cours de ses expériences appartient à la science en général, et que tous les planteurs puissent profiter des découvertes ou des observations faites par lui au cours de ses recherches.

M. l'inspecteur du Travail Pech a pris ensuite la parole et tout en nous faisant connaître que sa visite a pour principal objet d'entrer en contact avec notre groupe, il a été amené à nous donner divers éclaircissements sur la répartition projetée des crédits votés au conseil colonial pour venir en aide aux planteurs d'hévéas.

L'anxiété des planteurs est grande et leur impatience est excusable, a exposé M. Sipière, après la série des tribulations qui récompense si mal un labeur si persistant.

M. l'inspecteur Pech a exposé qu'aucun doute n'est possible sur l'attribution des primes de secours qui sont imputables au budget de 1922 et non pas de 1921.

Élection du bureau

(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 avril 1922)

La chambre syndicale se présente à l'assemblée générale sous la forme suivante :

Non soumis à la réélection : Madame de la Souchère. MM. Laferrère, Michel-Villaz, Filhol, Frézouls, Gannay, Pierret, [Jean-Marie-Théophile] Meslier [directeur de la plantation de Loc-Ninh (Caoutchoucs de l'Indochine)], Gallet.

Soumis à la réélection :

Volontairement : M. Sipière.

Par suite d'absence prolongée en France : MM. Chamrion, Bec⁸, Roché.

Par application des statuts : MM. Brizon et Laurentie.

Les votes recueillis donnent les résultats suivants :

MM. Bén⁹, conseiller colonial : unanimité

Dr Bialle de Langibaudière, Sipière, Emon : unanimité moins 2 voix

Mariani, Brizon : unanimité moins 4 voix

M. [François] Canavaggio a réuni un certain nombre de voix insuffisant pour modifier les résultats ci-dessus qui sont aussitôt proclamés et donnent à la chambre syndicale sa constitution régulière de 15 membres.

⁸ Alphonse Bec (1878-1938) : architecte de la ville de Saïgon, planteur, administrateur de sociétés.

⁹ Truong van Bén : fondateur de l'[huilerie-savonnerie Vietnam](#) à Cholon.

Une séance morose
par NGÔ-TRUC-LUAN
(*L'Écho annamite*, 17 juin 1922)

Jeudi dernier, M. le gouverneur de la Cochinchine assista à une réunion de la Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc Séance morose qui dut faire éprouver à M. le docteur Cognacq l'impression pénible d'un médecin appelé au chevet d'un malade dont l'état est presque désespéré.

Comme même dans les circonstances tristes, la galanterie française ne perd jamais ses droits, ce fut à Madame de la Souchère, vice-présidente du syndicat, qu'échut l'honneur d'exposer au gouverneur la situation des planteurs de caoutchouc. Situation rien moins que brillante.

M. Berquet prit ensuite la parole pour développer un projet de dégrèvement d'impôt foncier en faveur des planteurs de caoutchouc.

Enfin, M. Sipière, président du syndicat, qui se réservait le rôle de la garde, donna en personne et dit la « grande pitié a du planteur de caoutchouc ».

— Donnez-lui une piastre à 2 fr. 50, s'écria l'orateur, et il sera sauvé !

M. Cognacq peut certes beaucoup ; mais, hélas ! son pouvoir ne va pas jusqu'à faire des miracles. Force lui fut donc de répondre qu'il examinerait « l'homme malade » et qu'il essaierait de le sauver, ce qui, soit dit entre parenthèses, doit coûter assez gros. Déjà, pour ravigoter le pauvre malade, atteint sans doute de boulimie, le gouvernement a dû lui administrer une assez grosse dose du « produit de la sueur du peuple » — pour appliquer aux contribuables annamites une expression chère aux socialistes — c'est-à-dire l'argent du budget, par deux fois, la première sous forme de prêts de guerre d'une valeur totale de 775.273 piastres, la seconde à titre de prêts primes doit le montant s'élever à 497.517 \$ 64

De cette manne gouvernementale, les hévéaculteurs indigènes — il en existe — n'ont rien touché, pas même les 64 cents constituant la fraction la plus infime de l'addition.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que ce n'est pas aux Annamites seuls que l'État — ici on dit le gouvernement — apparaît comme une providence. À chaque crise, on veut qu'il intervienne pour « boucher les trous » avec l'argent des contribuables. Témoin encore l'affaire de la Banque industrielle de Chine. Mais ceci est une autre histoire, dirait Rudyard Kipling.

Messe de *requiem*
(*L'Écho annamite*, 23 novembre 1922)

Une messe sera célébrée le mardi 28 novembre 1922, à 7 heures précises du matin, à l'église de Giadinh, pour le repos de l'âme de M. Th. Chesnay, ancien vice-président du Syndicat des Planteurs de caoutchouc de l'Indochine, décédé à Juan-les-Pins.

Ses amis sont priés d'y assister.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1923, p. 2, col. 4)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

La vie économique

— Le 18 octobre dernier, l'attaché commercial de France aux Indes a adressé à M. le gouverneur général de l'Indochine la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que monsieur Churchill a approuvé les propositions du Comité du caoutchouc du ministère des Colonies, lequel préconise une intervention gouvernementale à Ceylan et dans les Établissements des Détroits.

Le programme du Comité comporté l'autorisation d'exportation, au tarif minimum, de soixante pour cent de la production normale. Si pendant le second trimestre d'application de cette mesure, ou au cours d'un des trimestres suivants, le caoutchouc n'a pas atteint le prix d'un shilling la livre, le pourcentage de production normale exportable au tarif minimum sera réduit à cinquante-cinq pour cent. Si cette réduction ne suffit pas dans les trois mois suivants à relever les prix de vente à quinze pence la livre, l'exportation sera ramenée à cinquante pour cent et ainsi de suite par réductions successives de cinq pour cent jusqu'à ce que le prix moyen soit obtenu.

Le programme comporte la création de comités locaux à Ceylan et en Malaisie et d'un comité consultatif à Londres pour en faciliter l'application. Ces propositions, qui ont été câblées aux gouverneurs de Ceylan et des Straits, seront soumises prochainement aux législatures de ces colonies.

On assure que l'Association des planteurs de caoutchouc a obtenu, pour le cas où le gouvernement se déciderait à agir dans les colonies britanniques, des assurances de coopération de la part d'un assez grand nombre de plantations anglaises sises en territoire étranger, lesquelles procéderaient par restriction volontaire de la production.

D'autre part, une députation de l'Association des « India Rubber Manufactures » de Londres s'est rendu auprès du ministre des Colonies pour protester contre la restriction de la production.

Du côté hollandais, un certain nombre de planteurs des Indes Néerlandaises se sont déclarés disposés à réduire leur production volontairement pour soutenir le programme anglais. Cependant, le ministre des Colonies d'Amsterdam, devant l'opposition de certains groupes contre l'établissement de tout droit d'exportation ou mesure similaire, hésite à élaborer un programme d'intervention officielle. Il semblerait préférer un système de limitation des saignées.

On croit cependant que si le programme anglais entre en vigueur, le Gouvernement hollandais se décidera à prendre des mesures en harmonie. »

L'Indochine et la [chambre de commerce internationale](#)
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1923)

Feront partie de la cour d'arbitrage MM. ... Louis Jacque, délégué du Syndicat des planteurs de caoutchouc...

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC MEMBRES (1923)

[Ernest Outrey, député de la Cochinchine, délégué à Paris du Syndicat des planteurs]
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 14 mars 1923)

.....
Le Syndicat remet aux mains de M. le député de la Cochinchine la défense de sa cause.

Madame de la Souchère, vice-présidente du Syndicat, et M. Berquet, président d'honneur, appuient tout ce qui vient d'être dit et qui fut minutieusement exposé par chacun d'eux dans leurs rapports publiés au fascicule n° 44 de notre bulletin de juin 1922.

M. Outrey, qui a écouté avec la plus grande attention tout ce qui vient d'être dit en ne cessant de prendre des notes, répond en quelques mots qu'il examinera très attentivement cette question et qu'il croit, dès maintenant, pouvoir nous promettre un absolu concours dans le but de la faire solutionner selon nos vues.

Il attire toutefois l'attention du Syndicat sur le danger que présente la passation possible des plantations françaises en Indochine sous le contrôle de firmes étrangères. Un fait analogue vient précisément de se produire et n'a pu manquer de susciter une grosse émotion.

Une des plus belles et plus anciennes plantations vient d'être achetée par une firme belge [Hallet] et s'il est vrai que la faveur dont jouissent nos terres de Cochinchine auprès de ceux qui viennent librement s'y installer de préférence à toute autre pays du monde, s'il est vrai, disons nous, que cette faveur est éminemment flatteuse et propre à accroître notre crédit, il n'en demeure pas moins vrai que l'Administration locale pourrait être effrayée à l'idée de s'imposer de lourdes charges pour le profit d'autres que ses nationaux.

M. Outrey entend immédiatement préciser que le Syndicat ne lui demandera jamais d'agir qu'en faveur de plantations françaises et qu'il est, d'ailleurs, facile de spécifier que toute aide effective donnée par l'État sous quelque forme qu'elle se présente peut être facilement contrôlée par le donateur dans son emploi.

Il peut être aisément compris qu'en cas de vente d'une plantation passant sous une firme étrangère, celle-ci devra rembourser l'équivalent des dons ou primes reçus par les nationaux français dont elle veut acquérir le bien. Il peut être également compris que ces dons ou primes seront affectés à l'étendue progressive des terres mises en culture et que le donateur en contrôlera le juste emploi dans ce but. Il y a mille manières de donner et il n'en existe guère qu'une de recevoir qui consiste à s'inspirer des volontés du donateur et choisir entre deux alternatives qui sont d'y renoncer si on en trouve les clauses gênantes ou y adhérer librement si on veut en profiter. Un parfait accord de vues s'étant établi à ce sujet, M. le député de la Cochinchine quitte le siège social à 19 h. 15 accompagné avec toute la sympathique déférence que suscite son caractère et la profonde conscience qu'il apporte à l'accomplissement de sa charge.

.....

La Vie indochinoise (*Les Annales coloniales*, 17 mai 1923, p. 2, col. 5-6)

— M. l'inspecteur du travail ayant demandé au Syndicat des Planteurs de préciser les principaux points sur lesquels l'inspection du travail pourrait intervenir dans la question du recrutement de la main-d'œuvre, le Syndicat a donné les précisions suivantes :

1° Remboursement à la Colonie des frais des missions de recrutement et des transports effectués, étant entendu que ces frais ne seront pas supérieurs à ceux qui étaient généralement décomptés par les recruteurs professionnels ;

2° Les salaires minima seront fixés par contrat à 0 \$ 40 pour les hommes, 0 \$ 30 pour les femmes et 0 \$ 25 pour les enfants ;

3° Les frais de mission et de transports ne seront, en aucun cas imputables aux ouvriers et recouvrables sur leurs salaires mais demeureront à la charge de l'employeur ;

4° Les avances consenties aux ouvriers, tant en espèces qu'en nature, seront portées au débit du compte de l'ouvrier qui s'en libérera suivant un accord à intervenir sans que

les retenues exécutées de ce fait puissent jamais dépasser le quart du montant des salaires :

5° Toute contestation sur l'inexécution des clauses du contrat sera réglée par l'arbitrage de l'Inspection du Travail, ou par les Tribunaux ;

6° Le voyage de retour devra être assuré par l'employeur et payé par lui en fin de contrat lorsque les clauses du contrat auront été intégralement remplies. En cas de contestation sur l'inexécution de ces clauses, l'arbitrage ou les tribunaux décideront de ce qu'il convient de faire ;

7° Tout ouvrier, qui aura intégralement rempli les clauses de son contrat, recevra, à titre de gratification définitive et indépendant du prix ou du billet de son voyage de retour, une somme égale aux avances qui lui auront été consenties, lors de l'engagement.

Les engrais
(*L'Écho annamite*, 26 juin 1923)

Une nouvelle brochure vient de paraître dans la collection des publications éditées par le gouvernement de la Cochinchine intitulée « Notions sur le sol et les engrais ». Elle a pour auteur M. P. Bussy, directeur du Laboratoire des Services agricoles.

C'est un ouvrage que nos cultivateurs consulteront avec fruit ; en le parcourant, ils s'initieront aux procédés de culture scientifique du sol.

Traduite en annamite, la brochure ne manquera donc pas d'intéresser la population rurale. Sans doute, M. Cognacq y a-t-il pensé.

(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 8 août 1923)
[et non 1913]

1° Des sociétés de plantation de caoutchouc titulaires

Société de gérance de la Banque industrielle de Chine, représentée par M. LASSEIGNE

Banque de l'Indochine, représentée par M. GANNAY.

Denis frères, représentée par M. ROUSSEAU (H. P. H.)

Société des caoutchoucs de l'Indochine, Thudaumot, représentée par M. MESLIER.

Société d'hévéas de Xuan-Loc, Biênhoà, représentée par M. DESHORS.

Société des plantations d'An-loc, Biênhoà représentée par M. [Émile] GIRARD.

Société des plantations de caoutchouc de Cochinchine, Saïgon représentée par M. PEYRAT.

Société des plantations de Baria, représentée par M. [Émile] GIRARD.

Société des plantations de Route-Haute, Tayninh, représentée par M. PIERRET,

Société des plantations de Di-an, représentée par M. PIERRET.

Société des plantations des Terres-Rouges, représentée par M. PÉROT.

Société des plantations de Courtenay, Baria, représentée par M. G. SIPIÈRE.

Société des plantations d'hévéas de Tan-thanh-dong, Giadinh, représentée par M. GUÉRY.

Société des plantations Hallet, Thudaumot, représentée par M. PÉROT.

Société agricole de Thanh-tuy-ha, Biênhoà, représentée par M. BONNEVILLE

Société d'hévéa de Tayninh, représentée par M. JOUSSET DE BELLESME [succédant à Laferrère].

Société agricole de Suzannah, Biênhoà, représentée par M. GIRARD.
Société anonyme agricole de Thi-Doi, Binh-hoa, Tanan, représentée par M. MEZIN-CUÉTAN (Cantho-Ville)

[Par rapport à 1922, on note la disparition de :
Cie caoutchoutière de Gianhan, Biênhoà, représentée par M. BERTHAUT
Société des plantations d'hévéas de Dong-Nai, Biênhoà, idem.]

2° Des membres titulaires

MM. Ardin C[laude][imprimeur-librairie à Saïgon][1864-1928].
Aucouturier [Joseph][ingénieur des Travaux publics de l'Indochine].
Balencie [Charles][adm. civil de la province de Thudaumot, puis de Baclieu. Plantation Phu-Duc].
Ballous
Barbier René.
Barry [dir. Tramways de l'Indochine].
Bec.
Belléoud.
Bên.
Berquet O.
Biaillé de Langibaudière.
Bramel.
Brézet [René][employé Denis frères].
Brizon.
Bui-quoc-Bau
Bussy
Canque.
Canavaggio P[aul].
Caruette ¹⁰.
Chamrion.
Cibot.
Co-Tam (Madame).
Connes A[chille].
Crespin.
Crémazy
Cravetto
Delignon.
Delost.
Du-Xuong.
Émon.
Etiévant.
Fauconnier.
Favereau.
Filhol.
Frézouls.
Gallet.
Gay.
Garriguenc.
Giacomoni.

¹⁰ André Maurice Caruette (Le Havre, 1874-Saïgon, 1928) : diplômé de l'École supérieure de commerce du Havre. Transitaire, marchand de bois, puis planteur...

Gigaud de St-Martin.
Girard E.
Giovansili.
Giuntoli.
Grisoli.
Guillemet
Guyonnet [Alban]
Héloury.
Heumann.
Héraud.
Ippolito.
Jubin H. [Denis frères]
Jacque L.
Jessula D.
Kha-U-Phuc.
Jouisset de Bellesme.
La Bruchollerie (de)
La Pommeraye (de).
La Souchère (M^{me} de).
Lefebvre.
Lignon.
Liotard,
Luong-v-Thân.
Marc.
Mariani.
Marquié.
Mathieu Edgar.
Mayer.
Mazet J.
Meslier.
Messner.
Michel-Villaz ¹¹.
Magen [Raymond][Plantation de la Souchère].
Moreau.
Nguyêt-huu-Hao.
Nguyêt-van-Ki n.
Nguyêt-van-Ghi.
Ong-ngai-Thanh.
P ris.
Pomaret F.
Portail [Albert][imprimeur-libraire, Sa gon].
Philip F[ lix][chef du service de l'immigration]
Pr tre [Henri].
Robert A[uguste][commis Postes et t l graphes]

¹¹ Ferdinand Michel-Villaz (1865-1925) : n    Colombe (Is re), le 9 janvier 1865. Engag  dans l'infanterie de marine. Entr  le 1^{er} juillet 1896 au service des Messageries fluviales de Cochinchine dont il devient contrôleur g nal et chef comptable, il s'investit parall lement dans des entreprises agricoles et caoutchouti res : directeur de la Soci t  d'exploitation rizicole et foresti re du Thi-Doi (*Annuaire g n ral de l'Indochine fran aise*, 1915, p. 146) co-propri taire et directeur des exploitations rizicoles, cocoteraies, bois de tram, canne   sucre et h v as de Vinh-vien (Rachgia), Tanh-hoa (Tanan) et My-thanh (Giadinh) (*L' cho annamite*, 21 f vrier 1922). En outre tr sorier de la Chambre d'agriculture (1912), membre de l'Association des plantateurs de caoutchouc (1913) et conseiller colonial (1922). N crologie dans *L' cho annamite*, 20 et 21 mars 1925.

Rochelle [Charles][ing. T.P.].
Rimaud.
Roché [Léon][ag.-voyer, dir. travaux ville de Saïgon].
Roland (De).
Rousseau (Madame).
Stiebbe.
Sinna H. M.
Seng-Teck [compradore Denis frères].
Solirène [le pharmacien de Saïgon associé à Heuman].
Tan Le-Phat.
Theys.
Trân-vun-Som.
Trân-van-Truong
Trombetta.
Union commerciale indo-chinoise.
Veillet.
Vo-ha-Thanh.
Varin d'Ainvelle.

[Par rapport à 1922, on note la disparition de :

Aymard
Bailly
Bainier
Berthaut
Bergier
Blaquière
Chalamel
Chesnay
Coopmann (R.P. de)
Guilbert
Lionel-Marie [et non *Lionnel*]
Littaye
Montpensier (Duc de)
Pachod [Jules]
Solirène (le pharmacien)
Thiollier
Veillet
Zeltner]

3° Des membres adhérents

MM. Bouquin, Beyssac, Berland, Coquerel, Duc, Durand Ng.-v-Quyên, Lè-thi-Nhiêu, Lucien Schein, Trân-quang-Minh, Vincent, P. Vernet, Potteaux, Moyaux, Truong-minh-Quang, Trân-van-Lai, de Lachevrotière, Guibert, Alexis Vézia (M.), Michel Poujade de Ladevèze.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 9 août 1923, p. 3, col. 1-2)

COCHINCHINE

— Lors d'une des dernières séances de la Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc a été discutée la question du recrutement des travailleurs agricoles par l'intermédiaire de l'Administration.

L'attention du gouverneur de la Cochinchine avait été appelée sur les difficultés qu'éprouvent les planteurs à recruter, hors de la Colonie, la main-d'œuvre nécessaire à leurs exploitations. Ces difficultés proviennent surtout de l'obligation dans laquelle ils se trouvent jusqu'ici d'avoir recours, pour ce recrutement, à des agents indigènes plus soucieux, la plupart du temps, de tirer profit de leurs opérations que de servir comme il convient les intérêts de leurs mandants.

La grande majorité des planteurs désirerait donc se passer de ces interventions coûteuses et qui seraient inutiles si l'Administration locale consentait à leur accorder son concours.

Le Gouverneur de la Colonie avait, en conséquence, demandé au résident supérieur en Annam s'il pourrait faire recruter par ses services un contingent de travailleurs dans les régions de l'Annam où la main-d'œuvre est disponible.

Le Résident supérieur a répondu, d'accord avec la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam, que le rôle d'agent recruteur ne saurait être confié à des fonctionnaires et que la substitution de l'Administration à l'initiative privée n'irait pas, en l'espèce, sans inconvénients sérieux. Il se déclarait, toutefois, prêt à assurer aux planteurs de Cochinchine l'appui bienveillant du Protectorat, en faisant établir, dans les provinces du Sud-Annam où la population est en excédent, un état des indigènes désireux de s'expatrier, état qui servirait de guide à un agent recruteur européen envoyé sur place par les soins des planteurs de la Cochinchine et qui centraliserait toutes leurs demandes.

Le Syndicat des planteurs vient de protester contre l'opposition de la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam. La seule discussion, à son avis, consiste à savoir s'il est de l'intérêt général aussi bien des colons de l'Annam que des colons de Cochinchine que le recrutement soit fait, suivant les déplorables méthodes anciennes ou suivant une méthode nouvelle offrant toutes garanties.

« Qui peut croire, déclare le Syndicat, que le recrutement administratif eût été puiser parmi les gens liés au service ou susceptibles d'être liés au service de la colonisation en Annam ? Pourquoi nos collègues agriculteurs de l'Annam ne s'associent-ils pas plutôt à nous pour demander, pour eux aussi, le bénéfice de la même mesure dont nous avons préconisé l'emploi ? Ce que nous demandons n'est, en quelque sorte, qu'un bureau centralisé des offres et des demandes d'emploi et jamais n'est entrée dans notre esprit la prétention d'en être seuls bénéficiaires. »

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 12 septembre 1923*)
[et non 1913]

Démission de M. Jacque, président d'honneur du Syndicat.

Présents : M. Sipière, président ; M^{me} de la Souchère, vice-présidente ; M. Bec, secrétaire ; MM. Pierret, Bussy, [M^e Pierre] Frézouls [avocat], Mariani, docteur Baille de Langibaudière, Héraud, Meslier, Guillemet, Michel-Villaz, auxquels s'étaient joints M. Berquet, président d'honneur ; MM. Rochelle et Liotard, ainsi que M. Lambert, ingénieur chimiste, chef du Laboratoire d'essai des caoutchoucs à l'Institut Pasteur de Saïgon.

Absents excusés : M. Emon, trésorier, actuellement à Phnompenh, et M. Mathieu.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 29 septembre 1923, p. 2, col. 2-3)

— Les exportations de caoutchouc de l'Indochine ont été les suivantes de 1913 à 1922 (kg) :

1913	213.935
1914	194.646
1915	376.741
1916	545.879
1917	938.838
1918	530.678
1919	2.951.453
1920	3.141.900
1921	3.648.209
1922	4.167.123
Total	16.709.402

Sur ce total, 14.549.709 kg ont été expédiés en France, la majeure partie du reste à Singapore.

Pour les quatre premiers mois de 1923, les expéditions se sont élevées :

Janvier	228.386
février	732.683
Mars	323.016
Avril	282.128

soit. un total de 1.566.813 kg, dont 1.166.935 kg à destination de France et 345.163 kg à destination de Singapore.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 11 décembre 1923, p. 2, col. 4-6)

— Au nombre des problèmes qui préoccupent le plus les planteurs d'hévéas, il en est un qui joue aujourd'hui un rôle capital : c'est celui du transport à distance du caoutchouc à l'état liquide, ou latex en vrac. On sait avec quelle rapidité le latex se coagule et comme, malgré l'existence en Extrême-Orient d'un grand nombre de plantations, les usines à caoutchouc sont rares, cette coagulation est un facteur contre lequel il a été nécessaire de chercher remède.

Depuis quelques mois, grâce à un nouveau procédé chimique, les industries américaines sont parvenues à obtenir la conservation prolongée du latex brut à l'état liquide. Cette découverte a eu pour effet immédiat de modifier le mode de transactions avec les États-Unis qui sont, comme on le sait, de très gros consommateurs de caoutchouc en raison du développement qu'a pris dans ce pays l'industrie automobile.

Les usines américaines, en effet, n'achètent plus guère aujourd'hui que du latex liquide. Tous les pays d'Asie producteurs de caoutchouc se sont préoccupés de cette modification et les approvisionnements en latex liquide n'ont pas tarder à se développer. De puissantes plantations de Sumatra et des États Malais s'organisent actuellement pour exporter sous cette forme la totalité de leur production.

La Compagnie américaine de navigation Robert Dollar*, tenant compte de cette situation, a équipé ses navires en conséquence.

L'un de ces navires, le *Virgin Dollar*, a fait escale en septembre dernier à Saïgon. Il possède une installation spéciale consistant en deux réservoirs aménagés suivant les plus récents perfectionnements de la technique moderne et capables de contenir ensemble 180.000 kg de latex. Il est également aménagé, pour le transport en vrac de l'huile de coco des Philippines et de Java.

Ce navire fait partie d'une série de cinq navires du même type qui font régulièrement le tour du monde, partant de New-York tous les 30 jours vers l'Extrême-Orient par le canal de Panama avec escale à Saïgon, et retournant en Amérique par le canal de Suez.

Les planteurs vont aussi voir s'ouvrir en Amérique un débouché pour leurs produits les meilleurs.

La Vie indochinoise
(*Les Annales coloniales*, 10 janvier 1924, p. 2, col. 2-4)

— Nous avons déjà indiqué l'intérêt de la question du latex liquide pour les planteurs cochinchinois, puisqu'il présente sur le caoutchouc brut cet avantage de pouvoir être facilement recueilli, manipulé et transporté. C'est peu de chose que de le filtrer, d'y ajouter un anticoagulant, de le mettre en barils ou en réservoirs, de le transporter en bateaux-citernes et, au port de destination, de le faire passer à l'aide de pompes dans les wagons-citernes, puis, à l'usine où il peut être conservé.

Dans la production du caoutchouc brut, au contraire, il faut filtrer, coaguler, mettre en plaques, crêpes ou feuilles, sécher, fumer, classer, emballer, assurer contre le feu, transporter par chemin de fer ou navires, arrimer, décharger au port, recharger sur wagons, puis échantillonner à nouveau à l'entrepôt.

À ces nombreuses raisons, il y a lieu d'ajouter l'absence de risque de vol, d'incendie, de souillure et de détérioration par l'humidité ou le goudron, estimation facile de la valeur du produit avec un densimètre ou par analyse, un seul échantillon déterminant la qualité de tout le chargement.

Aux prix actuels, enfin, le latex serait d'un meilleur rapport que le caoutchouc brut pour les planteurs.

On signale des Indes Néerlandaises les importantes quantités de latex liquide achetées par la General Rubber Co d'Amérique pour être transporté par camions-réservoirs à Belawan, où il est mis dans un réservoir flottant d'où il est retiré pour être mis dans des steamers-réservoirs à New-York.

En ce qui concerne les usages du latex, en dehors de son incorporation dans le papier et de la fabrication des tissus imperméables, la Rubber Growers Association étudie de nouvelles applications notamment, à la fabrication de vernis et de peintures à l'épreuve de l'eau.

— Il vient de se créer à Saïgon une manufacture d'objets en caoutchouc de toutes sortes, utilisant les caoutchoucs indigènes.

Séance du 13 février 1924
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 13 février 1924)

Avant l'ouverture de la séance, M. Meslier déclare donner sa démission de vice-président et de membre de la Chambre syndicale. Malgré toute sa bonne volonté, il lui est impossible d'assister à nos réunions. L'éloignement des plantations qu'il dirige et les

multiples affaires qui le réclament lors de ses courts passages à Saïgon, ne lui permettent pas de consacrer aux travaux de notre compagnie, le temps qu'il faudrait.

Les membres présents regrettent que ce concours de circonstances oblige M. Meslier à cesser une collaboration qui aurait pu être précieuse et prennent acte de sa détermination.

Adhésions

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 11 juin 1924)

MM. Chouquet, Lacour, Rivière, Hérisson et Frasseto, présentés par Madame de la Souchère, MM. Berquet, Canque et Guillemet, sont admis comme membres actifs du Syndicat

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 10 octobre 1924)

À l'ouverture de la séance, M. Sipière fait part à l'assemblée de la douloureuse nouvelle qui vient de nous parvenir de la mort en France de notre regretté collègue M. [Paul Émile] Bussy, directeur du Laboratoire de Chimie, qui fut, pendant tout le cours des dernières années 1923 et 1924, membre de la Chambre syndicale.

Au cours des séances où il fut toujours très assidu, nous pûmes apprécier la parfaite égalité et l'équilibre de son caractère, son obligeance et de sa bonté joints à la conscience professionnelle la plus haute ainsi qu'aux connaissances techniques les plus complètes.

C'est à l'hévéaculture que M. Bussy donnait le peu de loisirs que lui laissait la direction de son laboratoire. Il ne manquait pas de nous faire part de tout ce qu'il découvrait d'intéressant, aussi bien dans le domaine de la pratique agricole que dans celui du laboratoire.

L'opuscule qu'il fit paraître parmi les publications du Gouvernement de la Cochinchine éditées par les Services agricoles sur le sol et les engrains fut des plus remarqués. En effet, tout en demeurant sur le terrain scientifique le plus étudié. M. Bussy avait su se rendre intelligible et faire un véritable cours pratique aux agriculteurs de toutes classes.

Le président fait connaître qu'il a écrit à M^{me} V^e Bussy pour lui transmettre les condoléances émues de tous les planteurs et la prier de les transmettre à M^{le} Bussy. Il a mis entièrement les services du Syndicat à la disposition de M^{me} Bussy pour tout ce qui lui paraîtrait nécessaire à l'occasion.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutch.*, 12 décembre 1924)

Achille Connes, trésorier.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE

Siège social : 12, boulevard Norodom, Saïgon.

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-92)

MM. LE COISPELLIER, ancien président d'honneur.
Composition du comité : CRÉMAZY, O. DUPUY et O. BERQUET, présidents
d'honneur.

Composition de la Chambre :

MM. SIPIÈRE, président ; M^{me} DE LA SOUCHÈRE, vice-présidente ; MM. MATHIEU, vice-président ; [Achille] CONNES, trésorier ; GUILLEMENT, secrétaire ; GAUET [*sic* : GANET], BEYSSAC, TRUONG-HOAN-PHAT-HUYÈN, CANQUE, HÉRISSON, BALLONS, GANNAY, BEC, [Ferdinand] MICHEL-VILLAZ ¹², ROCHE et M^{me} CO-TAM, membres ; E. OUTREY, délégué en France, député de la Cochinchine à Paris.

Démissions et adhésions nouvelles
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 14 janvier 1925)

M. H[enri] Fauconnier, domicilié à Bures par Orsay (S.-et-O.), ne venant plus que très occasionnellement en Indochine, présente sa démission de membre du Syndicat. Elle est acceptée avec tous les regrets que suggère la disparition de notre groupement d'une personnalité aussi marquante dans le monde des planteurs que celle de M. H. Fauconnier.

M. J[ospéh] Mayer nous écrit de Paris où sa résidence est désormais fixée et donne sa démission. M. Mayer fut trop longtemps le distingué président de notre Chambre d'Agriculture en Cochinchine pour que son éloignement de notre Compagnie ne nous touche pas profondément. Sa démission est acceptée.

M. Pomaret, planteur à Thuduc, avant vendu sa plantation de Tam-Phu (Biênhoà) et de Malam (Annam), s'occupera désormais de rizières et de cannes à sucre. Sa démission est également acceptée.

Il est sursis à se prononcer jusqu'à plus ample information sur la démission offerte par un planteur dont la cotisation de 1924 n'a pas été encore acquittée.

M. Jean Nesty, présenté par MM. Berquet et Mathieu, est nommé à l'unanimité au vote secret membre du Syndicat.

M. Jacque de Bon, présenté par M^{me} de la Souchère et M. Berquet, est de même nommé à l'unanimité membre du Syndicat. Sa plantation nouvelle est située à Longthanh, Biênhoà, dans le voisinage immédiat de la plantation de la Souchère.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 13 mai 1925)

Procédant au vote secret au remplacement des deux sièges vacants à la Chambre syndicale, celle-ci désigne à l'unanimité son ancien vice-président, M. Héraud, récemment revenu de congé en France, et M. Lasseigne, directeur de la Société de gérance de la Banque industrielle de Chine, à Saïgon.

Cette société a toujours été inscrite comme membre d'honneur de notre syndicat.

¹² Ferdinand Michel-Villaz (1865-1925) : né à Colombe (Isère), le 9 janvier 1865. Engagé dans l'infanterie de marine. Entré le 1^{er} juillet 1896 au service des Messageries fluviales de Cochinchine, il s'investit parallèlement dans des entreprises agricoles et caoutchoutières : directeur de la Société d'exploitation rizicole et forestière du Thi-Doi (*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 146) co-propriétaire et directeur des exploitations rizicoles, cocoteraies, bois de tram, canne à sucre et hévéas de Vinh-vien (Rachgia), Tanh-hoa (Tanan) et My-thanh (Giadinh) (*L'Écho annamite*, 21 février 1922). En outre trésorier de la Chambre d'agriculture (1912), membre de l'Association des planteurs de caoutchouc (1913), conseiller colonial (oct. 1922) et administrateur du port de commerce (déc. 1922). Nécrologie dans *L'Écho annamite*, 20 et 21 mars 1925.

Lecture est faite de la lettre suivante :
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 13 mai 1925)

Saïgon, le 16 avril 1925.
LA SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE COMMERCE, d'AGRICULTURE ET DE FINANCE,
à monsieur le président du Syndicat des Planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 12,
boulevard Norodom, à Saïgon,

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 avril, par laquelle vous voulez bien m'informer que votre groupement a décidé, à l'unanimité, d'inscrire notre Société sur vos listes.

Je vous remercie vivement de cette communication et tiens à vous donner l'assurance de la collaboration pleine et entière que nous serons heureux de vous apporter.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

L'agent général,
Signé: JOUBERT.

Membres titulaires du Syndicat
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 10 juillet 1925)

Sociétés

Banque de l'Indochine, Saïgon représentée par MM. [Jules] GRENARD, 154, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Société de Gérance de la Banque Industrielle représentée par LASSEIGNE, 160, rue Mac-Mahon, Saïgon de Chine, Saïgon.

Denis Frères, rue Catinat, Saïgon représentée par ROUSSEAU (H. P. H.), Hôtel Continental.

Société des caoutchoucs de l'Indochine, Thudaumot, 92, rue Chasseloup-Laubat représentée par MESLIER, Société des caoutchoucs Indochine, Locninh T. D. M.

Société des plantations Xuân-loc, Biênhôa, représentée par ROCHE, 141, r. de Mac-Mahon, Saïgon.

Société des plantations de la Route-haute, Tayninh, 12, bd Bonard, Saïgon représentée par PIERRET, 17, rue Barbet, Saïgon.

Société des plantations de Di-an, 12, bd Bonard, Saïgon représentée par PIERRET, 17, rue Barbet, Saïgon

Société des plantations de Courtenay, Baria, représentée par BLANCHARD, 45, rue Barbet, Saïgon.

Société des plantations d'hévéas de Tan-thanh-dong, Giadinh, 158, r.Chasseloup-Laubat, Saïgon représentée par GUÉRY, 180, rue Chasseloup-Laubat, Saïgon.

Société agricole de Thanh-tuy-ha, à Bien-hoa représentée par TSCIIUDY

Société d'hévéas de Tayninh, quai de Belgique, Saïgon représentée par JOUSSET DE BELLESME, à Hiep-Thanh, Tayninh.

Société anonyme agricole de Thi-Doi, Binh-hoa, Tanan représentée par MEZIN-CUÉTAN (Cantho-vilte)

Société des plantations de Suzannah, 19, rue Vannier, Saïgon représentée par GIRARD, Hôtel Continental Palace.

Société des plantations de Baria, 19, rue Vannier représentée par GIRARD, Hôtel Continental Palace.

Société des plantations d'Anloc, 19, rue Vannier représentée par GIRARD, Hôtel Continental Palace.

Société Indochinoise de Commerce, d'Agriculture et de Finances (S. I. C. A.F.) 12, boulevard Norodom, Saïgon représentée par LIONEL-MARIE, 27, rue Laffitte, Paris.

Compagnie du Cambodge, à Chup, 45, rue Barbet représentée par BLANCHARD, 45, rue Barbet, Saïgon.

Compagnie du Domaine Central, 45, rue Barbet représentée par BLANCHARD, 45, rue Barbet, Saïgon

Société des plantations de Cochinchine, 45, rue Barbet représentée par BLANCHARD, 45, rue Barbet, Saïgon.

Société des plantations des Terres Rouges, 45, rue Barbet représentée par BLANCHARD, 45, rue Barbet, Saïgon.

Société des Cultures tropicales, 96 bis, boulevard Haussmann, Paris représentée par CHOLLET, domicilié à Xacat, Honquan.

Particuliers

MM.

Ardin C., rue Catinat, Saïgon

Aucouturier, à Giadinh

C. Balencie, administrateur, Baclieu

H. Balencie, insp. des Serv. agricoles, Saïgon

Ballous, dir. maison J. Comte, r. Ch.-Laubat

Barbier René, 12, rue Garcerie

Barbier, chez M^e Mathieu

Balasso Franco, directeur plant. Bong-Trang, Bencat, Hôtel Continental

Bec, architecte à la mairie, Saïgon

Belléoud, syndic liquidateur, 73, r. M.-Mahon

Bên [Truong-van-], conseiller col., quai du Cambodge, Cholon

Berquet O., receveur de l'enregistrement, Saïgon

Beyssac, maison Duclos [Société indochinoise de transports], rue Filippini

Brézet [René], 46, rue Richaud, Saïgon

Brizon, 170, rue Pellerin, Saïgon

Bui-quoc-Bau. huyen hon., mairie, Saïgon

Bruchollerie (de la), inspecteur B. I. C.

Canque, rue Catinat

Canavaggio P., rue Catinat

Caruette, 158, rue Paul-Blanchy

Cravetto, planteur, Pnompenh.

Chamrion, dir. maison Dumarest, Saïgon

Co-Tam (Mme), prop., rue des Marins, Cholon

Connes, A[chille], maison Denis Frères, Saïgon

Coué (Louis), planteur à Myduc, Biên-hoà.

Crespin, rue Catinat

Cremazy, avocat, avenue Niel, Paris.

Chouquet, chez M^e Mathieu

Délignon, planteur à Quinhon

Delost, négociant, boulevard Charner

Darles [Auguste], dir. Société Distilleries de l'I. C.

De Roland, maison Caffort

Duc, dir. de l'Enregistrement à Hanoi
Du-Xuong, planteur, rue P. Blanchy
Duzan [Roger] [1877-1931], chef des Services civils, Saïgon
Dupré, planteur à Thuduc, Giadinh
Desvergnes, Garage S. I. T. [Soc. indoch. de transports]
Emon, dir. Etablissement Bainier, Saïgon
Etiévant, 27, rue Pierre-Flandin, Saïgon
Favereau, à Quan-Tre, Giadinh
Filhol, dir. maison Descours Cabaud, Saïgon
Frézouls, avocat-défenseur, Saïgon
Frasseto, prop. Hôtel Continental, Saïgon
Gay, rue Pellerin
Commandant Ganet, planteur T.D.M.
Gautherot, directeur des plantations de Benco, à Nhuan-duc, Giadinh
Giacomoni, dir. Etab. hospitaliers, Cholon
Gigaud de St-Martin, à Thudaumot
Girard E., Société Agricole Suzannah, 9, r. Vannier
Giovansili, à Thudaumot
Giuntoli, bijouterie, rue Catinat
Grisoli, Service judiciaire, Saïgon
Guillemet, dir. Ecole prim. rue Richaud, Saïgon
Guibert, conducteur des Forêts à Bung-binh, Tay-ninh
Guyonnet, planteur à Phu-My (Thi-Nghe)
Heumann, pharmacie Solirène, Saïgon
Hérisson, 208, rue Mac-Mahon
Héraud, dir. Cie franco-Asiatique des pétroles, Saïgon
Huynh-cong-Tri, 44, quai de Phu-huu, Cholon
Ippolito, industriel, rue d'Espagne, Saïgon.
Jubin H., maison Denis Frères, Saïgon
Jessula D., Cie commerce Navigation E.-O.
Jousset de Bellesme, dir. Société des Hévéas de Tayninh
Jacque de Bon, planteur, Long-Thanh, Bien-hoa
Lacour, rue Catinat
La Pommeraye (de), 106, bd Charner, Saïgon
Lefebvre, 66, rue Pellerin
Le Guyader, Port Commerce, Xomchieu
Lignon [Achille], à Anloc, Biênhoa
Lionel-Marie, administrateur délégué de la Sicaf, 27, rue Laffitte, Paris
Le-van-Ty, huyen à Tap-Phuoi, Biênhoa
Le Bret [Georges], secrétaire général de la mairie, Saïgon
Luong van-Than, 166, rue d'Ayat, Saïgon
Ly-ba-Dung, planteur à Long-Thanh, Baria
Marc, à Trai Ca, Banghoi Annam
Mariani, planteur, Bencat
Marquié, avocat, 47, av. Henri Martin, Paris
Mathieu Edgar, notaire, Saïgon
Mazet J., 10, rue Paul-Blanchy
Meslier [Jean-Marie-Théophile], dir. Plantation, Loc-ninh
Magen, planteur à Long-Thanh, Biênhoa
Moreau, 1, rue Marcel-Richard
Marcuard, planteur à Long-Thanh, Biênhoa
Nguyễn-van-Cua, huyen hon., rue Catinat
Nguyễn-huu-Hao, 39, rue Taberd

Nesty J., Banque de Indochine, Saïgon
Nguyễn-ngōc-Tho, huyén honoraire, 439, rue Paul-Blanchy, Saïgon
Pâris, avocat, 11, avenue Fontenay, Châtillon-sur-Bagneux, Seine
Petit, capitaine d'artillerie, Saïgon
Philip. F., chef Service immigration, Saïgon
Pietry, planteur à Giadinh
Pinaire, Société d'exploitation de Phu-quôc, Hatiêñ
Phat Truong-hoan, huyén honoraire, Cholon
Portail, imprimeur, rue Catinat
Prêtre [Henri], directeur de l'Enseignement, Saïgon
Robert A[uguste], commis aux Postes Télégr., Saïgon
Rochelle, ingénieur de la voirie, Cholon
Roché, Soc. hévéas de Xuàn-loc, 42, bd Bonnard
Rivière, rue Verdun, à Chi-Hoa
Sinna H. M., rue Paul-Blanchy.
Sipière, planteur, Xuan-Loc, Biênhoà.
Souchère (M^{me} de la), à Long-Thanh, Biênhoà
Seng-Teck [compradore Denis frères], rue Catinat
Solirène, rue Catinat
Tan Le-Phat, 1?3, rue Pellerin
Theys, à Caukhoi (Tayninh)
Tran-van-Truong, chef canton, à Long-Vinh-Thuong (Biênhoà)
Tran-kim-Ky, Propr. plant. Tan-Phu, Biênhoà
Trombetta, Pharmacie asiatique; Cholon
Union Com. Indochin., bd. Charner, Saïgon
Veillet, planteur à Baria
Vo-ha-Thanh, chef cant. de Buulong, Biênhoà
Varin d'Ainvelle, Cie Caoutchoutière, Gia-nhon, Cholon.
Vo-thi-Ngoc, planteur à Cu-chi, Giadinh.

Membres adhérents

Berland, chef du 2^e Bureau Gouv. local, Saïgon
Coquerel, chambre de commerce, Saïgon
Durand, commissaire de la Sûreté, Saïgon
Lucien Schein, planteur à Camson, Nhatrang
Tran quang-Minh, secrét. à la mairie, Saïgon
Vincent Paul, planteur à Caukho, Saïgon
Potteaux, Service judiciaire, Saïgon
Moyaux, 80, rue Pellerin, Saïgon
Truong-minh Giang, huyén à Sadec
Tran-v.-Lai, secrétaire à l'inspection de Baria
De Lachevrotière, dir. journ. *Impartial*, Saïgon
Alexis Vézia, 57, rue Miche, Saïgon.
Poujade de Ladevèze Michel, négociant, rue d'Ormay, Saïgon.
Institut Pasteur, à Nhatrang (Annam)
Directeur Société des pousses saïgonnais, 5, rue de Reims, Saïgon.
Ha-thuc-Qui, secrétaire inspection de Baria.

Nous apprenons le décès de M. Octave Dupuy, négociant, chevalier de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu le samedi 25 du courant, à midi, en l'église de la Trinité. Réunion maison mortuaire, 14, rue de Vintimille. Le présent avis tient lieu d'invitation.

[Incompatibilité]

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 août 1925)

L'ordre du jour étant épuisé, M. [Achille] Connes demande la parole et expose qu'il est apparu à plusieurs membres de la chambre syndicale que les fonctions de président du syndicat et de journaliste étaient incompatibles.

M. Connes fait ressortir que les appréciations du polémiste peuvent porter préjudice à l'ensemble des planteurs et que le président d'une association purement professionnelle, appelé, par ses fonctions, à présenter, d'une manière courtoise, au gouvernement, les désiderata de ses mandants, pouvait se trouver gêné dans ses démarches lorsque, par ailleurs, au titre de journaliste, il avait attaqué ce gouvernement à la bienveillance duquel il était, ensuite, chargé de faire appel.

M. Sipière répond que cette incompatibilité ne lui apparaissait pas certaine, et que, d'autre part, c'est toujours du point de vue agricole qu'il avait été amené à critiquer le gouvernement.

Une discussion s'engage d'où il ressort que ce n'est pas du tout au président du syndicat que des critiques sont faites, mais au journaliste qui ne peut trouver, d'ailleurs, que des avantages à recouvrer une indépendance pleine et entière.

Plusieurs membres du comité et, en particulier M. Berquet, rendent hommage au travail et au dévouement de M. Sipière qui a mené le syndicat à une situation florissante qu'il n'avait jamais connue auparavant. De ce côté, tous les membres présents sont unanimes à reconnaître l'excellence de l'œuvre de M. Sipière, mais la chambre syndicale, persistant en sa manière de voir et estimant que leur président ne peut, en même temps, être journaliste, M. Sipière abandonne le fauteuil de la présidence et vient s'asseoir au milieu des membres de la chambre syndicale.

Madame de la Souchère, vice-présidente, est alors priée de diriger les travaux de la chambre syndicale, en attendant qu'il soit pourvu au remplacement du président.

M. Hérisson propose, et toute la chambre s'associe à sa proposition, de nommer M. Sipière, président d'honneur du Syndicat des planteurs de caoutchouc.

M. Sipière remercie les membres de la chambre syndicale, mais déclare ne pas vouloir accepter ce titre.

Madame de la Souchère
présidente p.i. août-septembre 1925



Jeanne-Marie-Marguerite BERTIN,
veuve RIVIÈRE DE LA SOUCHÈRE

Née le 14 juillet 1881 à Sassetot-le-Mauconduit (Seine-Maritime).
Mariée en 1906 à Charles Rivière de la Souchère (1876-1916), pilote de la rivière de Saïgon.
Mère adoptive de plusieurs enfants.

Créatrice des [plantations de Long-Thanh](#) (1910).
Chevalier (août 1922), puis officier(1952) de la [Légion d'honneur](#).
Administrateur des [Hévéas de Xuan-Lôc](#).

Décédée à Grasse (Alpes-Maritimes), le 31 octobre 1963.

René HÉRAUD, président septembre 1925-juin 1929



René HÉRAUD (1882-1929)

Né à Cozes (Charente-Inférieure), le 17 décembre 1881.
Marié le 20 octobre 1920 à Paris à Marianne Ley, fille de Jules Ley,
chef des services administratifs du *Figaro*.

Agent (1904), puis directeur à Haïphong, et à Saïgon, pour toute l'Indochine, de l'Asiatic Petroleum devenue [Compagnie franco-asiatique des pétroles](#) (Shell).

Membre du conseil municipal, du tribunal de commerce
et de la chambre de commerce de Haïphong.

Président du [Cercle sportif saïgonnais](#) (1922-1924)

Membre du tribunal et de la chambre de commerce de Saïgon.
Administrateur du [Port de commerce de Saïgon](#).

Membre représentant la CCI de Saïgon (1920), puis président (1926) du Conseil colonial (en remplacement de Lachevrotière récusé par les conseillers annamites).

Administrateur de la [Compagnie générale indochinoise des thés](#).

Co-propriétaire des [plantations de caoutchouc de Suoi-chua](#),
du [Domaine de Phuoc-Binh](#),

de la [Société foncière et rizicole de Soctrang](#),

fondateur de la [Bola](#) (Société des plantations d'hévéas en Indochine),

président de la [Compagnie foncière d'Indochine](#).

administrateur de [Radio-Indochine](#), à Haïphong (1928)

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) du 14 mars 1924.

Cinq ans huit mois vingt-sept jours de services militaires, six campagnes, deux citations.

Croix de guerre.

Président du comité d'achat de la collection Holbé (juin 1927) en vue d'abonder le fonds du futur [Musée Blanchard-de-la-Brosse](#).

Chevalier du [mérite agricole](#) (août 1928).

Décédé en mer le 29 mai 1929 alors qu'il rentrait en Indochine.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 9 septembre 1925)

Par 12 voix sur 13 votants, M. Héraud est élu président de la Chambre syndicale.

M. Héraud remercie tous ses collègues pour l'honneur et la grande marque de confiance qu'ils veulent bien lui témoigner. Il dit combien grande est son appréhension, vu le peu de temps dont il dispose, d'accepter la lourde tâche que constitue la présidence d'un groupement aussi important. Il rend hommage au labeur de ses prédécesseurs qui se sont dépensés sans compter pour le bien du syndicat.

S'il accepte, c'est avec la volonté bien arrêtée de faire tout son possible pour remplir son mandat avec la plus grande conscience. Il demande toute l'indulgence de ses collègues, si, absorbé par ses occupations professionnelles, il lui arrive, parfois, de ne pouvoir consacrer au syndicat tout le temps qu'il voudrait. Il compte sur la collaboration dévouée de tous ses collègues, afin de lui faciliter l'accomplissement de sa tâche.

Applaudi par toute la Chambre syndicale, M. Héraud prend la présidence de l'assemblée.

Quelques questions d'ordre intérieur sont ensuite discutées et la réunion prend fin à 19 h. 30.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

(*Bulletin du syndicat des planteurs de caoutchouc*, 10 février 1926)

ADHÉSIONS NOUVELLES

Peysson Émile, négociant à Saïgon, présenté par MM. Berquet et Guillemet.

Membres titulaires

Peysson Émile, négociant, rue Catinat, Saïgon.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1926)

M. Héraud, président du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, a prononcé à l'assemblée générale du syndicat, le 14 avril dernier, un excellent discours dans lequel il a examiné les questions du droit de sortie et du régime foncier.

Il s'est énergiquement opposé à ce que l'État prenne 10 % des bénéfices des planteurs et soit représenté à concurrence d'un huitième dans le conseil d'administration.

Il a rappelé avec beaucoup de justesse que l'hévéaculture est, en Cochinchine, l'œuvre des petits planteurs et qu'il est injuste de vouloir les brimer.

M^{me} de la Souchère et M. Sipière ont été élus présidents d'honneur.

Au syndicat des planteurs de caoutchouc

(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1926)

Au cours de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine qui a eu lieu le 14 avril dernier à Saïgon, M. Héraud, président de ce

syndicat, a prononcé une allocution dans laquelle il a déclaré que le nombre des membres titulaires du syndicat était cette année :

Sociétés, 25 au lieu de 17.
Particuliers, 118 au lieu de 109.

Mais que cette aimantation devrait être plus considérable encore si toutes les personnes qui ont des intérêts dans les affaires caoutchoutières de l'Indochine — propriétaires, directeurs de société, employés, actionnaires — tous intéressés d'une façon quelconque à la culture, à l'industrie ou au commerce du caoutchouc se joignaient à eux ainsi qu'elles y sont invitées par les statuts.

Procès-verbal de la 632^e séance, en date du 28 octobre 1926 du Comité de l'Indochine.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 janvier 1927)

Lettre de M^{me} de la Souchère, présidente d'honneur, au sujet des réunions de la Chambre syndicale et de sa composition.

Saïgon, le 7 janvier 1927.

M. HÉRAUD, président de la Chambre syndicale
des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, Saïgon.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous signaler que la dernière réunion de la Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc n'a pu avoir lieu, la majorité des membres ne s'étant pas rendue à la convocation et le quorum n'ayant pas été atteint.

Les membres actuellement en fonctions sont :

MM. HÉRAUD, président ;

MATHIEU, vice-président ;

BEC, vice-président ;

ÉMON, secrétaire ;

SIPIÈRE, trésorier ;

CONNES ;

GUILLEMET ;

GRENARD ;

COMMANDANT GANET ;

CANQUE ;

HÉRISSON ;

LASSEIGNE ;

ROCHE ;

PHAT ;

M^{me} CÔ TAM ;

soit 15, chiffre prévu à l'article 8 de nos statuts.

Or, et dans la réalité des choses comme en droit strict, M. Sipière, qui a accepté bénévolement les fonctions de trésorier pour rendre service, ne peut être considéré comme membre de la chambre syndicale, puisque président d'honneur de cette chambre.

Il n'y a donc plus que 14 membres et un siège reste vacant.

Je vais quitter la colonie et ai laissé ma procuration générale au commandant Billès, qui me représentera ici à l'avenir.

Je viens vous proposer sa candidature, car il représentera, si vous voulez bien l'admettre au sein de la chambre syndicale, les exploitations confiées à sa surveillance et à son contrôle, savoir :

1° ma plantation « Rivière de la Souchère » à Xuan-Loc ;

2° ma plantation de quinquina et caoutchouc « de la Souchère » à Dran, Haut-Donaï, Annam.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien agréer, monsieur le Président, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

de la SOUCHÈRE.

L'observation de madame de la Souchère est judicieuse et il en sera tenu compte.

M. Billès, présenté par elle, est agréé en qualité de membre de la chambre syndicale, sous réserve de ratification à la prochaine assemblée générale.

Nouvelles adhésions

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 13 avril 1927)

Les candidatures de MM. GUÉGO, MOISAN, BARTHE¹³, BOY-LANDRY, VARALL et DUCHATEAU sont agréées.

Offre de l'[OGMIC](#) au Syndicats des planteurs (mai 1927),
puis conférence de Bazin (décembre 1927)
sur le recrutement des coolies au Tonkin et au Nord-Annam

À la Société des études indochinoises

wwwwwwwwww

Saïgon aura un musée digne d'elle
(*L'Écho annamite*, 20 juin 1927)

Achat de la collection Holbé

Un comité a été fondé sous la présidence de M. Héraud, président du Conseil colonial, président du Syndicat des planteurs, pour lancer la souscription. [...]

[Les fonctionnaires planteurs]

(*Le Merle mandarin*, 1^{er} septembre 1927)

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de faire connaître au public les *fonctionnaires* appartenant au corps des Services civils, qui sont titulaires de propriétés agricoles ou de concessions en Cochinchine.

¹³ [Jean-Baptiste-Alexandre Barthe](#) : douanier, riziculteur, hévéaculteur.

En voici la liste :

BALENCIE, Jean-Dominique, administrateur
BALENCIE, Léopold, sous-chef de bureau
BERLAND, Louis, administrateur
BLANCSUBÉ, Léon-Gabriel, chef de bureau
BRIÈRE DE L'ISLE, Paul-Louis, administrateur
BRASEY, Louis-Marie, administrateur
DELIBES, Émile-Jean Marie, administrateur
DUZAN, Roger-Élie, Chef de bureau
ESQUIVILLON, Maurice Philippe, administrateur
GAUTHIER, René-M.-Eugène, administrateur adjoint
GAZANO, Barthélémy, administrateur maire Cholon
LANDRON, André-Jean, administrateur adjoint
MAILLARD, Benjamin-Joseph, administrateur adjoint
NG.-PHU-XUAN, V., rédacteur
NORRE, Jean, administrateur
PATRY, Raoul-Guillaume, administrateur
VALLAT, François-Louis, administrateur .

Lorsque nous aurons complété cette liste, nous nous proposons d'étudier par la suite les cas particuliers de chacun de ces fonctionnaires dont certains sont en service dans des provinces où ils ont leurs intérêts.

Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine,
Élection des membres de la chambre syndicale du 14 septembre 1927
(*L'Écho annamite*, 16 septembre 1927)

Nombre de voix

Mathieu	89
Bec	89
Lasseigne (Banque fr.-chinoise)	89
Pulby (S.I.C.A.F.)	89
Héraud	88
Guillemet	88
Mariani	88
Duchateau (Société des plantations de la Souchère)	88
Blanchard (Société des plantations des Terres-Rouges)	88
Sipière	87
Brandela [Ivan](Banque de l'Indochine)	87
Thiebert (Société indoch. des cult. tropicales)	85
Truong hoan Phat	84
Billes (Plantation de la Souchère)	83

Brizon	83
Normandin (La Biênhôa indust. et forestière)	83
Connes	78
Canque	76
M ^{me} Cô Tam	74
Garnier (Société des caoutchoucs de l'Indochine)	63

Le Syndicat des planteurs de caoutchouc
(*Les Annales coloniales*, 27 octobre 1927)

L'assemblée générale du Syndicat des planteur de caoutchouc de l'Indochine a porté à 20 le nombre des membres de sa chambre syndicale. Sur 152 membres inscrits, 90 étaient présents.

La Chambre syndicale a élu : président, M. Héraud ; vice-présidents, MM. Mathieu et Bec ; trésorier, M. Pulby ; et secrétaire M. Guillemet.

Il fut discuté la taxe de 2 % que l'administration voulait percevoir sur la valeur du crêpe au cours de Londres. Le Syndicat a obtenu que la valeur taxée serait celle du lieu d'origine.

D'après M. Fournier, le prix de revient du caoutchouc serait de 0 piastre 55 en terre grise et de 0 piastre 75 en terre rouge.

La Chambre a décidé de proposer le prix de 60 cents comme valeur moyenne du kilo de caoutchouc sur la plantation, ce qui ferait une taxe de 12 piastres par tonne.

Une réunion du syndicat des planteurs d'hévéas de l'Indochine
LA QUESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE
(*L'Écho annamite*, 17 décembre 1927)

Le bureau du Syndicat des planteurs de caoutchouc s'est réuni le mercredi 14 décembre 1927, sous la présidence de M. Héraud, assisté de MM. Bec, Mathieu, Guillemet, Pulby, Blanchard, Brizon, [Achille] Connes, Gannay, inspecteur général de la Banque de l'Indochine, Normandin, et Thiébert, M. [Alfred] Bazin ¹⁴, conseiller du commerce extérieur de la France au Tonkin, était également présent.

Parmi les questions intéressantes qui lui ont été soumises, s'est d'abord présentée celle du prix de l'emballage du caoutchouc. Certaines caisses, de fabrication étrangère, les japonaises notamment, qui servent à cet emballage, sont d'un prix relativement peu élevé, 1 p. 33, quand elles sont achetées par chiffre d'un mille au moins.

Mais le délai de six mois, fixé pour l'admission temporaire, est insuffisant pour permettre au très grand nombre des planteurs de les utiliser toutes, et ces derniers, obligée à les acheter en quantité moindre, les paient alors environ 2 p. l'unité. [...]

Demandes d'adhésion

¹⁴ Ancien directeur de la Cie d'exportation d'Extrême-Orient (CEDEO), sous les ordres de François Lyard, Alfred Bazin fonde une agence de recrutement à Hanoï pour fournir en main-d'œuvre les planteurs de caoutchouc du Sud, ce qui lui vaut d'être révolvérisé en février 1929.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 11 janvier 1928)

Les demandes d'adhésion à titre de membre titulaire du Syndicat présentées par MM. Bazin, directeur de l'Office général de la main-d'œuvre indochinoise, à Haïphong, le commandant Buat, gérant de la plantation Ballous et Baugé, la Société des Caoutchoucs de Kompong Thom, sont agréées à l'unanimité.

[Recrutement de main-d'œuvre en Annam]

par H. CUCHEROUSSET

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 mars 1928)

Une vive protestation de M. Héraud, au nom des planteurs de caoutchouc, à M. le résident supérieur d'Annam¹⁵, au sujet de l'interdiction de recruter pour les plantations du Sud de la main-d'œuvre en Annam, a attiré de la part de M. Cotin, président de la chambre mixte de commerce et d'agriculture du Nord-Annam, une non moins vive réplique.

Les colons du Nord-Annam étaient, en effet, mis en cause. M. Héraud semblait leur reprocher de faire obstacle au recrutement dans le but de se réserver la possibilité de trouver à vil prix de la main-d'œuvre pour la gaspiller.

Nous avions été surpris de voir M. Héraud, tout en disant des choses fort justes, se baser, d'autre part, sur des faits non vérifiés et chercher un peu trop la solution facile.

Jamais on n'arrivera à rien avec ce refus obstiné de voir les choses comme elles sont. Seulement M. Héraud est un élu, obligé de flatter la manie de ses électeurs et nous sommes persuadé que, dans son for intérieur, il sait très bien à quoi s'en tenir ; mais il sait aussi que s'il disait à ses amis cochinchinois ce qu'il en est, il se ferait mal voir.

La réponse de M. Cotin, par contre, est aussi objective que possible. Le distingué président de la chambre mixte du Nord-Annam est un esprit très positif et qui sait exposer clairement ses idées sans tourner autour du pot.

L'*« Avenir du Tonkin »* a publié sa lettre *in extenso* ; en voici le résumé :

Les raisons que nous avons invoquées, pour motiver notre avis défavorable au recrutement, sont des raisons d'intérêt général concernant le tout économique formé par les trois provinces du Nord-Annam et les provinces laotaines limitrophes. Notre chambre, fondée en 1926 et installée le 5 février 1927, a adopté la ligne de conduite suivie par l'ancienne chambre d'agriculture du Tonkin et du Nord-Annam, devenue, depuis 1926, chambre d'agriculture du Tonkin. Et cela pour la même raison : c'est-à-dire la pénurie de main-d'œuvre.

En effet, si extraordinaire que cela puisse paraître, le Nord-Annam manque de bras tout, comme la riche Cochinchine !

Vous dites, que la décision de Monsieur le résident supérieur « porte une atteinte très grave aux intérêts, non seulement de la Cochinchine agricole, mais encore de l'Indochine tout entière, intéressée par la taxe à l'exportation au développement des plantations ».

Nous pourrions prendre cet argument à notre compte et dire que l'Indochine tout entière est intéressée au développement des plantations de café, produit soumis, lui aussi, à la taxe de 2 % et à la mise en valeur des régions de l'Annam ou du Laos négligées jusqu'ici.

Ensuite, vous reprenez le vieux grief :

¹⁵ Jules Fries (1874-1957) : École coloniale (1894-1895, 1896-1898), carrière en Annam : résup p.i. 20 mai-12 septembre 1922 et 25 janvier-4 août 1927, résup 5 août 1927-20 mai 1928. Officier de la Légion d'honneur du 21 octobre 1932.

« Qu'il est inadmissible que l'Annam, qui profite régulièrement de la masse commune formée par le budget général et largement alimentée par la Cochinchine, refuse de faire masse quand il s'agit de main-d'œuvre dont la Cochinchine a besoin. »

Nous vous ferons remarquer :

1° — que les planteurs du Nord-Annam ne sont pas tout l'Annam.

2° — que les planteurs de caoutchouc ne sont pas toute la Cochinchine.

Ceci posé, comparons les situations vis-à-vis des budgets généraux ou locaux.

Nous voyons que les planteurs d'hévéas ont bénéficié de l'aide la plus large.

Est-ce qu'au moment de la crise de mévente, les pouvoirs publics ne vous ont pas versé des subsides qui vous ont permis de sortir du marasme ?

Et la prospérité revenue, on ne vous a pas demandé de rembourser.

Le budget général n'a-t-il pas amorcé, ou construit en tout ou en grande partie, les routes qui desservent les régions à hévéas.

De tout cela, vous avez profité et profitez encore sans être plus imposés que le commun des planteurs.

La Cochinchine serait en droit de trouver bien lourde la charge que vous lui avez imposée, et le président du conseil colonial pourrait protester auprès du président du Syndicat des planteurs de caoutchouc.

Aux planteurs du Nord-Annam, on a versé, en tout et pour tout, en 1921, une prime de 1 cent par pied de café. Et les primes à l'Agriculture sont supprimées depuis plusieurs années. Pourtant la culture du cafier est autrement difficile que celle de l'hévéa.

D'heureuses circonstances, dont vous avez intelligemment profité, vous ont fait sortir de la crise et ont amené un intense mouvement de spéculation sur l'hévéaculture, et accéléré la mise en valeur de vos plantations.

Malheureusement l'accroissement de la population n'a pas été aussi rapide, et vous vous trouvez menacés d'une nouvelle crise.

Nous le comprenons parfaitement, mais, toutes proportions gardées, nous, colons du Nord-Annam, sommes dans une situation analogue.

Notre région est, depuis une dizaine d'années, en voie de progression constante. Les travaux d'irrigation dans la province de Thanh-Hoa ont permis de mettre en rizières à deux récoltes par an, des terres jusqu'ici ou incultes ou cultivées seulement lorsque l'abondance des pluies le permettait.

Les plantations de cafiers sont en pleine production et s'étendent dans tout le Nord-Annam, spécialement dans la région de Phu-Qui.

Les voies de communication ouvertes entre la mer et le Mékong ont permis des relations journalières entre Vinh et Napé Thakhek.

Depuis deux ans, les mines d'étain de la région de Pak-hin-boum ont nécessité un appel important de main-d'œuvre.

Les Annamites du Nord-Annam vont très volontiers à Thakhek, soit comme coolies, soit comme petits commerçants.

C'est là un mouvement spontané, que rien ne saurait entraver ; qu'il est, au contraire, de bonne politique de favoriser.

Le chemin de service et le chemin de fer Tân-Ap—Thakhek augmenteront les facilités de débouché, le premier dans quelques mois, et le secoud dans 5 ans au moins.

L'ouverture au trafic du chemin de fer de Vinh à Dông Hà amène un sensible mouvement de population vers la région PhucTrach, Tân-Ap : déjà des terrains out été prospectés ou demandés en concessions.

La construction de la voie ferrée de Tân-Ap à Thakhek exigera des dizaines de milliers de travailleurs. Le chemin de service, à lui seul, en emploie actuellement plus de 2.000.

Enfin, on nous parle de mettre sur pied une armée de 60.000 hommes !

Quant à ce que vous dites au sujet de la liberté individuelle des travailleurs, beaucoup, parmi nous, ne sont pas éloignés de partager votre opinion.

Il nous semble, en effet, que l'on devrait laisser aux habitants la liberté de circuler sans entraves, et de chercher du travail à leur guise, dans tout le territoire de l'Union.

Nous ne craindrions nullement cette liberté. C'est le mode actuel de recrutement qui nous paraît à changer, ou du moins à réformer sérieusement.

Quant au recrutement pour les Nouvelles-Hébrides, nous sommes de votre avis, et si la maison Ballande a pu récemment être autorisée à recruter des coolies dans le Thanh-Hoa, cela s'est fait sans que notre compagnie en eût connaissance.

Nous nous rappelons trop les révélations apportées en Conseil de gouvernement par M. de Monpezat, notre délégué, et les atrocités que tout récemment, son journal « la Volonté indochinoise » a dévoilées.

Si nous ajoutons à cela que la ville de Nouméa emploie de la main-d'œuvre annamite au balayage de ses rues, et que les autres villes de la Nouvelle-Calédonie aspirent à posséder de tels employés municipaux, vous comprendrez facilement que nous estimons que les Annamites peuvent être mieux utilisés qu'à devenir cadavres ou balayeurs des rues.

Depuis plusieurs années, des tracteurs ou machines sont employés par certains planteurs du Nord-Annam, toujours pour la même raison : pénurie de la main-d'œuvre, et aussi la mauvaise qualité de celle-ci. Quant aux salaires, ils sont en hausse régulière et ont passé d'une moyenne de 20 à 22 cents par jour à 30 cents environ : encore devons-nous nous attendre à payer bientôt de 32 à 35 cents. Cette hausse constante de la main-d'œuvre est la meilleure preuve que nous puissions donner de sa croissante pénurie.

Mais ni les planteurs, ni les industriels ne récriminent. Ils savent que les lois économiques sont les plus fortes : quant aux commerçants, ils s'en réjouissent, car ils y voient une preuve d'enrichissement du pays.

Pour terminer, nous nous permettons une question :

Jusqu'où pensez-vous aller dans cette voie de développement de l'hévéaculture ? même si le Tonkin ou l'Annam vous envoyait toute la main-d'œuvre possible : 100-200-300 mille coolies ; il arrivera un moment où, de nouveau, vous manquerez de bras, au train dont marchent les demandes de concessions : par milliers d'hectares. Et il n'y a pas que la Cochinchine, il y a aussi le Cambodge qui veut de la main-d'œuvre.

Il y a un fait, contre lequel ne peuvent rien, ni les financiers de Paris, ni les planteurs de Cochinchine, ni les planteurs du Nord-Annam : c'est que l'Indochine est un pays très peu peuplé, sauf en certaines régions limitées. Il faut donc savoir nous borner dans le présent. L'avenir, nous devons le préparer. Et pour cela, nous devons, selon votre expression, « faire masse », planteurs du Sud et du Nord, pour obtenir des pouvoirs publics une saine politique démographique.

Elle peut se définir en quelques mots :

Lutte contre les maladies épidémiques ; hygiène sociale maternelle et infantile.

Perfectionnement de la technique agricole ;

Recherche des hauts rendements en riziculture, etc.

M. Cotin dit ce que nous avons maintes fois répété, ce que M. Yves Le Gadec expose de son côté dans le *Moniteur*, ce que M. Bazin a exposé dans ses conférences à Saïgon, et ce dont tous les Cochinchinois, qui sont venus enquêter sur place, ont pu se rendre compte.

Il y a, dans le Nord, pénurie de main-d'œuvre, là même où il y a surpopulation, parce que la masse de la population est dégénérée. Insuffisamment nourrie depuis des générations, habituée, d'autre part, à se voir spoliée du fruit de son travail, elle n'a ni la force ni la volonté de faire plus que ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim. Or il n'y a main d'œuvre disponible que là où il y a des gens physiquement capables de gagner non seulement leur subsistance mais aussi un superflu. Non seulement les Annamites sont en général des avortons, mais ce sont souvent aussi des malades. Il faudrait

renvoyer en France une centaine de professeurs et les remplacer par une centaine de médecins

Quant aux salaires qu'offrent les plantations et les industries du Tonkin aux gens assez forts pour travailler, ils sont très supérieurs à ce qu'on s'imagine en Cochinchine, et de nature à retenir ceux qui savent ce que vaut l'argent et qui ne tiennent pas à s'éloigner de chez eux.

M. Cotin demande lui aussi la liberté pour les indigènes de voyager d'un pays à l'autre pour y chercher du travail, et, dans le *Moniteur* du 26 février, M. Yves Le Gadec, bien placé, étant chef de la province de Thai-Binh pour se rendre compte des abus du recrutement, demande la même mesure.

Mais qui s'y oppose ?

Toute la Cochinchine et M. Héraud en tête. Ils s'y opposent par l'obstruction qu'ils font à la construction du Chemin de fer de Tân-Ap à Thakhek et du Vrai Transindochinois qui mettrait les plantations du Nord de la Cochinchine à 20 ou 24 heures des régions surpeuplées. Alors seulement serait possible ce mouvement libre des travailleurs, auxquels les planteurs, après avoir eux-mêmes demandé la création de la fameuse inspection du travail, semblent chercher faire appel.

Disons, d'ailleurs, que M. Héraud a obtenu gain de cause, quant au recrutement dans le Thanh-hoa, maintenant autorisé, et que, d'autre part, la construction du Tân-Ap —Thakhek vient d'être commencée.

Mais, encore une fois, il n'y a pas main-d'œuvre disponible là où la population est dans un tel état de dégénérescence qu'elle ne peut gagner que juste de quoi ne pas mourir.

Il semble qu'une triple leçon devrait se dégager de ces considérations.

1° — Que les capitalistes devraient s'intéresser aux plantations et entreprises des pays où la main-d'œuvre est le plus facile à obtenir en raison de la proximité, par exemple aux plantations des Terres Rouges du Nord-Annam, au lieu de vouloir développer d'abord à tout prix les Terres Rouges les plus dépeuplées et les plus éloignées de la main-d'œuvre.

2° — Que les planteurs du Sud devraient s'intéresser à la question de la régénération de la race annamite et à la lutte contre les maladies qui l'affaiblissent et la rendent impropre au travail.

3° — Que les planteurs et employeurs de Cochinchine devraient réclamer la construction du Vrai Transindochinois, qui mettrait Hanoï à 28 heures de Saïgon et des régions surpeuplées comme le Thanh-hoa à 20 heures des Terres Rouges de la Cochinchine du Nord et des Terres Rouges du Cambodge.

Demandes d'adhésion

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 16 mai 1928)

MM. de Lachevrotière* et Cazeaux [[Cazeau](#)], ayant pour parrains, MM. Mathieu et Guillemet ; la Société civile des Plantations de Baubang, représentée par M. Evrard, ayant pour parrains MM. Mathieu et Bec ; M. Ngo-khac-Man, ayant pour parrains MM. Truong-hoan-Phat et Nguyen-van-Cua ; M. Pham-ngoc-Thuan, ayant pour parrains MM. Ganet et Lebret, sont agréés à l'unanimité en qualité de membres adhérents du Syndicat.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 décembre 1928)

Décès. — C'est avec un étonnement attristé que nous avons appris le décès survenu en son domicile, boulevard Albert-1^{er}, de M. Maurice Caruette, le planteur bien connu, estimé et aimé de tous.

M. Caruette est une vieille figure cochinchinoise.

Arrivé ici, voici vingt six ans, il fut conquis par ce pays, il s'y installa. Il s'y était créé une situation enviable à force d'un labeur acharné et honnête. Transitaire, marchand de bois, puis planteur, il était à la tête d'importantes affaires et allait commencer à jouir du fruit de son travail, lorsque la mort impitoyable l'a enlevé, à peine âgé de cinquante quatre ans, à l'affection des siens.

À sa veuve éplorée, à toute sa famille et aux amis de M. Caruette, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Demandes d'adhésion

(Le *Bulletin du syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 12 décembre 1928)

M. Gallois, Augustin, planteur à Hiêp-my, province de Phanrang (Annam), présenté par MM. Sipière et Moyaux, est admis au Syndicat à titre de membre adhérent.

La candidature à titre de membre titulaire de M. Barbanson ¹⁶, présentée par MM. Connes et Guillemet, est agréée.

COCHINCHINE

(L'*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1929)

Le monde des petits planteurs est très ému par une circulaire de la maison Michelin qui informe la majeure partie de ses fournisseurs qu'elle ne pourra plus leur acheter leur production en 1929, en raison de sa mauvaise qualité.

M. Connes a saisi de la question le Syndicat des planteurs de caoutchouc ; il fournit lui-même à Michelin, depuis trois ans, de la gomme qui a été classée, dans la proportion de 70 %, « bonne qualité moyenne ». Comment se fait-il qu'aujourd'hui, brusquement, la qualité de ces envois soit devenue détestable ainsi que celle des envois de tous les petits planteurs ?

M. Adam proposa de demander à Michelin qu'il envoie un acheteur sur place, mais d'autres furent d'avis de vendre sur le marché de Singapore.

La « Dépêche de Saïgon », de son côté, rappelle que Michelin a obtenu 37.000 ha. en concession et qu'il en demande encore 15.000 ; constatant qu'il n'a défriché que 6.000 ha., notre confrère se demande si Michelin ne voudrait pas profiter des bas cours du caoutchouc pour mettre la main sur un bon nombre de petites plantations. La circulaire n'aurait donc a autre but que de décourager les planteurs.

Nous ne voulons pas prendre parti dans ce débat ; cependant, il nous semble que Michelin eût été mieux inspiré en disant aux planteurs en quoi leur caoutchouc était mauvais et comment ils pouvaient en améliorer la qualité.

¹⁶ François Barbanson : boulanger à Cholon, négociant, hôtelier, titulaire d'une concession d'ancien combattant, conseiller colonial (1931-1936). Rayé des listes du Syndicat après le 3 septembre 1930.

(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 13 mars 1929, p. 284-285)

M^e Mathieu donne communication de la correspondance ci-après, au sujet de la désignation de M. Wormser ¹⁷, devant représenter le Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine au congrès du caoutchouc qui doit se tenir à Java en mai prochain.

Saïgon, le 29 janvier 1929.

M^e MATHIEU, président du Syndicat de planteurs de caoutchouc, Saïgon.

Monsieur le Président,

Au cours de la dernière réunion de la Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc, la question de la représentation de ladite Chambre au Congrès qui doit se tenir à Java en mai prochain a été discutée.

Vous nous avez demandé si nous n'envisagions pas l'envoi aux Indes Néerlandaises, vers cette époque, d'un planteur susceptible de représenter l'Indochine.

Or, nous avons projeté de faire effectuer un voyage d'études, à Java, à M. Wormser, actuellement sous-directeur de la plantation de Locninh et visiting-agent des plantations de la Société indochinoise des cultures Tropicales.

M. Wormser, licencié ès-sciences (diplômes botanique, sciences naturelles, zoologie, chimie générale), est diplômé de l'Institut agricole et colonial de Nancy. Il a travaillé à l'Institut de recherches agronomiques de l'Indochine (chef du laboratoire de phytopathologie d'avril 1926 à fin juillet 1928) et, à cette date, nous l'avons engagé dans notre Groupe pour l'emploi sus-indiqué.

D'autre part, M. Wormser parle couramment l'allemand et comprend le hollandais. Il me semble donc que M. Wormser pourrait représenter très utilement le Syndicat des Planteurs de Caoutchouc, à l'occasion du prochain Congrès, et je vous suggère même qu'il pourrait être le mandataire de la chambre d'agriculture pour le Congrès du sucre, qui doit se tenir à Java à la même époque.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître quelle suite vous entendez donner à ces propositions et je vous prie d'agrérer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments tout dévoués.

Société financière Française et coloniale
L'Inspecteur général [Paul Bernard].

[Réponse favorable de M^e Mathieu.]

¹⁷ Martin-Georges Wormser. Né le 15 avril 1902. Licencié ès sciences (botanique, sciences naturelles, zoologie, chimie générale), diplômé de l'Institut agricole et colonial de Nancy, chef du laboratoire de phytopathologie à l'Institut de recherches agronomiques de l'Indochine (avril 1926-juillet 1928), puis sous-directeur de la plantation de Locninh des *Caoutchoucs de l'Indochine* et visiting-agent de la *Société indochinoise des cultures tropicales*, délégué du Syndicat des planteurs de caoutchouc au Congrès international de Java (1929) en raison de sa connaissance de l'allemand et de sa compréhension du néerlandais, secrétaire du Syndicat des planteurs de thé et de café du Sud-Indochine et tennisman accompli.

Il n'est autre que le « sieur W » dont Arnaud de Vogué se paie la tête, dans *Ainsi vint au monde la S.I.P.H.*, pour son hostilité militante aux méthodes de greffage à grande échelle introduites en Indochine par Gaston van Pelt pour le compte de la S.I.C.A.F.

Offre de démission

(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 juin 1929, p. 324)

M^e Paul Pâris, ancien avocat et ancien député de la Cochinchine, ayant quitté définitivement la Colonie, offre sa démission de membre du Syndicat des planteurs de caoutchouc, qu'il a déjà signifiée l'an dernier. Il lui sera donné acte de cette démission.

Le recrutement des coolies

(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 juin 1929, p. 326)

..... La parole est ensuite donnée à M. Karcher, qui a demandé à être entendu par la Chambre, pour lui exposer ses remarques au sujet du recrutement des coolies.

Le directeur de la [Société indochinoise des plantations de Mimot](#) déclare qu'il est venu demander à la Chambre de se joindre à lui pour exprimer par un vœu, à l'Administration, les difficultés rencontrées par les planteurs du Sud-Indochinois pour le recrutement, au Tonkin et en Annam, des coolies qui leur sont nécessaires.

Trois obstacles leur sont opposés par l'Administration :

1° Elle accorde ou refuse l'autorisation de recrutement, suivant son bon plaisir et n'a aucune raison à donner de sa décision ;

2° Elle interdit soit le recrutement dans certaines régions, soit de recruter plus que le chiffre fixé par elle, notamment en Annam ;

3° Il arrive, enfin, que des installations sanitaires, reconnues bonnes par les médecins de l'Administration, soient jugées insuffisantes ou défectueuses quelques semaines plus tard et que, de ce fait, le recrutement des coolies soit, sinon interdit, a tout le moins suspendu pendant un trop long temps, au moment même où l'on en a le plus besoin.

Les deux premiers motifs de refus ont surtout pour but, ou bien de laisser à l'Administration la disposition de coolies disponibles pour ses travaux, ou bien de les réserver aux entreprises privées locales, à seule fin d'éviter l'élévation du taux de la main-d'œuvre.

C'est, en fait, le travail forcé, et il est inadmissible que l'on s'oppose ainsi à la liberté du travailleur, après, surtout, que l'on a créé, pour celui qui veut aller chercher du travail dans le Sud-Indochinois ou au dehors, une réglementation qui lui réserve des avantages de salaires et d'engagement, dont les planteurs de la Cochinchine et du Cambodge sont seuls à supporter les charges, au surplus sans contrepartie.

Il y a là une situation qui ne peut manquer d'attirer l'attention du Bureau international du travail et de justifier une critique méritée de la part des étrangers qui nous observent.

M. Karcher demande donc à la Chambre de s'associer au vœu qu'il dépose entre les mains du Président, pour obtenir que la liberté du travail soit reconnue et appliquée en Indochine.

M^e Mathieu dit partager sa manière de voir, et la Chambre s'associe à lui. Etant donné que le recrutement pour le Sud-Indochinois aurait pour effet d'élever le taux des salaires de la main-d'œuvre indigène au Tonkin, comment ne se rend-on pas compte, en haut lieu, que l'attitude systématiquement hostile des ressortissants du Nord-Indochinois trahit une préoccupation à peine avouable ?

M^e Mathieu demande à M. Karcher, qui y consent, l'autorisation de compléter son vœu, dont le texte définitif est le suivant:

« Le Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, réuni en séance mensuelle, le 12 juin 1920, a émis le vœu suivant, relatif aux restrictions hâtives apportées au recrutement de la main-d'œuvre :

« La Chambre syndicale émet le vœu :

Que les employeurs soient libres de recruter leur main-d'œuvre dans tout le territoire de l'Indochine, sans limitation ni obstacles,

Que toute interdiction ou limitation d'émigration de certaines régions, provinces ou pays de protectorat, soit supprimée, parce que constituant une atteinte à la liberté individuelle, et ayant surtout pour but de protéger, contre la hausse des salaires, les employeurs du Tonkin et d'Annam ;

« Que toutes mesures, en général, de nature à créer une situation privilégiée, en faveur des entreprises publiques et privées du Nord-Indochinois, au détriment des entreprises agricoles du Sud, soient rapportées, sous peine de consacrer un arbitraire d'autant plus criant que les services de l'Inspection du Travail ont été créés, au contraire, en vue de l'amélioration de la condition matérielle des travailleurs indigènes dont la hausse des salaires est précisément un des principaux facteurs ;

« Que le régime des contrats d'engagement, qui mettent à la charge des employeurs des obligations de plus en plus lourdes, sans contrepartie, ne pouvant être qu'un régime d'exception, laisse du moins le champ libre, à côté, à ceux qui prétendent recruter, à leurs risques et périls, des travailleurs libres, seul régime normal auquel on doit tendre progressivement ;

« Que l'Administration s'emploie, de même, à faire cesser les entraves de toute nature au recrutement dont les agitateurs professionnels ont pris prétexte ;

« Que l'Inspection du Travail soit enfin orientée, sans parti pris, vers son vrai but et dans le sens où elle doit permettre une application équitable des règlements, en ayant souci de faciliter, non d'énerver, le rendement de la main-d'œuvre dans les exploitations agricoles destinées à assurer la prospérité économique de la Colonie ».

Avant de reprendre l'ordre du jour, quelques observations sont encore échangées touchant la question des travailleurs. On remarque que ceux qui sont employés par l'Administration ne sont pas soumis au même traitement que ceux au service des planteurs. C'est ainsi qu'ils se nourrissent comme bon leur semble, et surtout comme ils peuvent. D'autre part, l'Inspection générale du travail deviendrait vite un organisme n'ayant d'autre objectif que de s'opposer au développement des entreprises, sur lesquelles s'exerce son contrôle, pour peu que celui-ci devienne lui-même tracassier et irritant.

Il serait désirable que ce dernier ne fût pas sous l'action directe de l'Administration et qu'à sa tête fût placé un homme aux larges vues, connaissant les difficultés que rencontrent les planteurs sur leurs exploitations, sachant tenir une balance équitable entre les intérêts en opposition, exigeant de tous, de l'Administration elle-même comme des particuliers, d'égales concessions en faveur des ouvriers aussi bien qu'en faveur des patrons, où que ces derniers résident.

Le vœu de M. Karcher sera transmis à Paris, au Comité du commerce, de l'industrie et de l'agriculture de l'Indochine, qui s'est déjà saisi de la question et a soumis au Syndicat le projet de décret sur le recrutement de la main-d'œuvre indigène, dont le texte, publié dans le précédent *Bulletin du Syndicat*, est actuellement à l'étude.

Les funérailles de M. Héraud
(*Les Annales coloniales*, 27 juin 1929)

Les funérailles de M. Héraud, ancien président du conseil colonial de Cochinchine, ont eu lieu hier à Saint-Augustin en présence d'une nombreuse assistance. Au cimetière des Batignolles, le gouverneur de la Brosse a prononcé une allocution par laquelle il a rendu un éloquent hommage à l'homme de bien que fut M. Héraud.

« Venu jeune encore en Indochine, a-t-il dit notamment, M. Héraud s'y était fait rapidement une place de premier plan justifiée par une activité et des aptitudes remarquables.

Directeur général de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, président écouté du conseil colonial de la Cochinchine, membre du conseil de gouvernement, de la chambre de commerce de Saïgon, [président du Syndicat des planteurs](#), président de la Compagnie foncière d'Indochine, il fut un des plus grands animateurs du remarquable développement économique, ces dernières années, de notre possession d'Extrême-Orient.

« Au nom de l'Indochine, je m'incline devant ce tombeau avec une piété qui n'oubliera pas. »

M^e Edgar MATHIEU,
président 1929-1935



Edgar, Marie, Albert MATHIEU, président

Né à Cayenne, le 2 février 1880.
Faculté de droit de Paris. Magistrat.
Avocat à Cantho (1913).

Premier clerc, puis successeur (1921) de Camille Aymard, notaire à Saïgon.

Avec pour clerc principal, [Maurice Barbier](#).

Membre (1928), puis président (1931-1932) du Conseil colonial.

président de la Ligue des amis de l'aviation,
puis (1930) de l'[Aéro-club de Cochinchine](#),

Actionnaire de la plantation Kerhuella
des [Éts Victor Lamorte](#),
etc.

Incriminé par M^{me} Chapal pour un placement sur les [Bois du Cambodge](#) (1934).

Décédé à Saïgon, le 20 mars 1935 (suicide).

Nomination du président

(*Le Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 juin 1929, p. 324-326)

M. Bec, vice-président, prenant alors la parole, propose à ses collègues de nommer M^e Mathieu, président du Syndicat des planteurs de caoutchouc. Depuis plus d'une année que M. Mathieu exerce effectivement ces fonctions, les preuves de son zèle, de son activité et de sa compétence ont montré que nul ne saurait remplir, mieux que lui, la charge de diriger les délibérations de la chambre syndicale. Aussi M. Bec se dit-il assuré de réunir l'acquiescement de l'unanimité de ses collègues, en leur proposant de confier à M^e Mathieu la place que la mort de leur regretté président vient de laisser vacante.

La nomination de M^e Mathieu, aux fonctions de président du Syndicat des planteurs de caoutchouc, est agréée et votée à l'unanimité.

M^e Mathieu, très touché de la manifestation dont il vient d'être l'objet, remercie les membres de la chambre syndicale de l'honneur qu'ils lui font et de la confiance qu'ils lui témoignent ; c'est une tâche très lourde de remplacer un homme comme M. Héraud, et il se rend compte qu'il ne pourrait s'acquitter, comme il conviendrait et comme il le désirerait, de fonctions aussi importantes et exigeant un travail absorbant, s'il n'était assuré de trouver auprès de ses collègues l'aide dont il a besoin pour mener à bien les destinées du Syndicat.

Cependant, s'il accepte, c'est dans la pensée qu'il sera suivi par les planteurs dans ses efforts pour arriver, notamment, à la [création d'organismes et de laboratoires de recherches et d'études](#), devant permettre de fixer les meilleures méthodes de culture et d'exploitation de l'hévéa.

Sociétés de plantations de caoutchouc membres titulaires du Syndicat
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 24 juillet 1929)

Sociétés	Représentants
Banque de l'Indochine, Saïgon	GANNAY, 145, rue Mac-Mahon, Saïgon

Banque franco-chinoise, Saïgon	DUPEYRON, 160, rue Mac-Mahon, Saïgon
Banque de Saïgon	M. ADAM, rue Chaigneau.
Denis Frères, rue Catinat, Saïgon	ROUSSEAU H P H, Hôtel Continental.
Société des caoutchoucs de l'Indochine, Thudaumot, 182, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon.	GARNIER, Société des caoutchoucs Indochine, Locninh T. D.
Société des hévéas, Xuân-lôc, Biênhoà, 42, boulevard Bonnard, Saïgon	DESHORS, administrateur délégué, 9, rue Taberd, Saïgon.
Société des plantations de la Route-haute, Tayninh, n° 2, rue Ohier, Saïgon	PIERRET, 167, rue Mayer, Saïgon.
Société des plantations de Di-an, n° 2, rue Ohier, Saïgon	PIERRET, id.
Société des plantations d'hévéas de Tan-thanh-dong, Giadinhh, 180, r. Chasseloup-Laubat, Saïgon	GUÉRY, 180, rue Chasseloup-Laubat, Saïgon.
Société agricole de Thanh-tuy-ha à Biênhoà	ROYBON, directeur à Biênhoà.
Société d'hévéas de Tayninh, quai de Belgique, Saïgon	CAFFORT, représentant à Hiêp-Thanh Tayninh.
Société anonyme agricole de Thi-Doi, Binh-hoa, Tanan, Siège social, 26, rue Catinat, Saïgon	MEZIN-CUÉTAN, Cantho-ville
Société des plantations de Suzannah, 19, rue Vannier	GIRARD, Hôtel Continental Palace.
Société des plantations de Cam-Tiêm, 19, rue Vannier	GIRARD, id.
Société des plantations d'Anloc, 19, rue Vannier	GIRARD, id.
Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.), 93, boulevard de la Somme, Saïgon	JOUBERT, 93, bd de la Somme, Saïgon.
Compagnie du Cambodge, à Chup, 236, rue Mac-Mahon	BLANCHARD, 236 rue Mac-Mahon.
Compagnie du caoutchouc, Padang	BLANCHAHD, id.
Société des plantations des Terres Rouges	BLANCHARD, id.
Société des cultures tropicales, 96 bis, boulevard Haussmann, Paris	P. BERNARD, directeur général de la Plantation de Xacat, 32, bd de la Somme, Saïgon.
Société des plantations d'hévéas de la Souchère à Long-Thanh	LA SOUCHÈRE (M ^{me} DE) à Long-thanh.
Compagnie agricole sud-indochinoise	Malbrancq, dir plant. Hélène à Longthanh, Biênhoà.
Société des Caoutchoucs de Binh-Lôc (Biênhoà)	P. BERNARD, dir. gén. des Caoutchoucs Binhloc, 32, boulevard de la Somme, Saïgon

Société agricole et industrielle de Bêncui	JOUBERT, 93, bd de la Somme, Saïgon.
Société agricole du Song Ray	JOUBERT, 93, bd de la Somme, Saïgon.
Société des plantations d'hévéas de Chalang	DUCHATEAU, W. Hale et Compagnie.
Indochinoise Compagnie Coloniale d'Indochine	DUCHATEAU, id.
Société La Biênhôa industrielle et forestière	PIERGA, directeur.
Société des Caoutchoucs de Kompong Thom	JOUBERT, 93, bd de la Somme, Saïgon.
Société des plantations de Kratié	GEORGES JUBIN, 260, rue Mac-Mahon.
Société des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa	JOUBERT, 93, bd de la Somme, Saïgon.
Société indochinoise des plantations de Mimot, Saïgon	KARCHER, Cie des Messageries fluviales à Saïgon.
Société Indochinoise des plantations de Kantroy, Saïgon	KARCHER

Demande de la [Maison des étudiants indochinois](#), Paris
(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 21 août 1929)

Saïgon, le 1^{er} août 1929,

Monsieur le président du Syndicat des planteurs de caoutchouc,
 21, rue Chasseloup-Laubat, à Saïgon

Monsieur le président,

En vue de la création d'une bibliothèque à la Maison des étudiants de l'Indochine, dans la Cité universitaire de Paris, nous avons l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'envoi régulier, à titre gracieux et au fur et à mesure de leur parution, de vos *Bulletins* mensuels. Ces *Bulletins* pourront être adressés, jusqu'à avis contraire de notre part, à la Société française des distilleries de l'Indochine, 10, rue La-Boétie à Paris, qui centralisera provisoirement les envois des diverses publications destinées à l'équipement de la sus-dite bibliothèque.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Pour le président du comité d'initiative.

Satisfaction sera donnée à cette demande

[Paul-Augustin Lapicque](#) s'offre comme recruteur unique au Tonkin
 du Syndicat des planteurs (octobre 1929)

LA CRISE DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC

Et les planteurs indigènes ?

Va-t-on les aider ou les laisser sombrer ?

(*L'Écho annamite*, 17 décembre 1929)

On nous écrit :

Saïgon, le 13 décembre 1929.

À Monsieur le directeur de l'*Écho annamite*, à Saïgon.

Monsieur le directeur,

Depuis, quelque temps, le monde des planteurs cochinchinois d'hévéas s'agit, et les journaux locaux regorgent d'articles sur la mévente du caoutchouc, la baisse des cours, etc.

Naturellement, on cherche le moyen de pallier à la crise. Toutes les combinaisons seront bonnes pour soutirer du gouvernement le plus d'argent possible.

Mais, dans tout ce remue-ménage, il n'est pas du tout question des petits planteurs annamites. Que vont-ils devenir, au cours de cette crise, qui a l'air de vouloir s'éterniser ? Seront-ils condamnés à crever, comme l'a dit si bien M. [Achille] Connes au Syndicat des planteurs de caoutchouc ?

Nos gouvernements penseront-ils à les aider pour les empêcher de sombrer ?

Voilà diverses questions que votre journal si intéressant pourrait soulever, pour aider les petits planteurs indigènes.

Recevez, etc.

Signé : NAM,
saigneur d'hévéas.

N.D.L.R. — Nous n'étions pas sans connaître les faits et la situation que nous signale notre correspondant bénévole, et, sans attendre sa suggestion. Nous nous proposons déjà d'étudier le problème sérieusement. Puisqu'il nous le demande, c'est bien volontiers que nous attirons l'attention du gouvernement sur les doléances des planteurs indigènes d'hévéas, sans lui dissimuler, toutefois, notre pessimisme à ce sujet.

Que nos budgets viennent au secours des petits et moyens agriculteurs annamites, voilà qui renverserait, dans ce pays, toutes les données de l'expérience ! Le saigneur Nam — qui n'est pas, croyons-nous, un grand seigneur, ni même un gros saigneur — ignore-t-il qu'en Cochinchine, seuls les colons français comptent aux yeux des pouvoirs publics, et encore les gros colons, pas les petits ?

Nous voudrions nous tromper. Seulement, un fait trop récent consolide notre opinion à cet égard. De retour de sa tournée à Soctrang et Baclieu, M. le gouverneur Krautheimer n'a-t-il pas soutenu que les rizières de ces provinces promettaient une abondante récolte, alors que des échos de famine et de misère nous en parvenaient à ce moment précis, qui démentaient l'optimisme officiel ? alors que, peu avant cette inspection gubernatoriale, des milliers de già de riz et paddy du richissime M. Trântinh-Trach avaient soulagé la faim d'une portion de la population nécessiteuse de Camau ? de cette même région de Camau dont le dernier typhon vient encore anéantir les espoirs suprêmes fondée sur la prochaine moisson ?

Après ce cataclysme, nous aurions aimé voir M. Krautheimer dire son mot sur ses prévisions prématurées, dont les éléments déchaînés de la nature s'étaient chargés de démontrer l'erreur. Il ne l'a pas fait.

Sans doute ne le fera-t-il jamais, dans la crainte, d'ailleurs avouée, que les futures demandes de dégrèvements d'impôts ne paraissent trop justifiées.

Nous souhaitons de tout cœur que nos planteurs d'hévéas soient plus heureux que leurs compatriotes riziculteurs, encore que ces derniers aient sur les premiers cet avantage, qui plaide en leur faveur auprès du fisc et des gérants de nos finances publiques, qu'ils sont les principaux pourvoyeurs de nos budgets et les uniques artisans de la prospérité générale du pays.

Et dire que, pendant ce temps, nous connaissons au moins un colon qui n'a pas encore payé ses dettes fantastiques contractées à la Banque de l'Indochine sur l'aval du gouvernement de la colonie ! Il est bien facile, dans ces conditions, de s'enrichir, tout en se vantant d'avoir largement contribué à la richesse de la Cochinchine !

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
La promotion du ministère des Colonies
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1930)
(*Le Journal officiel de la République française*, 7 mars 1930)

CHEVALIERS (au titre civil)

Berland (Louis)[né le 9 octobre 1881 à Cours (Rhône)], administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine ; 28 ans 7 mois de services dont 25 ans 3 mois aux colonies. [L'un des pionniers de l'hévéaculture en Cochinchine]

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC
MEMBRES (1930)

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 8 août 1930)

SOCIÉTÉS DE PLANTATION DE CAOUTCHOUC

Banque de l'Indochine, Saïgon, représentée par M. GANNAY, 145, rue Mac-Mahon, Saïgon

Banque franco-chinoise, Saïgon, représentée par M. DUPÉRON, 160, rue Mac-Mahon, Saïgon

Banque de Saïgon [Rivaud], représentée par M. ADAM, rue Chaigneau.

Denis-Frères, rue Catinat, Saïgon, représentée par M. ROUSSEAU H. P. H, Hôtel Continental.

Société des caoutchoucs de l'Indochine, Thudaumot, 182, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon, représentée par M. GARNIER, Société des caoutchoucs Indochine, Locninh T. O.

Société des Hévéas de Xuan-loc, Biênhoà, 201, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon, représentée par M. VALLETTE, administrateur-délégué, 9, rue Taberd, Saïgon.

Société des plantations de la Route-Haute, Tâninh, n° 2, rue Ohier, Saïgon, représentée par M. PIERRET ¹⁸, 167, rue Mayer, Saïgon.

Société des plant. de Di-an, n° 2 rue Ohier, Saïgon, représentée par M. PIERRET, id.

¹⁸ Joseph Pierret s'était fait connaître au début de 1921 par un cours à grand succès de pratique commerciale à la Chambre de commerce de Saïgon. Il est nommé dans la foulée, par le tribunal de commerce, commissaire aux comptes des Plantations d'hévéas de Xa-Trach. À partir de 1922, il représente les Plantations de la Route-Haute et celles de Di-An au Syndicat des planteurs de caoutchouc, dont il devient le trésorier. Il y ajoute la fonction d'administrateur-délégué de la Foncière saïgonnaise et (1929) d'administrateur de la naissante Sofinindo. Il avait probablement pris, en outre, la même année, une part importante à la fondation de la Sucrière d'Annam puisque les comptes 1933-1934 de cette société indiquent qu'il avait donné en son nom un aval de 650.000 fr. au profit des affaires de son groupe. De grosses difficultés financières l'acculent à se suicider par empoisonnement en septembre 1931.

Société des plantations d'hévéas de Tan-thanh-dong, Giadinh, 180, r. Chasseloup-Laubat, Saïgon, représentée par M. GUÉRY, 180, rue Chasseloup-Laubat, Saïgon

Société agricole de Thanh-tuy-ha à Biênhoà, représentée par M. ROYBON, directeur à Biênhoà.

Société d'hévéas de Tâyninh, quai de Belgique, Saïgon, représentée par M. CAFFORT, représent. à Hiep-Thanh, Tâyninh

Société Anonyme Agricole de Thi-Doi, Binh-hoa, Tanan, Siège social, 26, rue Catinat, Saïgon représentée par M. MEZIN-CUETAN, Cantho-ville

Société des plantations de Suzannah, 19, rue Vannier, représentée par M. GIRARD, Hôtel Continental Palace.

Société des plantations de Cam-Tiêm, 19, rue Vannier, représentée par M. GIRARD, *id*,

Société des plantations d'Anloc, 19, rue Vannier, représentée par M. GIRARD, *id*.

Société indochinoise de commerce, d'agriculture et de finance (S. I. C. A. F.), 93, boulevard de la Somme, Saïgon, représentée par M. [Germain] PULBY, 93, bd. de la Somme, Saïgon.

Compagnie du Cambodge, à Chup, 236, rue Mac-Mahon, représentée par M. [Paul] BLANCHARD, 236, rue Mac-Mahon.

Compagnie du caoutchouc, Padang, représentée par *id*.

Société des plantations des Terres-Rouges, représentée par *id*.

Société [indochinoise] des cultures tropicales, 96, boulevard Haussmann, Paris, représentée par M. P. BERNARD¹⁹, directeur général de la Plant. de Xacat, 32, bd de la Somme, Saïgon.

Société des plantations d'hévéas de la Souchère à Long-Thanh, représentée par M. LA SOUCHÈRE (M^{me} DE) à Long-thanh.

Compagnie agricole sud-indochinoise [CASI], représentée par M. Malbrancq, dir. plant. Hélène à Longthanh, Biênhoà.

Société des caoutchoucs de Binh-Lôc (Biênhoà), représentée par M. [Paul] BERNARD, dir. gén. des caout. Binh-lôc, 32, boulevard de la Somme, Saïgon

Société agricole et industrielle de Bencui [SICAF], représentée par M. PULBY, 93, dd de la Somme, Saïgon.

Société agricole du Song-Ray [SICAF], représentée par M. PULBY, 93, bd de la Somme, Saïgon.

Société des plantations d'hévéas de Chalang, représentée par M. [René] DUCHATEAU, W. G. Hale et Compagnie.

Compagnie coloniale d'Indochine, représentée par M. [René] DUCHATEAU, W. G. Hale et Compagnie.

Société La Biênhoà industrielle et forestière, représentée par NORMANDIN, directeur.

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom, représentée par M. PULBY [SICAF], 93, dd de la Somme, Saïgon.

Société des plantations de Kratié, représentée par M. GEORGES-JUBIN, 260, rue Mac-Mahon.

Société des caoutchoucs de Phuoc-Hoa, représentée par M. PULBY [SICAF], 93, bd. de la Somme.

Société indochinoise des plantations de Mimot, Saïgon, représentée par DIRECTEUR, 5, quai le Myre de Vilers, Saïgon.

Société indochinoise des plant, de Kantroy, Saïgon, représentée par DIRECTEUR, 5, quai le Myre de Vilers, Saïgon.

¹⁹ Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, inspecteur (1925), directeur général (1931) administrateur délégué (1935), puis vice-président de la SFFC, membre du conseil d'administration de la Caisse de compensation du caoutchouc (1931-1934), président des Transports aériens intercontinentaux (1946-1960). Voir encadré.

MEMBRES TITULAIRES

Ardin C[laude][† 1928 !], rue Catinat, Saïgon.
Aucouturier, planteur à Giadinh.
H[enri] Balencie, insp. des Services agricoles, Saïgon.
Favier, représentant plantation MM. Ballous et Baugé.
Barbier, chez M^e Mathieu.
Barry P., ing. à Cagnes-sur-Mer (AM) France. Représenté par M. P. F. Balasso, plant.
de Bông-Trang à Bêncat
Barthe Jean-Baptiste, planteur, 26, r. Miche, Saïgon.
Bec, planteur, 33, rue Barbet, Saïgon.
Belléoud, planteur à Tân-phu-trung, Giadinh.
Bên [Truong van], conseiller colonial, quai du Cambodge, Cholon.
Berquet O., receveur de l'Enreg., en France.
Beyssac, Maison Duclos [Société indoch. de transports...], rue Filippini, Saïgon.
Brézet [René], planteur, 120, rue Richaud à Saïgon
Brizon, 31, rue Richaud, Saïgon.
Barbanson, planteur à Cholon.
Boy-Landry, négociant, Saïgon.
Canque, planteur, 212, rue Mayer, Saïgon.
Chamrion, dir. maison Dumarest, Saïgon.
Co-Tam (M^{me}), prop., rue des Marins, Cholon.
Connes, A[chille], export-import, 39, quai de Belgique, Saïgon.
Coué (Louis), planteur, 40, rue Miche Saïgon.
Comte J., industriel, bd. Norodom, Saïgon.
Crémazy, avocat défenseur, 2, place Grimaldy [*sic : Grimaldi*] à Nice (France).
Cazeau, avocat-défenseur, Saïgon.
Céran (St), maison Moine et Comte & Cie à Singapore.
Delignon, planteur à Phuphong, Annam.
Delost, négociant, boulevard Charner, Saïgon.
Darles, 28, rue Miche, Saïgon.
Duc, dir. de l'Enregistrement à Hanoï.
Dejean, Société Agricole My-duc, Biênhoà.
Delage, planteur à Saïgon.
Du-Xuong, planteur, Bank Yoko.
Duzan [Roger][1877-1931], planteur, 19, rue Testard, Saïgon.
De Lachevrotière, plt. 185. rue Mayer, Saïgon.
Dupré, planteur à Thuduc, Giadinh.
Desvergnes, Garage S. I. T. [Société Indoch. des transp.] à Saïgon.
Duchateau, directeur Hale et Compagnie
Etiévant, Hôtel des Nations, Saïgon.
Espinasse, planteur à Biênhoà.
Ecail, contrôleur des Postes, Châudoc
Evrad [Évrard ?], 58, rue Rousseau à Saïgon.
Filhol, directeur maison Descours & Cabaud, en France.
Frézouls [Pierre][† 1939], avocat-défenseur, Saïgon.
Frasseto, prop. Hôtel Continental, Saïgon.
Gazano Antoine, planteur, Banque de l'Indochine, Saïgon
Ganet (Commandant), planteur à Thuduc.
Gay, planteur, rue Pellerin.
Giacomoni, planteur, 180, rue Chasseloup-Laubat, Saïgon.
Gigaud de Saint-Martin, à Thudaumot.
Giovansili, à Thudaumot.

Girard, Société Agricole Suzannah, 19, r. Vannier
Giuntoli, bijouterie, rue Catinat, Saïgon.
Grisoli, Service judiciaire, Saïgon.
Guégo, plantation G. M. à Saïgon.
Guibert, planteur à Bênsuc, Thudaumot.
Guillemet, planteur, en France.
Guyonnet, planteur à Phu-My (Thi-Nghe).
Heumann, Pharmacie Solirène, Saïgon.
Hérisson²⁰, 45, rue Larclause, Saïgon.
Huynh-cong-Tri, 21, quai des Chantiers Cholon.
Ippolito, industriel, rue d'Espagne, Saïgon.
Jousset, planteur, à Dalat.
Jubin H. E., planteur An-nhon-tây, Giadinh.
Lacour, négociant, 147, rue Paul-Blanchy, Saïgon.
La Pommeraye (de), 106, bd Charner, Saïgon.
La-van-Ty, huyen à Tap-Phuoc, Biênhoà.
Le Bret [Georges], 9, rue Tabert, Saïgon.
Lefebvre, 201, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon.
Lefèvre, 4 rue Miche, Saïgon
Le Guyader, Port Commerce, Xomchieu.
Lemoult, planteur à Saïgon.
Lignon, à Anloc, Biênhoà.
Lionel-Marie, 25, rue du Général-Foy à Paris (8^e).
Luciani Patrice, propriétaire du Saïgon Palace* à Saïgon.
Luong-khac-Ninh, planteur à Saïgon.
Lustéguy, inspecteur de l'enregistrement, Saïgon.
Ly-ba-Dung, planteur, Baria.
Mariani, planteur, Bêncat.
Marquié, avocat, 47, av. Henri-Martin, Paris.
Mathieu Edgar, notaire, Saïgon
Mazet J., 20, rue Paul-Blanchy, Saïgon.
Messner, industriel, Saïgon.
Marcuard, planteur à Long-Thanh, Biênhoà.
Mignon, 26, rue Lagrandière, Saïgon.
Massari [Louis], mont-de-piété, Saïgon [Ogliastro -Hui Bon Hoa].
Martini, Cie Hauts-Plateaux indochinois
Nguyêt-van-Cua, huyen hon., rue Taberd, Saïgon.
Nguyêt-huu-Hao, 37, rue Taberd, Saïgon.
Nesty frères, planteur, 89, rue Richaud, Saïgon.
Nguyêt-van-Vinh, doc-phu su, Mytho.
Nguyêt-van-Yên, payeur à Thudaumot.
Ngo-khac-Mân, planteur à Giadinh.

²⁰ Jean-Gaston Hérisson, ancien chef de la Sûreté en Cochinchine, puis directeur de *L'Opinion* (1923-1924) et fondateur de l'Office agricole et immobilier. Planteur précoce d'hévéas et diplômé d'annamite, il devient, en juillet 1930, inspecteur adjoint du Travail. On le retrouve un peu plus tard directeur du Crédit agricole de Cochinchine et (décembre 1934) secrétaire général du Comité du riz. Le *Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc* du 29 décembre 1937 mentionne pour la dernière fois une plantation Mettel et Hérisson à Giadinh tandis qu'une autre plantation éponyme à Biênhoà est rebaptisée dès 1936 Plantation Tortel. Le tout semble fusionner ensuite sous le nom de Société Mettel-Tortel.

C'est par erreur que Gaston Hérisson est prénommé Georges dans la légende d'une photo publiée par *L'Écho annamite* du 15 janvier 1940.

Il ne doit pas être confondu avec le Dr Robert Hérisson, conseiller municipal de Saïgon, auteur d'un pitoyable article antisémite dans *L'Écho annamite* du 10 juin 1943.

Orsini, Société des affréteurs indochinois, Saïgon.
Philip F., chef Service Immigration, Saïgon.
Prêtre Adrien, planteur à Phuoc-Tân, Biênhoà.
Petit, capitaine, planteur R'Lum par Fimnon.
Peysson Émile, planteur, 55, Eyriaud-des-Vergnes, Saïgon.
Phat Truong-Hoan, Phu honoraire, Cholon.
Pham-ngoc-Thuàn, géomètre civil à Travinh.
Privé, dir. Cie agr. Sud Indochinoise [CASI*] en France.
Robert A[uguste], 22, rue Garcerie, Saïgon.
Rochelle, planteur à Phuoc-Binh, Thudaumot.
Roché [Léon], planteur à An-thanh-Tay, Bêncat.
Roland (De), planteur à Phunhuân, Giadinh.
Rouelle, planteur à Saïgon.
Reverchon, planteur Saïgon.
Sée (le colonel), planteur, 40, rue Larclause à Saïgon.
Sinna H. M., planteur 144, rue Mayer, Saïgon.
Sipière, planteur, Xuan-Loc, Biênhoà.
Seng-Teck, planteur, rue Catinat, Saïgon.
Solirène, planteur, rue Catinat, Saïgon.
Tran-van-Truong, chef canton, à Long-Vinh-Thuong (Biênhoà).
Trombetta, Pharmacie Asiatique, Cholon.
Truong-minh-Giang, tri-phu à Omon Cantho.
Tullié, professeur collège Chasseloup-Laubat, Saïgon.
Union com. ind. et afr. [LUCIA], bd Charner, Saïgon.
Vo-ha-Thanh, chef cant. de Pl.-v.-trung, B.h. [Biênhoà]
Cie Caoutchoutière Gianhan, Saïgon.
Varrall, planteurs à Giaray, Biênhoà

Membres adhérents

Berland, chef du cabinet du gouverneur
Lucien Schein, planteur à Camson, Nhatrang
Phan-van-Diem, commis immigration, Saïgon
Vincent Paul, planteur à Caukhoï, Saïgon
Moyaux, 80, rue Pelierin, Saïgon
Tran-v.-Lai, planteur à Biênhoà
Alexis Vézia, planteur à Thuduc
H. F. Blanc, planteur, Saïgon.
Bui-huu-Dinh, planteur à Cuchi
Bui-van-Lô, planteur à Giadinh
Institut Pasteur, à Nhatrang (Annam).
Krieg, planteur à Baria.
Vve Georges Vernet, planteur Dong-Trang
Gallois, planteur à Hiep-my, Phanrang (Annam).
Huynh-kim-Vang, planteur à Biênhoà.

M. Paul Reynaud en Indochine
(*Le Journal des débats*, 19 octobre 1931)

Le ministre des colonies, accompagné du gouverneur général, a visité l'arsenal de la marine et le port de commerce de Saïgon.

.....

Il est allé déposer, après cette réception, des gerbes au monument aux morts français de la guerre et au temple du souvenir annamite, puis il s'est rendu au Syndicat des planteurs de caoutchouc.

Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1932)

Le Syndicat des planteurs de caoutchouc s'est réuni le 11 mars sous la présidence de M^e Mathieu. Il a approuvé l'admission de M. Dubourg et la démission de M. Duchâteau [anc. adm.-dir. de Wm. G. Hale].

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1932, p. 2)

Les planteurs. — Le député de la Cochinchine, M. Outrey, accompagné du Bureau du Syndicat des planteurs de Cochinchine et d'une vingtaine de membres de cet organisme, a été reçu ce matin à 11 h. par le gouverneur général, M. Pasquier, assisté de M. Diethelm. Après avoir écouté les doléances de la délégation, le gouverneur général lui a fait connaître l'intention du département de réduire la prime à la sortie du caoutchouc, en même temps que de procéder à une évaluation du prix de revient de la matière. Le gouverneur général a décidé qu'un acompte de 2 fr. par kg serait payé immédiatement aux planteurs, il a promis d'insister auprès du Ministre des Colonies pour obtenir le maintien de la prime de 3 fr par kg. Enfin, le gouverneur général a donné aux planteurs l'assurance qu'il serait tenu compte de leur réclamation au sujet des impôts et des retenues d'intérêts sur les avances consenties.

Au Syndicat des planteurs de Cochinchine. — Le Syndicat des planteurs s'est réuni hier en présence du député de la Cochinchine, M. Outrey, qui a rendu compte de son entrevue avec le gouverneur général M. Pasquier. Au sujet du recouvrement des impôts, ceux-ci seraient échelonnés sur quatre trimestres. Sur la réduction de la prime envisagée par le gouverneur général, le Syndicat a décidé de demander le maintien de la prime de trente cents. Une délégation du Syndicat sera reçue par le gouverneur général jeudi à 11 heures.

LE DESSOUS DES CARTES

(*Indochine, revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} janvier 1933)

Lors de la discussion du budget des colonies, M. Outrey mit en cause M^e Mathieu comme notaire et même M^me Mathieu.

Le 1^{er} décembre, dans la « DÉPÈCHE », M. de Lachevrotière dit sans ambages ce qu'il pense de cette attaque :

« Pour aujourd'hui, nous nous permettrons simplement de rappeler que, s'il était un homme que M. Outrey n'avait pas le droit d'accabler, c'était bien M^e Mathieu. Pendant de longues années en effet, M^e Mathieuaida M. Ernest Outrey et lors de ses élections

de 1924 et de 1928, ce fut M^e Mathieu qui se chargea de recueillir les fonds électoraux de M. Outrey en Cochinchine.

« C'est M^e Mathieu qui, après s'être inscrit pour quelques milliers de piastres chaque fois, allait tendre la main et mendier pour M. Outrey auprès de grosses maisons d'exportation, auprès des riches Chinois de Saïgon et de Cholon. Il réunissait ainsi chaque fois 25 ou 30.000 piastres qui venaient s'ajouter aux sommes versées à Paris par les grosses firmes du Comité de commerce et de l'industrie, ainsi que par les banques ».

Le 26 décembre, c'est M^{me} Mathieu qui répond à M. Outrey. Et sa qualité de femme lui permet d'aller plus loin.

« Certains, écrit-elle, ne doivent pas être surpris, qui se souviennent de vos attaques contre le ministre Clémentel alors que, pourtant, pendant la guerre en 1917, il vous avait fait confier une mission opportune en Chine. Je n'insisterai pas sur les faits graves qui vous avaient fait alors éloigner de Paris. En tous cas, l'homme à qui vous deviez tant n'a pas été plus épargné par vous que ne l'est, à présent, mon mari. »

M^{me} Mathieu remarque ensuite que M. Outrey passe brusquement d'une modeste aisance à la richesse au moment précis du krach de la Banque industrielle de Chine qui ruina tant d'Indochinois.

M. Outrey a certainement porté plainte contre « La Dépêche ».et, comme il est beau joueur lui aussi, il réclamera le grand jour des Assises. Nous devons donc attendre pour nous faire une opinion.

Tout cela, à vrai dire, n'est pas d'un très grand intérêt ; cependant, cela nous apporte des documents précieux sur l'histoire politique de la Cochinchine depuis quinze ans et sur ses principaux protagonistes.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1933)

Le 16 novembre, le Syndicat des planteurs de caoutchouc a décidé la création d'une coopérative de vente.

Au début, cette coopérative sera un intermédiaire bénévole entre les planteurs de la Société Anglo-French and Berdix sons ltd de-Singapore qui fera les meilleurs prix.

Sociétés de plantations de caoutchouc membres titulaires du Syndicat
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 11 janvier 1933)

Banque de l'Indochine, Saïgon, représentée par M. Gannay, 145, rue Mac-Mahon, Saïgon

Banque franco-chinoise, Saïgon, représentée par M. Soulet, 160, rue Mac-Mahon, Saïgon

Denis frères, rue Catinat, Saïgon, représentés par M. Rousseau H. P. H. (Hôtel Continental).

Société des caoutchoucs de l'Indochine, Thudaumot, 182, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon, représentée par M. Garnier, Loc-Ninh.

Société des hévéas de Xuân-loc, Biênhoa, 201, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon, représentée par M. J. V. Guillemet, administ. délégué, 201, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon.

Société des plantations de la Route-haute, Tayninh, n° 2, rue Ohier, Saïgon, représentée par M. Marinetti, administ. délégué de la Société des plantations de Di-An.

Société des plantations de Di-an, n° 2 rue Ohier, Saïgon - id.

Société des plantations d'hévéas de Tan-Thanh-dong, Giadinh, 180, rue Chasseloup-Laubat, Saïgon, représentée par M. Guéry, *ibidem*.

Société des hévéas de Tayninh, quai de Belgique, Saïgon, représentée par M. Caffort, à Hiêp-Thanh, Tayninh.

Compagnie du Cambodge à Chup, 236, rue Mac-Mahon, représentée par M. Blanchard, *ibidem*.

Compagnie des caoutchouc de Padang, représentée par M. Blanchard, *ibidem*

Société des plantations des Terres-Rouges, représentée par M. Blanchard, *ibidem*

Compagnie agricole sud-indochinoise, représentée par M. Malbrancq, directeur-gérant plant. Hélène à Longthanh, Biênhoà.

Compagnie coloniale d'Indochine, représentée par M. Duchateau, 23, rue Georges-Guynemer.

Société La Biênhoà Industrielle et Forestière, représentée par M. Pierga, dir. de la plant B.I.F. (Biênhoà)

Société des plantations de Kratié, représentée par M. Chollet, 60, rue Mac-Mahon.

Société indochinoise

Société indochinoise des plant.de Kantroy, Saïgon, représentée par M. Karcher, dir., 5, q. Le-Myre-de-Vilers, Saïgon.

Société de Caoutchouc et de Cultures en Indochine, représentée par M. Lemoult, dir. Cie Optorg à Saïgon.

Société Indochinoise de Commerce, d'Agriculture et de Finance (S. I.C. A. F.), représentée par M. Robert, directeur, 2, r. Pellerin, Saïgon.

Société Agricole et Industrielle de Bêncui, représentée par M. Robert, id.

Société Agricole du Song-Ray, représentée par M. Robert, id.

Société des plantations d'hévéas de Chalang, représentée par M. Robert, id.

Société des Caoutchoucs de Kompong-Thom, représentée par M. Robert, id.

Société des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa, représentée par M. Robert, id.

Société des plantations d'hévéas de Preck Chlong, représentée par M. Robert, id..

Société des plantations de Suzannah, 19, rue Vannier, Saïgon, représentée par M. Robert, id.

Société des plantations de Cam-Tiêm, 19, rue Vannier, Saïgon, représentée par M. Robert, id.

Société des plantations d'Anloc, 19, rue Vannier, Saïgon, représentée par M. Robert, id.

Société des plantations d'hévéas de la Souchère, représentée par M^{me} de la Souchère à Longthanh (Biênhoà)

Société des Cultures tropicales. 96, bd. Haussmann, à Paris (plantation de Xacat, Thudaumot), représentée par M. P. Bernard, directeur général, 32, bd de la Somme, Saïgon.

Société des Caoutchoucs de Binh-Lôc (Biênhoà), représentée par P. Bernard, directeur général, 32, bd de la Somme, Saïgon

Compagnie des Caoutchoucs du Mékong (Cambodge), représentée par Clément, directeur, Siège social, 9, quai de Belgique, à Saïgon.

Membres titulaires

Ardin C., imprimeur, rue Catinat, Saïgon

Aucouturier, planteur à Giadinh

Arnaud, Société des Hévéas de Caukhoi (Trang-bang).

H. Balencie, insp. des services agricoles, Saïgon

MM. Ballous et Baugé à Saïgon

Barbier, chez M^e Mathieu (notaire), Saïgon

Barry P., ingénieur à Cagnes-sur mer (Alpes-Mmes), France, représenté par M. Rozé,
plant. de Bông-Trang à Bénacat
Barthe Jean Baptiste, plant. Hoà-loi. Thudaumot.
Bec, planteur, 33, rue Barbet, Saïgon
Belléoud, planteur à Tin-phu-trung, Cuchi
Bên, conseiller col., quai du Cambodge, Cholon
Berquet O., receveur de l'Enregistrement, en France
Beyssac, maison Duclos [Société indochinoise de transports], rue Filippini, Saïgon
Brézet, planteur, 120, rue Richaud à Saïgon
Brizon, planteur, 142, rue Paul-Blanchy, Saïgon
Bricka, ing. des Ponts et chaussées à Cantho
M^e Béziat, Avocat défenseur, Saïgon
Boy-Landry, négociant, Saïgon
Bonniel, directeur de la Société agricole de Thanh tuy-ha (Biênhôa)
Bocquet, directeur du service scientifique à Quanloi [Terres-Rouges (SPTR)]
Canque, planteur à Chanh luu, Thudaumot
Chamrion, directeur maison Dumarest, Saïgon
Connes A., 29. rue Lefèvre, Saïgon
Coué (L.), planteur, 69, r. Eryiaud-des-Vergnes, Saïgon
Comte J., industriel, bd. Norodom, Saïgon.
Crémazy (André), 2, pl. Grimaldi à Nice (France)
Céran (St.), maison Moine et Comte à Singapour.
Delignon, planteur à Phuphong, Annam
Delost, négociant, 91, bd Charner, Saïgon
Darles, résident maire à Dalat
Darrigade, de la *Dépêche*, Saïgon.
Dubourg. planteur à Tan Nhon (Thuduc)
Duc, directeur de l'Enregistrement à Hanoï
Dejean, Société agricole My-duc, Biênhôa
David, planteur, 160, r. Legrand de la Liraye S.
Du-Xuong, plant., 183-185, rue La-Reynière, Cholon
Durand Adolphe, planteur, ruelle d'Ariès S. I
De Lachevrotière, pl. 185, rue Mayer, Saïgon
Dupré, planteur à Thuduc, Giadinh
Desvergnes, plantation Chanh luu à Thudaumot
Duchateau, consulat de Norvège, Saïgon
Dasseux, planteur (Service pilotage Saïgon)
Etiévant, planteur, 33, rue Pierre-Flandin, Saïgon
Frézouls, avocat-défenseur, 169, rue Mayer, Saïgon
Faget, journaliste à Saïgon
Gay, planteur, rue Pellerin
Commandant Ganet, planteur à Thuduc
Giacomoni, planteur 180, rue Chasseloup-Laubat, Saïgon (en France)
Gigaud de Saint-Martin, à Vinh-Cu (Giadinh)
Girard, Société agricole Suzannah, 2, r. Pellerin
Giovansili, planteur à Hoa Loi, Thudaumot
Giuntoli, bijouterie, rue Catinat
Grisoli, Service judiciaire, Saïgon
Guillemet, planteur, 201, r. Legrand-de-la-Liraye
Guibert, planteur à Bênsuc Thudaumot
Guyonnet, planteur à Phu-My (Thi-Nghe)
Gazano A., planteur, Banque de l'Indochine, Saïgon
Heumann, Pharmacie Solirène, Saïgon

Huynh-cong-Tri, 21, quai de Chantiers Cholon
Ippolito, industriel, rue d'Espagne, Saïgon
Jousset, planteur, à Dalat
Janssens, inspecteur de la plant. à Quanloi
Le colonel Sée, planteur, 45, r. Larclauze à Saïgon.
Lustéguy, inspecteur de l'Enregist. Haïphong
Luciani Patrice, propriétaire du Saïgon Palace
Lefebvre, 34, rue Garcerie, Saïgon
Lemoult, Compagnie Optorg, Saïgon
Le Guyader, port de Commerce, Xomchieu
Lacour, négociant, 147, rue Paul-Blanchy
Le Bret, Syndicat agricole français, Saïgon
Ly-ba-Dung, planteur, à Long-thanh (Baria)
Luong-khac-Ninh, 210, rue La-Grandière, Saïgon
Mariani, planteur, An-Hoa, Thudaumot
Marquié Paul, avocat, 1, square Lamartine, Paris
Mathieu Edgar, notaire, Saïgon
Mazet J., 20, rue Paul-Blanchy
Messner, industriel, 28, rue Miche
Marcuard, planteur à Long-Thanh, Biênhoà
Massari, planteur, 16 bis, rue Taberd, Saïgon
Martini, Cie Hauts plateaux Indochinois, Saïgon
Monnier Reynold, planteur à Thuduc
Monges, agent de la Société française des Distilleries de l'Indochine (Binh-Tay)
Nguyễn-van-Cua, huyễn hon., rue Taberd
Nguyễn-huu-Hao, 37, rue Taberd., Saïgon
Nesty frères, planteurs, 89, r. Richaud, Saïgon
Nguyễn van Yên, payeur à Thudaumot
Nadal, photographe à Saïgon
Pommeraye (de la), 106, bd Charner, Saïgon
Philip, anc. chef du serv. immigration en retraite, Thuduc
Petit, capitaine, planteur, R'lum par Fimmon
Peysson Émile, planteur, Phu-nhuân (Giadinh)
Phat-Truong-Hoan, Phu, 158, rue d'Espagne, Saïgon
Rochelle, planteur, boîte postale n° 10 Saïgon
Rouelle (Les planteurs réunis) Saïgon
Roubaud, planteur, 6, bd Luro à Saïgon
Rosay²¹, dir. de la plantation de Quan-Loi [Terres-Rouges (SPTR)].
Tran-van-Truong, chef canton, à Long-Vinh-Thuong (Biênhoà)
Mme Tran-kim Ky, planteur à Saïgon
Trombetta, Pharmacie asiatique, Cholon
Tullié, professeur Lycée Dalat
Truong-minh-Giang, Tri-Phu à Omon, Cantho.
Tran quang-Nghiêm, commerçant à Saïgon
Vo-ha-Thanh, chef canton de Ph.-v.-trung, Biênhoà
Compagnie caoutchoutière de Gianhan, 120, r. Richaud, Saïgon
Vazeille, planteur à Quan-loi (Honquan)

Membres adhérents

Berland, directeur des bureaux du Gouvernement.

²¹ Jacques-Paul-Alexis Rosay : savoyard, ingénieur ECP, futur directeur de la Compagnie du Cambodge. Décédé à Dalat le 24 février 1942, à l'âge de quarante-deux ans

Vincent Robert, planteur à Trangbang
Tran-v.-Lai, planteur à Biênhôà
H. F. Blanc, planteur, Saïgon
Bui-van Lô, planteur à Giadinh
Institut Pasteur, à Nhatrang (Annam)
Krieg, planteur, à Tran-bom (Biênhôà)
V^e Georges Vernet, planteur Dong-Trang
Gallois, planteur à Hiêp-my, Phanranq (Annam)
Faubau²², planteur, Société Dragages [SFEDTP] à Tourane

Syndicat planteurs caoutchouc
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 8 février 1933)

Membres de la Chambre syndicale
Le colonel Sée, Amicale cochinchinoise des anciens combattants (ACAC).

M. Guillemet s'indigne de ce que la Maison Michelin, ne faisant pas partie du Syndicat, son représentant ait pu, sans bourse délier, assister aux séances de la Chambre syndicale, surprendre ainsi les discussions de cette assemblée, pour utiliser ensuite les renseignements qu'il y recueillait et desservir ainsi la cause des planteurs au profit des manufacturiers. Il faut dénoncer une telle conduite, car c'est à cette société que l'on doit pour une bonne part l'opposition que rencontrent les planteurs, dans l'aide que ces derniers attendent des Pouvoirs publics, et c'est sur eux que retombe une part du discrédit provoqué par les agissements des agents de cette firme.

M. [Achille] Connes considère que si le représentant de la Maison Michelin se refuse au débat, il ne s'ensuit pas qu'il faille mettre en cause M. André Michelin. Il est tout le premier à reconnaître l'œuvre remarquable que ce dernier a réalisée. Mais il estime que M. André Michelin a été souvent desservi par ceux qui le représentent ici.

Le fisc contre les notaires

M^e Mathieu ayant refusé de payer la redevance de 50 % sur le produit brut des études de notaires, le fisc avait délivré contrainte.
(*La Tribune indochinoise*, 6 mars 1933, p. 4, col. 4)

Voyant que les notaires d'Indochine gagnaient beaucoup, le Gouvernement, qui en manquait déjà, voulut avoir sa part du gâteau : il s'en attribua 50 %, simplement, par un décret en date du 8 mai 1928. Mais les notaires regimbèrent, trouvant que le fisc exagérait.

En 1931, ce conflit entre le fisc et nos tabellions entra dans une phase aiguë : le 27 novembre 1931, le service de l'Enregistrement délivrait contrainte à M^e Edgar Mathieu, notaire à Saïgon, pour paiement d'une somme de 150.000 piastres au titre de « prélèvements sur ses honoraires de notaire du 1^{er} septembre 1928 au 30 septembre 1931 — ainsi que d'une somme de 650 piastres comme amende de principe pour avoir fait infraction aux dispositions du décret du 22 octobre 1929, articles 2 et 4.

²² Adrien Faubau (Montmorency, 9 juin 1882-Saïgon, 7 août 1954) : frère d'Octave (1878-1950), des Douanes et régies de l'Indochine. Marié le 3 mai 1947 avec Tran Thi Hué. Représentant de la Société des dragages, puis entrepreneur à Phnom-Penh.

M^e Mathieu fit, par le ministère de M^e Réveille, opposition à cette contrainte et à la saisie-arrêt, opérée entre les mains de M^e Barbier, des sommes dues à M^e Mathieu jusqu'à décision de justice.

L'affaire est venue samedi matin devant le tribunal civil français de Saïgon.

M^e Réveille soutint que cette redevance était illégale .Elle constituait un impôt et ne pouvait, par conséquent, être appliquée qu'après que le conseil colonial eut été consulté. Le décret avait, d'ailleurs, été attaqué par M^e Mathieu en cassation.

Le procès est donc double : 1^o instance en Conseil d'État contre le décret qui donne à tort droit de légiférer au directeur des finances et qui viole les prérogatives du conseil colonial, lequel a droit de regard dans la distribution des impôts ; — 2^o instance devant le Tribunal civil en nullité de la contrainte à payer sur la base illégale du texte du 5 mai 1928.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré et le jugement a été renvoyé à quinzaine.

NÉCROLOGIE

[Achille Connes²³]

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 28 février 1934)

.....

Avant de passer à l'ordre du jour, le président tient à rendre un dernier hommage à la mémoire de M. Connes, trésorier du Syndicat, dont la mort subite a surpris tous les planteurs. Sa disparition laisse un grand vide à la chambre syndicale, dont il était un des animateurs.

Aucun de ses collègues n'oubliera l'activité, la compétence, la conscience et le dévouement qu'il apportait à défendre la cause des planteurs. La parole, parfois rude, ne savait pas dissimuler sa pensée et cette pensée était toujours guidée par l'intérêt général.

Il était parvenu, à force de labeur, à se créer une situation enviable, mettant son expérience et l'organisation qu'il avait créée à la disposition de tous.

Le président se fait l'interprète de ses collègues en adressant à Madame Veuve Connes et à sa nièce; que son mari considérait comme sa fille, l'expression de leurs condoléances les plus sincères, à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper, les priant d'agréer le témoignage de leur sympathie attristée.

En signe de deuil, une minute de silence est observée.

[M^e Mathieu, réélu président au bénéfice de l'âge]

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 4 avril 1934)

M. Blanchard, doyen d'âge, prend la présidence. Il est procédé à l'élection du bureau et, en premier lieu, à celle du président, qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants présents : 18

Blanchard 10 voix élu

Mathieu 8 voix

²³ Achille Connes : né en 1887, entré en 1906 dans l'administration des postes et télégraphes de l'Indochine, puis employé de Denis frères à Saïgon, planteur de caoutchouc, membre du bureau de la chambre d'agriculture, son délégué en 1927 au conseil colonial, trésorier du Syndicat des planteurs, chevalier du mérite agricole, commissaire suppléant des Hévéas de Xuan-Loc

M. Blanchard remercie ses collègues de leur marque de confiance et déclare qu'il n'était pas candidat, des raisons personnelles l'empêchant d'accepter ces fonctions.

Il est, en conséquence, procédé à un second tour de scrutin, MM. Mathieu et [Paul] Bernard se portant candidat. Le dépouillement des bulletins trouvés dans l'urne donne :

M. Mathieu 9 voix
M. Bernard 9 voix

M. Bernard déclare que M. Mathieu doit être élu au bénéfice de l'âge. En conséquence, M. Mathieu est élu.

L'élection des autres membres du bureau a lieu comme suit :

1^{er} vice-président : M. Blanchard

2^e vice-président : M. Bernard

Secrétaire : M. Guillemet

Trésorier : M. Rochelle

La séance est levée à 20 heures 45.

Le bureau de la chambre d'agriculture de Saïgon
[en fait : du Syndicat des planteurs de caoutchouc]
(*Chantecler*, 19 avril 1934)

Le Syndicat des planteurs s'est réuni dernièrement pour élire son bureau. La Banque de l'Indochine réussit à faire passer nombre de ses représentants ou employés. Aussi y eut-il bataille pour l'élection du président, en remplacement de M^e Mathieu, président sortant.

Au 1^{er} tour du scrutin, M. Blanchard l'emporta par 10 voix contre 8 à M^e Mathieu. Mais M. Blanchard refusa la présidence, malgré l'insistance de M. Gannay, le très connu inspecteur de la Banque de l'Indochine. Ce dernier invita alors un de ses employés, M. [Paul] Bernard, à se présenter au second tour.

Cette fois, il y eut 9 voix pour chacun des candidats qui, évidemment, ont voté pour eux. M. Bernard s'est alors retiré et M^e Mathieu a été élu au bénéfice de l'âge.

Pour un peu, c'était la Banque, qui l'emportait et la face de la Cochinchine en eut été changée. Mais devant cette puissance financière, est-il possible de lutter autrement qu'en employant la violence ?

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

M. [Paul] Bernard, vice-président du Syndicat des planteurs, a démissionné du syndicat.

Suicide de M^e Edgar Mathieu

La destitution d'un notaire de Saïgon
(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1935)

Le ministre des Colonies, sur proposition de la Cour de Saïgon, aurait signé l'arrêté destituant M^e Mathieu, notaire à Saïgon.

Cet arrêté serait actuellement soumis à la signature du Président de la République.

À TRAVERS LA PRESSE LE SUICIDE DE M^e MATHIEU

L'*Impartial* (Saïgon, 21 mars) fait précéder le récit du drame de considérations fort justes, et rend hommage à la haute intelligence du disparu :

L'événement d'hier après-midi a suscité dans Saïgon, dès le début de la soirée, une émotion considérable ; de le constater est déjà un commentaire purement objectif, auquel nous n'hésitons pas à donner la vedette ; car c'est là une indication suffisante de l'importance qu'avait prise et conservait parmi ses concitoyens l'homme qui venait de se supprimer.

M^e Mathieu n'était pas l'ami de notre journal. Cette circonstance met l'*Impartial* d'autant plus à l'aise pour apprécier aujourd'hui en sérénité parfaite la valeur intellectuelle du disparu ; c'est évidemment une des plus belles intelligences du l'Indochine qui s'est éteinte hier. Un des hommes, aussi, dont la générosité s'affirma la plus éclectique ; maints en profitèrent qui se livrent depuis longtemps — à Paris comme en Indochine — aux contorsions sans élégance de la danse du scalp.

Nous n'avons pas à empiéter ici sur la tâche, incomptant à la Justice, d'interroger une vie privée qui ne fut pas, dit-on, exempte de défaillances ; nos magistrats, et à leur tête le procureur général Dupré, haute incarnation des vertus de sa charge, feront leur devoir comme ils l'ont fait en toutes autres circonstances, dans la seule préoccupation de l'équité.

La Cochinchine perd en M^e Mathieu — quelles qu'aient pu être les erreurs, d'ailleurs sincères, du défunt dans ses fonctions publiques — un esprit d'élite. À l'heure où manquent plus que jamais les hommes, quand les fantoches pullulent, cette perte sera vivement ressentie.

(*Les Annales coloniales*, 11 avril 1935)

M^e Mathieu, notaire et président sortant du Conseil Colonial,
s'est suicidé en se tirant une balle dans la tête
(*La Tribune indochinoise*, 22 mars 1935, p. 1, col. 3-4)

Avant-hier, vers 13 heures et demie, M^{me} Roton, la plus proche voisine de M^e Mathieu, notaire et président sortant du conseil colonial, fut attirée à sa fenêtre par le bruit de deux détonations suivies de râles. Elle vit alors une épaisse fumée qui sortait des interstices des volets clos de l'étude de M^e Mathieu.

Elle alerta son mari et les voisins. Le Docteur Roton et les clercs de M^e Girard avertirent à leur tour les pompiers.

Déjà, des fonctionnaires se rendant à leur travail, des badauds s'attroupaient devant le n° 122 de la rue Mac-Mahon.

La maison étant close, le capitaine des pompiers, M. Delauney, donna l'ordre d'enfoncer à coups de hache les volets des fenêtres. Le feu fut vite maîtrisé.

Les dégâts étaient peu importants.

Mais M^e Mathieu fut trouvé mort dans son fauteuil, devant son bureau, la tempe droite trouvée d'une balle de revolver ²⁴. Au pied du fauteuil, à côté d'un porte-plume, luisait la crosse d'un revolver 6m/m35. Les traits du mort étaient empreints de calme.

La mort avait donc dû être instantanée.

Des liasses de papiers avaient été brûlées. Une touche d'essence avait pris feu dans le local affecté aux Archives ; une autre fut retrouvée intacte dans la pièce voisine.

Il n'y avait pas de doute..

M^e Mathieu s'était suicidé.

La nouvelle de ce drame se répandit dans la ville comme une traînée de poudre.

M. le gouverneur de la Cochinchine, MM. Rivoal, préfet de Saïgon-Cholon, Sarruau procureur de la République, Nadaud, chef de la Sûreté, Robert, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, et les docteurs Montel, Pradal et Lalung-Bonnaire et de nombreux avocats vinrent sur les lieux.

Avant toute investigation, les motifs du geste de désespoir de M^e Mathieu apparurent évidents. On se souvint encore de la perquisition opérée il y a quelques mois à l'étude Mathieu à la suite de la plainte déposée par M^{me} Chapal, qui accusait le notaire d'avoir détourné les 10.000 piastres qu'elle lui avait confiées pour les placer. M^e Mathieu comparut dernièrement devant la cour, qui, sur le réquisitoire de M. l'avocat général Dupré, conclut à des négligences graves et à l'insolvabilité du notaire et proposa sa destitution au Département.

M^e Mathieu avait négocié la vente de son étude à M. Detay, ancien premier clerc de M^e Maurel, notaire à Phnom-Penh. M. Detay s'était rendu à Paris pour entreprendre les démarches en vue d'aplanir les difficultés. Dans la nuit du mardi, il adressa à M^e Mathieu un télégramme pour l'aviser que ses démarches avaient échoué et que la destitution de celui-ci allait être signée. Les derniers espoirs de M^e Mathieu s'en allaient : il avait sollicité sa réintégration au barreau. Sa demande était vouée dès lors à l'échec.

Le mercredi, vers neuf heures, il reçut un second télégramme de Paris ainsi libellé :

« Destitution Bagne : Levinqueur. » On attribue la paternité de ce télégramme odieux à une personne de l'entourage de M. Ernest Outrey, qui manifestait, depuis plusieurs mois, une vive animosité contre M^e Mathieu, dont il était naguère un ami et un obligé. Ce fut le coup de grâce : M^e Mathieu prit la détermination de se tuer. Après le départ de ses employés, il renvoya son chauffeur et ferma toutes les issues de son étude qu'il voulut détruire pour disparaître avec son œuvre. On sait le reste.

Les obsèques de M^e Mathieu ont eu lieu ce matin au milieu d'une foule nombreuse et émue

Les obsèques de M^e Mathieu ont eu lieu ce matin au milieu d'une foule nombreuse et émue. Les assistants ont remarqué et commenté l'absence du gouverneur de la Cochinchine, qui s'était fait représenter par M. Larivière, son chef de cabinet, et M. Bary, inspecteur des affaires politiques et administratives. On parlait d'ordres ou de contre-ordres venus d'Hanoï pour priver les obsèques de toute pompe officielle, de certain télégramme que le défunt aurait adressé à Paris au début de l'année dernière contre la nomination éventuelle de M. Robin comme gouverneur général de l'Indochine et que celui-ci garderait toujours sur le cœur...

Cependant, presque toutes les personnalités françaises, chinoises et annamites étaient présentes. Il serait trop long de citer les noms des nombreux assistants.

Plusieurs discours ont été prononcés successivement par MM. Labasthe, vice-président du conseil colonial, Blanchard, au nom du Syndicat des planteurs, M^{me} de la

²⁴ Moyen barbare en un pays accoutumé au cocktail opium-vinaigre.

Bouchère, Philip, vice-président de la Société de protection de l'Enfance, Nguyêñ-phan-Long, au nom des conseillers coloniaux annamites.

Discours de M. Labasthe

Mon cher Mathieu,

Au nom de l'ancien conseil colonial de Cochinchine dont vous êtes resté le président hautement distingué, jusqu'à la dernière seconde de votre douloureux calvaire.

Au nom de la population française, qui, sous des fanions diversement tissés, souffre et meurt lentement des causes mêmes qui vous ont tué.

Au nom des quatre millions de pauvres Annamites odieusement asservis comme tous le fûtes, comme nous le sommes tous, aux terribles Puissances de Finance, je viens vous apporter le suprême et respectueux hommage dû au gladiateur tombé face à « La Bête » et exprimer à votre famille, désemparée, l'expression de nos condoléances attristées, émues, affectueuses.

Mathieu, vous fûtes une intelligence.

Mathieu, vous fûtes une force.

Mais par dessus tout, Mathieu fût un « cœur d'or », aux générosités débordantes, spontanées, sans calcul, sans mesure !

Il n'est pas, en Cochinchine, d'association, d'œuvre de bienfaisance ou de solidarité, où il n'ait dépensé, sans compter, son temps, son activité, les trésors de sa bourse et de son admirable cœur.

Le Syndicat des hévéaculteurs perd en lui un animateur qu'il suppléera peut-être, mais qu'il ne remplacera pas !

La fidélité et le dévouement de ses collaborateurs, leur douleur si manifestement touchante, en disent plus sur cet homme, que tout ce que nous pourrions exprimer.

À quoi bon vanter le charme de son accueil, si invariablement courtois, souriant et cordial, sa conversation si fine, si spirituelle, optimiste toujours, quoique nuancée d'une pointe « bon enfant » de scepticisme éclectique ?

À quoi bon aussi, rappeler sa haute culture littéraire, professionnelle, générale, où le plus pur atticisme le disputait à une facilité prodigieuse, jointe à une puissance de travail formidable ?

La place qu'il se tailla dans les joutes complexes et ardues des conseils et organismes locaux fut à la taille de sa puissante personnalité ; c'est à dire de tout premier plan.

Mais ce n'est pas tant cela, Mathieu, qu'est venue manifester la foule pieusement inclinée au bord de votre tombe encore ouverte !....

Nous sommes tous ici pour protester de tout le trouble de nos âmes soulevées de dégoût et de réprobation, contre le lâche assassinat perpétré par vos ennemis occultes, alliés aux Puissances d'Argent.

Quelques-uns iront semant que votre triste sort ressortit à la crise indochinoise et mondiale.

Mensonge, mensonge, diffusé par nos communs et mortels ennemis.

Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de crise en Cochinchine !

Seuls de tous les pays de l'univers, les produits de notre sol richissime se consomment et s'exportent aisément en tonnage croissant et sans report !

Mais si, réellement, il n'y a pas crise, il pèse cependant sur nous tous une oppression économique monétaire et politique qui nous tue !...

Le crime monétaire de 1930 maintient l'Indochine entière sous le signe de l'esclavage financier.

Si les magnifiques créations de Mathieu : Keruella, Domaine de l'Ouest, Société Forestière, étaient restées sous le giron de l'ancienne et rationnelle monnaie, Mathieu serait aujourd'hui archimillionnaire.

Et il en eut été de même, d'ailleurs, des malheureux, riziculteurs livrés pieds et poings liés aux forces de Finance.

Des ombres sinistres planent sur nos têtes qui ont déjà repéré, prospecté leurs champs de carnage et de mort et votre « grand œuvre », Mathieu, doit entrer dans la fosse commune de digestion, où d'autres, beaucoup d'autres et tous, pièce par pièce, un par un, avons notre place marquée, à moins qu'une réaction massive et ordonnée ne se produise très vite, sauvant de la lassitude ce pays d'agonisants...

Nos sommes certains, d'ailleurs, que les prêtres du Veau d'Or n'auraient point osé pousser à bout le terrible lutteur que vous étiez, si vous n'aviez pas, au nom, et par mission expresse du conseil colonial, pris contact avec les producteurs de blé.

Et c'est ce qui déclencha un agissement métropolitain ténébreux qui restera la honte de ceux qui l'ont mis en batterie. C'est donc pour délit d'opinion, c'est donc pour avoir loyalement, courageusement et correctement accompli un acte d'homme public, que l'hallali fut sonné contre Mathieu.

Et il sera du devoir du conseil colonial nouveau-né, de rendre à la mémoire de Mathieu, le solennel hommage et la réparation qu'il mérite.

Mais que je dise ici, à la pauvre victime du Bien public, qu'elle a eu le tort infini de se sacrifier elle-même, en holocauste, sur la pierre de Moloch.

Ombre de Pierret, ombre de Duzan, ombre de Cazau, ombre du huyén de Travinh, ombres sœurs des mille et mille damnés de la terre de Nam-Ky.

Venez au devant de cette âme tourmentée, martyrisée par les Puissances d'Argent, qui vogue vers l'Infini, à la recherche de l'Éternel Repos !

Conduisez-là, doucement, doucement, vers cet apaisement intégral, but final de notre malheureuse et commune destinée.

Et je vous dis, Mathieu !

Non pas adieu, mais au revoir, là-bas, là-bas.

Le discours de M. Blanchard

(repris dans le *Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 10 avril 1935)

Autour de cette tombe si tragiquement ouverte, les planteurs de caoutchouc se sont rassemblés afin d'apporter au président de leur chambre syndicale le témoignage de leur reconnaissance pour l'œuvre de défense de leurs intérêts dont il a été le bon ouvrier. Aucun hommage n'est plus mérité.

Pendant les six années où il est demeuré à leur tête, depuis la mort de notre président Héraud, Mathieu s'est dépensé sans compter pour obtenir l'aide indispensable qui a permis aux planteurs de caoutchouc de vivre, durant la période critique de la crise. Et le merveilleux est qu'au milieu de tant de charges dont il assumait la responsabilité, il ait pu mener de front tous les intérêts qui lui avaient été confiés.

Doué d'une exceptionnelle activité et d'une remarquable intelligence, saisissant promptement l'ensemble des questions soumises à son examen, ayant le jugement sûr, discernant du premier coup la décision à prendre, Mathieu ajoutait à ces qualités la netteté de la parole, claire autant que sa pensée et servie par un verbe chaud. Toujours en possession de soi, courtois et correct dans la forme, il savait écouter les avis : c'était un président-né d'assemblées. Son autorité était persuasive et c'est par elle qu'il s'est maintenu aussi longtemps à la tête de notre Syndicat.

Il était écouté des pouvoirs publics qui appréciaient la qualité de ses interventions et l'ont souvent soutenu dans les revendications qu'il leur présentait au nom des planteurs de caoutchouc. Est-il nécessaire de rappeler tout ce qu'il a fait pour eux ? Dès le mois d'octobre 1931, représentant à la fois la chambre d'agriculture, dont il faisait alors partie, et le Syndicat des planteurs de caoutchouc au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine, il réussit à obtenir du Gouvernement général

l'octroi de primes et d'avances qui devaient engager le Gouvernement métropolitain dans cette voie pour aboutir à la loi du 31 mars 1931 qui sauva l'existence de nos plantations.

Mais ces succès m'ont pas été obtenus sans efforts et ténacité et, maintes fois, il lui a fallu prendre en mains la cause des planteurs, aussi bien celle de leur communauté que leurs intérêts individuels.

Quand on n'a pas été témoin de son dévouement, quand on n'a pas constaté combien souvent sa porte était ouverte à tous, comment il savait être généreux de conseils autant que d'argent, on peut savoir combien l'homme était bon accueillant, l'oreille toujours prête à écouter une sollicitation, le cœur toujours disposé à accueillir ceux que l'infortune dirigeait vers lui. Sa discrétion les y engageait.

Car l'homme privé attirait la sympathie autant que l'homme public la confiance.

Et c'est tout cela que nous regrettons en lui, c'est tout cela qui fait que le souvenir du Président Mathieu demeurera dans la mémoire de ses collègues aussi longtemps qu'ils vivront.

À sa veuve éplorée, à ses enfants frappés dans leur plus chère affection et qui, depuis de longues années, n'ont pas revu leur père vont nos plus sincères sentiments de condoléance. Puisse la manifestation de l'estime en laquelle nous tenions leur époux et leur père être pour eux un soutien dans leur malheur.

Discours de Madame de la Souchère
(repris dans le *Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 10 avril 1935)

Devant le néant du sacrifice d'Edgar Mathieu, je suis l'interprète de l'unanimité des membres du Syndicat des planteurs en apportant à sa dépouille douloureuse le dernier salut de ceux qu'il soutint aux mauvais jours, alors qu'ils étaient lamentables pour lui.

Nous lui devons un lourd tribut de reconnaissance.

Au nom de notre collectivité qu'il aimait et qu'il eût voulu plus forte dans l'adversité, pour tous ceux d'entre nous qu'il réconforta alors qu'il restait plongé dans le malheur, livré à son seul courage, j'apporte ici le frais bouquet et notre gratitude.

Au nom de nous tous, je m'incline devant le martyre d'un homme et je tiens à préciser simplement, en ma qualité de présidente d'honneur du Syndicat, qu'il fut le meilleur d'entre nous de par la compréhension du cœur, de l'esprit, et aussi du labeur commun.

Edgar Mathieu, que cette terre de Cochinchine, dont vous avez si bien défini l'espoir dans l'avenir par le travail et l'amour du sol, vous soit légère. Notre souvenir vous accompagne dans votre repos.

Madame,

Soyez persuadée que nous partageons du fond du cœur votre immense chagrin et que nous nous inclinons bien bas devant votre douleur.

Elle est nôtre.

Le discours de M. Phlip

J'apporte, ici, à Mathieu, président de la Société de Protection de l'Enfance de la Cochinchine, l'hommage ému de la reconnaissance de nos pupilles et des sentiments de ses collaborateurs dans cette œuvre.

Mathieu était simple, calme, ouvert, ni froid, ni empressé, mais actif, complaisant discret. À un certain mépris des hommes se joignait la plus tendre bienveillance. La bonté était le lien de ces deux sentiments contraires en apparence.

L'école fut rude pour lui. Il s'essaya de la rendre moins amère à ceux qui, dès leur venue en ce monde, semblaient être voués aux destinées les plus tristes. Il ne voulait pas qu'ils connussent l'affreuse angoisse de la solitude morale.

Il ne voulait pas qu'ils puissent adopter de mauvaises voies parce que d'autres meilleures n'auront pas été ouvertes devant eux sur leur route douloureuse et difficile; parce qu'ils n'avaient pas trouvé devant eux l'idéal certain, propre et pur.

Une fois encore, on mesure l'importance de la vie affective et spirituelle, sa nécessité son besoin.

L'affection sans l'esprit est incomplète.

Mathieu est passé, il n'est plus ; mais il laisse dans son sillage le parfum de bonnes actions désintéressées. Que le souvenir affectueux de ces enfants lui rende plus léger le passage dans l'éternité.

D'une voix étouffée par les sanglots, M. de Lachevrotière affirma devant le cercueil de son ami que la mémoire de celui-ci serait vaillamment défendue.

La foule sa retira encore sous l'impression de la douleur déchirante de M^{me} Mathieu, qui ne voulait pas abandonner les restes mortels de son mari.

Une destitution sensationnelle en Indochine (*Les Annales coloniales*, 23 mars 1935)

M^{me} Mathieu, notaire à Saïgon, président du conseil colonial, vient d'être destitué.

Son premier clerc, qui fut, peu de temps, son successeur, avait été condamné, en 1931, à trois ans de prison sans sursis.

Rappelons que M^{me} Mathieu avait été l'objet de plusieurs enquêtes judiciaires, dirigées par le procureur général, et visant la gestion de son étude.

DRAME EN INDOCHINE Le suicide de M^{me} Mathieu (*Les Annales coloniales*, 23 mars 1935)

M^{me} Mathieu, notaire à Saïgon, après avoir arrosé d'essence les dossiers de son étude et y avoir mis le feu, s'est brûlé la cervelle.

Nos lecteurs savent, et nous avons été les seuls à donner cette information dans la presse métropolitaine, que la Cour de Saïgon s'était prononcée pour la destitution, après avoir longuement examiné le dossier qui lui était soumis.

Le dossier, volontairement retardé en Indochine, n'est parvenu au ministre des Colonies qu'après une énergique réclamation du Département.

Le ministre avait signé l'arrêté de destitution samedi dernier ; lundi, le dossier était soumis à la signature du Président de la République.

Nous avons été également les seuls à publier cette dernière information. Câblée, cette nouvelle a fait éclater le drame.

Nous nous contentons de dire que la tentative d'incendie avant la mort nous a profondément surpris : le geste n'est pas élégant ; nous attendions mieux.

Maintenant, les langues se délient. Des histoires funambulesques commencent à courir. Le colosse qui fut président du conseil colonial de Cochinchine et qui nargua pendant de longues années les puissants du jour, est à terre. Ce n'est plus qu'un cadavre.

Ici, nous n'avons pas l'habitude de nous servir des morts comme tremplin : nous garderons donc le silence sur ces ragots. C'est une dure et pénible leçon pour les Cochinchinois. À eux de comprendre leur erreur, s'ils en sont capables.

Mais si c'est nécessaire et nous l'espérons lorsque l'heure sera venue, nous nous adresserons à ceux, ou à celui, qui ont couvert les turpitudes de M^e Mathieu de leur haute autorité.

Les responsables n'ont pas le droit de déserter les charges qu'ils ont assumées. Ce suicide, loin de les couvrir, les découvre. Il importe, maintenant que la lumière soit faite, que la justice, à son tour, se fasse.

ÉCHOS (*L'Information d'Indochine*, 23 mars 1935)

Jeudi, Saïgon apprenait avec émotion la fin tragique de M^e E. Mathieu.

Il ne nous appartient pas ici de nous étendre sur les circonstances et les motifs du drame.

Nous ne voulons que redire le rôle de premier plan joué par M^e Mathieu sur la scène cochinchinoise, sur le plan politique comme président du conseil colonial où il œuvra pour la chose publique, sur le plan social comme président de la Société de protection de l'enfance, [sur le plan des affaires, comme animateur de diverses importantes sociétés](#) et comme président du Syndicat des planteurs pour qui il se dépensa sans compter.

Maître Mathieu était un homme à l'intelligence vive, d'une bienveillance cordiale constante, et d'une sensibilité artistique averte.

À tous ceux que sa disparition afflige, *l'Information d'Indochine* adresse ses vives condoléances.

DEUIL (*Le Journal des débats*, 23 mars 1935)

On annonce de Saïgon la mort de M. Mathieu, notaire, dans cette ville, ancien président du Conseil colonial de Cochinchine.

NÉCROLOGIE (*Le Temps*, 24 mars 1935)

On annonce avec regret la mort de M^e Edgar Mathieu, notaire à Saïgon, président du conseil colonial.

La mort de M^e Mathieu (*Chantecler*, 24 mars 1935, p. 3, col. 2)

Mercredi soir, à l'heure de notre tirage, nous parvenait le bruit de la mort de M^e Mathieu, notaire à Saïgon et ancien président du conseil colonial de Cochinchine, qui se serait suicidé, après avoir brûlé une grande partie des dossiers de son étude. On

l'aurait trouvé, dès l'alarme donnée par un planton qui avait vu le feu envahir le bureau du notaire, mort dans son fauteuil, la tempe trouvée d'une balle.

DRAME EN INDOCHINE
Le suicide de M^e Mathieu
(*Les Annales coloniales*, 4 avril 1935)

Lorsque le corps de M^e Mathieu, qui tenta à Saïgon d'incendier ses archives, et qui se tua d'une balle de revolver, fut découvert, on trouva près du cadavre un télégramme, expédié de Paris, ainsi libellé : « Destitution. Bagne. Levinqueur. »

Ce télégramme est odieux par son anonymat. M. Levinqueur ne vainct pas par son courage.

Un de nos confrères saïgonnais accuse M. Outrey d'être l'auteur de ce câble : le député de la Cochinchine va le poursuivre en diffamation.

Nous savons, d'autre part, qu'une enquête a été ouverte à Paris pour rechercher le texte du télégramme qui livrera sans doute son auteur ou son expéditeur.

D'autre part, ce même confrère ayant reproché au gouverneur de la Cochinchine de ne pas avoir assisté aux obsèques, M. [Pierre] Pagès [gouverneur Cochinchine (1934-1939)] a réuni la presse saïgonnaise et a déclaré que si M^e Mathieu avait survécu à sa blessure, il aurait été condamné pour le moins à cinq ans de travaux forcés comme incendiaire volontaire.

Ne pourrait-on pas laisser M^e Mathieu à son dernier sommeil ? Et ne vaut-il pas mieux s'occuper maintenant des autres scandales en Indochine, précisément dans le domaine des études notariales ?

COCHINCHINE
Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 avril 1935)

L'affaire Mathieu. — Les scellés n'ont pas encore été levés à l'étude Mathieu. Il nous revient que M^e Leservoisier commencera à travailler dans les décombres —. c'est bien le cas de le dire — aujourd'hui même.

Des personnes se sont présentées au Tribunal pour demander au président ce qu'il adviendrait de leur créance, mais M. Weil n'a rien pu leur dire sinon qu'il fallait attendre les résultats des recherches de M^e Leservoisier, qui seront laborieuses.

Ce n'est qu'après l'expertise de ce dernier que l'on pourra estimer le montant des dégâts et fixer les clients de l'étude sur le sort de l'argent ou des titres qu'ils y avaient en dépôt.

Il paraît que les « minutes » pourront, avec de la patience et du temps, être reconstituées, si des livres de comptabilité et principalement celui du compte « clients » ont brûlé, cela pourra amener de sérieuses complications.

On attend avec impatience les résultats de l'expertise pour essayer de voir clair dans les comptes car, en tout et pour tout, il a été trouvé une somme de quatre piastres à la Banque ! Le coffre de l'étude, comme nous l'avons déjà signalé, était absolument vide.

Ce qui est à craindre, au cas où les papiers auraient brûlé, c'est que lorsqu'il s'agira de prouver leur créance, des gens de mauvaise foi produisent des créances imaginaires.

On ignore toujours si le ministre a signé le décret de destitution. On se demande si M^e Mathieu ne s'est pas affolé.

Quelques jours avant son suicide, il avait reçu des nouvelles qui lui laissaient entrevoir que son affaire allait s'arranger et qu'il n'encourrait qu'une sanction disciplinaire bénigne : une suspension d'un an au grand maximum, mais point la destitution. Et puis, brusquement, les mauvaises nouvelles sont arrivées qui ont déterminé son geste fatal.

Il nous revient que M^e Leservoisier, au cours de ses premières constatations, aurait trouvé les livres de comptabilité presque entièrement détruits. Il sera malaisé dans ces conditions, de pouvoir chiffrer d'une façon précise le montant des pertes subies par les clients de l'étude.

Le juge de paix a fait l'inventaire de l'argent recueilli à l'étude. Dans une enveloppe, il a été trouvé un billet de mille francs appartenant à un client de France ; dans une autre, un billet de 20 p. et quelque menue monnaie. À la Banque, comme nous l'avons dit, il y avait 4 piastres. C'est tout. On se demande où ont pu passer les mille piastres qui, régulièrement, devaient être déposées dans le coffre, lequel fut retrouvé grand ouvert et vide.

Le public ne connaît pas au juste le sens du mot « destitution ». Quand un notaire est destitué de ses fonctions, cela n'implique pas que ledit personnage a commis une faute grave, ou a failli à l'honneur. Un notaire — la loi est plus sévère à l'égard des officiers ministériels qu'envers les simples particuliers — peut être destitué simplement s'il commet des fautes professionnelles tel que le fait de ne pas verser l'argent qui lui est remis à la Caisse des dépôts et consignations ou s'il se rend coupable de négligences portant un préjudice grave à ses clients.

À TRAVERS LA PRESSE
UN SUICIDE QUI NE DOIT PAS ETRE UNE FIN EN SOI
(*Les Annales coloniales*, 23 mai 1935)

Le *Paysan cochinchinois* (25 avril) estime que M^e Mathieu, s'il a obligé tant de gens, et s'est dévoué péculiairement tant de fois, pouvait le faire sans qu'il lui en coûtât un sou : trente millions de déficit, contre un actif de 60 francs !

Et notre confrère écrit très justement :

Mais il y a la petite épargne qui doit, être sauvegardée et c'est là que la responsabilité du gouvernement doit être mise en cause.

En effet, l'attitude de l'Administration est absolument inexplicable ; ses agents — et les plus hauts placés — n'ont pas fait leur devoir.

Le notaire défunt devait au seul titre de sa patente, et cela depuis quatre ans, plus de soixante mille piastres.

Que faisait le gouvernement ?

Pour ce qui concerne le crédit à long terme, on sait que les opérations de cet établissement étaient réparties pour l'aménagement, entre les trois études de notaires de la place.

Dès qu'un prêt était accepté, le premier soin du gouvernement consistait, et l'on ne saurait l'en blâmer, à se faire rembourser le montant des impôts afférents aux terres et domaines aménagés. À cet effet, les sommes dues étaient adressées aux différentes provinces intéressées.

Nous savons de bonne source que seule l'étude Mathieu, et pour des sommes considérables, n'a pas acquitté ces impôts aux paieries de l'Intérieur.

Que faisait le gouvernement quoique dûment averti ?

M. Antona est mis en liberté provisoire
(*La Tribune indochinoise*, 24 juin 1935, p. 1, col. 2)

Samedi soir, M. Antona, clerc de M^e Mathieu, dont l'arrestation avait provoqué en ville une pénible impression, a obtenu, sur la demande de ses avocats, sa mise en liberté provisoire.

Cette mesure a été bien accueillie non seulement par les nombreux amis de M. Antona, mais aussi par l'opinion publique en général. La probité bien connue de l'ancien clerc de l'étude Mathieu, son état de santé précaire, légitimaient déjà jusqu'à un certain point cette mise en liberté provisoire. Il est à croire en outre qu'après les explications données par les spécialistes, en particulier par le caissier de l'étude, M. Duc, entendu samedi matin, le juge d'instruction n'a pas cru devoir maintenir plus longtemps sous mandas de dépôt un employé dont le plus grand tort était son dévouement à son infortuné patron.

M. Antona, ancien clerc de M^e Mathieu, est acquitté
(*La Tribune indochinoise*, 31 juillet 1935, p. 1, col. 3-4)

On connaît la genèse de l'affaire. À la suite du suicide de son employeur, le notaire Mathieu, Antona fut arrêté, accusé d'avoir, en qualité de séquestre, touché de l'argent pour pouvoir le rembourser à deux créanciers d'un client de M^e Mathieu : M. le dôc-phu Vinh, absent de la colonie, ne pouvant toucher cet argent, et Mayappachetty, ne pouvant toucher la part qui lui revenait, étant en butte à de multiples oppositions.

Les deux créances totalisées s'élèvent à 5.000 \$. L'étude de M^e Mathieu a disposé de cet argent, M. Antona a donc été accusé d'abus de confiance de l'argent touché pour le compte de son employeur, le notaire.

Tous les notaires de la ville sont unanimes à dire qu'ils sont seuls responsables des affaires de leurs études et que leurs clercs ne sont que des employés qui doivent obéir à leurs ordres.

À la barre des témoins, c'est un défilé de personnalités qui viennent apporter le témoignage de l'honnêteté et de la sincérité de notre ami Antona.

Le ministère public, dans son réquisitoire, fit surtout le procès du notariat indochinois, et affluence [*sic*] la question de négligence dont il rendait Antona responsable.

Maître Lalung-Bonnaire, qui assumait avec M^e Gallet la défense d'Antona, pulvérisa le faible faisceau d'accusations en faisant un exposé de l'organisation des notaires.

Puis M^e Gallet se leva.

Da l'avis de tous ses confrères et de tous les auditeurs venus nombreux à ce procès, la talentueux avocat a prononcé hier la plus belle plaidoirie parmi les belles plaidoiries qu'il prononça déjà à la colonie.

Il faut, en toute justice, convenir que le sujet s'y prêtait admirablement et offrait au brillant avocat le terrain propice où il s'est surpassé dans la défense d'une cause déjà jugée par l'opinion publique.

Puis, montrant Antona au banc d'infamie, il déclara, magnifique de sincérité et d'humanité à cette phase de sa plaidoirie : « En ce siècle de veulerie, il y a encore des hommes qui se sacrifient pour la beauté du sacrifice. Je suis fier de défendre Antona ! »

Il termine en demandant l'acquittement pur et simple de son client.

C'est la fin de sa péroration.

Tous les avocats présents se lèvent pour féliciter M^e Gallet.

Le tribunal revient avec un jugement d'acquittement.

Antona se jette dans les bras de ses défenseurs, ému comme on ne peut l'être davantage.

Jean-Victor GUILLEMET, président

Jean-Victor GUILLEMET (1879-1959)

Né le 23 décembre 1879 à Morlaix (Finistère).

Fils François Victor Guillemet, coiffeur, et de Philomène Vincente L'Hostis.

Marié à Roscoff le 23 juillet 1906 à Lucie Marie Cornec.

Une fille, mariée au Dr Seznec.

Un fils Jean, planteur, victime d'une agression Viêt-Minh sur le boulevard Charner à Saïgon (28 septembre 1945)

Ancien professeur, il termine sa carrière administrative en 1925 comme inspecteur en chef par intérim de l'enseignement primaire.

Parallèlement, il s'intéresse à la riziculture. En 1925, il devient secrétaire de la chambre d'agriculture, puis entre au conseil du [Domaine agricole de l'Ouest](#).

On le retrouve plus tard à l'Amicale des riziculteurs.

Mais c'est dans l'hévéaculture qu'il s'investit en priorité. Il semble à l'origine de la [Plantation Kerhuella](#) qui doit peut-être son nom à ses attaches bretonnes.

Dès 1924, il apparaît comme secrétaire du Syndicat des planteurs, poste qu'il alterne ou cumule les années suivantes avec celui de trésorier.

Il devient en outre administrateur de la [Société agricole de Long-Chiêu](#) (dont il démissionne en 1937 par manque de temps), administrateur en 1930 des [Hévéas de Xuan-Loc](#), puis de ceux de [Xuan-Hiep-Thon](#).

En avril 1940, le Syndicat le désigne pour être son représentant au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine.

En octobre 1942, il représente au Syndicat, outre les Plantations de Xuan-Loc et Kerhuella, celles de Bendu, Binh-Duc et Caula.

Chevalier du mérite agricole (août 1928).

Conseiller municipal de Saïgon sur la liste Lachevrotière (1929).

Chevalier de la [Légion d'honneur](#) (janvier 1931).

Décédé à Morlaix, le 8 juillet 1959 (rens. Alain Warmé).

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 avril 1935)

Au Syndicat des planteurs. — L'assemblée générale du Syndicat des planteurs a eu lieu hier. Après que le souvenir de l'ancien président Mathieu ait été évoqué par M^{me} de la Souchère et après lecture du rapport statutaire de l'année, l'assemblée a procédé à

l'élection de son bureau. M. Guillemet a été élu président à l'unanimité. MM. Blanchard et Daloz²⁵ sont vice-présidents, M. Brezet, trésorier, et M. Philippe, secrétaire.

Guillemet est nommé président de l'Association²⁶
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 avril 1935)

Mercredi soir, le Syndicat des Planteurs s'est réuni en assemblée générale sous la présidence de M^{me} de la Souchère, présidente d'honneur.

Après l'assemblée, les membres de la syndicale se réunirent à nouveau pour procéder à l'élection du président.

M. [Paul] Blanchard [du groupe Rivaud] présenta la candidature de M. Guillemet qui fut élu à l'unanimité.

La désignation de M. Guillemet, dont les connaissances techniques et l'activité seront précieuses aux planteurs, ne pourra que réjouir ces derniers.

Admissions
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 8 mai 1935)

Le président a reçu les demandes d'admission, en qualité de membre titulaire, de M. Bazé William, ayant pour parrains Madame de la Souchère et M. Guillemet ; de M. Provost Édouard, ayant pour parrains MM. Guillemet et Bec ; de M. Gourdin Alix, en qualité de mandataire de M. Delvallée Louis, précédemment membre adhérent, ayant pour parrains Madame de la Souchère et M. Guillemet ; de M. Portail Albert, ayant pour parrains MM. Guillemet et Blanchard ; de M. Gazano, ayant pour parrains MM. Guillemet et Blanchard ; de M. Champanhet Amédée²⁷, ayant pour parrains MM. Guillemet et Blanchard ; et, comme membre adhérent, de la plantation de Bau-Bàng représentée par M. Oudot Gaston, ayant pour parrains MM. Guillemet et Blanchard.

Ces demandes sont agréées par la chambre syndicale.

Admissions
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 juin 1935)

Les candidatures de MM. Berthet, directeur de la plantation de My-hung ; [Amédée] Meslier [ancien directeur du service forestier], directeur de la Société Agricole des caoutchoucs d'An-phu-Ha, ayant tous deux pour parrains MM. Guillemet et Blanchard ;

²⁵ Jean Daloz (Charolles, 1899-Pais, 1961) : polytechnicien, ingénieur des TP en Indochine (1922). Entré en juillet 1929 aux Caoutchoucs de l'Indochine, il intègre ensuite la SFFC qu'il représente dans différentes filiales et organismes (Comptoir de vente du caoutchouc, Institut de recherches du caoutchouc en Indochine...). Chevalier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1948.

²⁶ Association qui n'en est plus une depuis sa transformation en syndicat en 1918.

²⁷ Amédée Champanhet (Saint-Priest, Ardèche, 11 mars 1883-Marseille, 18 décembre 1954) : directeur de la Compagnie asiatique et africaine.

de M. Jean Comte, planteur, et de M. Sarramon²⁸, docteur en médecine, planteur [Kiên-diên], représenté par M. [Henri] Balencie, ayant tous deux pour parrains MM. Guillemet et Balencie, sont agréées en qualité de membres titulaires, ainsi que celle de M. Chante, planteur, ayant pour parrains MM. Guillemet et Blanchard, en qualité de membre adhérent.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

Réunion de la chambre syndicale

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 17 juillet 1935)

Étaient présents :

M^{me} DE LA SOUCHÈRE, présidente d'honneur,

MM. GUILLEMET, président,

BLANCHARD (S. P. T. R.), vice-président

DALOZ (S. C. T.), id.

PHILIP, secrétaire-trésorier

BALENCIE, membre

DE BREUVY²⁹ (S. P. A.)[Société des plantations d'An-Lôc], id.

CHOLLET (S. P. K.), id.

CODERCH, (C. C. M.), id.

JANSSENS (C. C. C.), id.

PIERGA (B. I. F.), id.

ROCHELLE, id.

SÉE (le colonel) (A. C. A. C.), id.

Absents et excusés :

MM. Ardin, la Banque franco-chinoise, Barthe, Bec, Frézouls, Mazet, Société des hévéas de Tayninh, Société indochinoise des plantations de Mimot.

En France : M. Brézet.

Assistaient à la séance :

MM. Alcan, Chambon, Gigaud de Saint-Martin, Griveau (représentant des Sociétés de Preck-Chlong, de Kompong-Thom et des Caoutchoucs de Phuoc-Hoa), Lacour, Le Bret, Provost, membres titulaires, Blanche, de la *Dépêche*, Châu, du *Populaire*, et des Corats, de l'*Impartial*.

Admissions — Démissions

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 17 juillet 1935)

²⁸ Armand-Théodore-Joseph Sarramon (14 janvier 1884 à Montréjeau, Haute-Garonne-25 juillet 1969 à Martres-de-Rivière, Haute-Garonne) : marié en 1909 à Marie-Jeanne Peyregne. Médecin des troupes coloniales à Madagascar, en France, puis (1921) en Cochinchine. Adjoint au directeur du Service de santé de la Cochinchine et du Cambodge. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 3 mai et 10 juillet 1924). Conseiller municipal de Baclieu (1929). Président de la délégation spéciale de Martres-de-Rivière et membre nommé du conseil départemental sous Vichy. Auteur d'une étude sur les *Paroisses du diocèse de Comminges en 1786* (1968).

²⁹ Henri Saguez de Breuvery (1899-1996) : directeur de Binh-Ba aux Plantations de Baria. Voir [encadré](#).

La demande d'admission de la Société des plantations d'hévéas de Kerhuella*, présentée par Madame de la Souchère et M. Blanchard, celle de M. Stiegler, présentée par MM. Guillemet et Blanchard, sont agréées à titre de membre titulaire du Syndicat.

M. Truong-Minh-Ham remplace, à sa demande, en qualité de membre adhérent, son père, M. Truong-Minh-Giang, décédé.

La démission de M. Lemoult [Optorg*], qui n'a plus aucune participation active aux affaires de plantations de caoutchouc, est acceptée.

Au Syndicat des planteurs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 août 1935)

Le Syndicat des planteurs s'est réuni mercredi soir sous la présidence de M. Guillemet, dans l'hôtel de la Chambre d'agriculture.

Étaient présents : M^{me} de la Souchère, MM. Blanchard, Pierga, [J.-B.] Barthe, Lebret [Georges Le Bret], colonel Sée, Daloz, Philip, Coderch, Chollet, Lacour Chambon, Alcan, Labremery.

L'assemblée générale qui devait se prononcer sur la modification de l'art. VI des statuts relatif aux cotisations et qui n'avait pu se tenir à la précédente réunion, faute d'avoir atteint le quorum exigé, a pu, cette fois, avoir lieu.

Le projet de modification présenté par le Comité avait pour but de faciliter l'adhésion des petits planteurs au Syndicat en abaissant le montant de leurs cotisations, tandis que celles des grandes sociétés seraient au contraire augmentées.

La modification proposée par la commission est la suivante :

Plantation jusqu'à 500 ha.	25 piastres
Plantation de 501 à 10.000 ha.	50 piastres
Plantation au dessus de 1001 ha.	150 piastres

M. Lebret [Le Bret], après avoir demandé la suppression des membres adhérents, propose une modification différente :

Plantation de 50 à 100 ha	20 piastres
Plantation de 100 à 500 ha	25 piastres
Plantation de 500 à 100 ha	50 piastres
Plantation au dessus de 1.000 ha	100 piastres

M. Guillemet propose le maintien du *statu quo*. La question a déjà été posée mais les planteurs ne sont pas d'accord.

La motion de M. Lebret, mise aux voix, est rejetée ; celle de la commission, au contraire, est adoptée.

Admission-démission
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 26 février 1936)

M. Champanhet demande l'inscription de la Société Civile des Plantations de Vinh-Cuu, dont il est le gérant, à titre de membre titulaire du Syndicat en ses lieu et place. Cette demande est agréée.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 26 février 1936)

Assistaient à la séance :

MM. Alcan, Aucouturier, Ballous, J. de Beaumont³⁰ (C.C.C.), [Truong van] Bêñ, Boy-Landry, [Étienne] Cazenave (Société des Plantations de Kerhuella*), Chambon, Champanhet, Coué, Gigaud de Saint-Martin, Griveau (Société fiduciaire d'Indochine*), Hagen, Lacour, J. de Lauzière (Société des Caoutchoucs de l'Indochine), Lefèvre, [Joseph] Prunetti, Stiegler et [Toussaint] Valéry, membres titulaires, Blanc et Dang an Khuong, membres adhérents, Blanche, de la *Dépêche*, Darles et des Corats de l'*Impartial*, Dejean de la Bâtie et Paul Marchet du *Populaire* et Thiêu de l'*Opinion*.

Invités : M. Bourrin et M^{me} René Fabrice.

AU SYNDICAT DES PLANTEURS
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1936)

.....
M. Guillemet souhaite d'abord la bienvenue au trésorier du Syndicat, M. Brézet, qui rentre de France, et remercie M. Philip d'avoir bien voulu tenir l'intérim.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le président annonce les démissions de M. Champanhet et de M. Dubourg et la demande d'admission de M^{me} Tran-Vê, qui sont acceptées.
.....

NÉCROLOGIE
François Filhol

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 8 avril 1936)

Nous avons eu à déplorer la mort de l'un de nos plus anciens collègues, M. François Filhol, décédé dans sa 62^e année, le 4 février 1936, à Condrieux (Rhône). M. Filhol a appartenu à l'Association des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, dès sa création, et il était présent à l'assemblée générale constitutive de notre groupement, qui s'est tenue à la Chambre d'agriculture le 12 juillet 1910. Il fit partie du comité provisoire constitué lors de cette réunion sous la présidence de M. Crémazy.

Le 11 juillet 1917, l'association se transformait en notre actuel Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine. L'assemblée générale tenue ce même jour élisait à l'unanimité sa première chambre Syndicale, laquelle choisit ensuite, pour composer son bureau :

MM. Berquet en qualité de président,

³⁰ Jean de Beaumont (1904-2002) : gendre d'Olivier de Rivaud. Administrateur de la Compagnie du Cambodge. Élu en 1936 député de la Cochinchine avec l'argent des Terres-Rouges.

Sipièvre en qualité de 1^{er} vice-président,
Chesnay en qualité de 2^e vice-président,
Bec en qualité de secrétaire,
Filhol en qualité de trésorier.

Des membres de ce bureau, M. Filhol disparaît le premier.

Nous renouvelons ici à sa veuve et à ses enfants l'expression de nos sentiments de condoléance sincère et émue. La mort de cet artisan de notre œuvre, à laquelle il demeura fidèle jusqu'au bout, marque un vide qui nous est à tous sensible. C'est un peu du passé de notre association qui s'efface.

COCHINCHINE

SAÏGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1936, p. 12)

Un vieux Cochinchinois disparaît. — Nous apprenons avec une réelle douleur le décès, survenu à Nice, le 28 juin, de M^e André Crémazy, ancien avocat-défenseur au barreau de Saïgon.

Né le 1^{er} février 1869 à la Réunion, M^e Crémazy vint de bonne heure en Cochinchine où il conquit rapidement au barreau une place de premier rang. D'un caractère très aimable et accueillant, il comptait d'innombrables amis, non seulement parmi ses compatriotes qui trouvaient en lui le plus serviable des compatriotes, mais aussi dans toute la société saïgonnaise où l'on appréciait sa gaîté et la sûreté de son commerce.

M^e Crémazy fut un des premiers à s'intéresser activement à l'hévéaculture ; il fut le fondateur de la Société des Plantations de Xuân-Lôc et c'est en collaboration avec le directeur actuel de cette plantation, M. William Bazé, qu'il écrivit un ouvrage remarquable et qui fit longtemps autorité sur l'*Hévéaculture en Indochine*. Il était, d'ailleurs, un des administrateurs les plus écoutés de cette très importante affaire, qui se classe parmi les premières de l'Est cochinchinois.

M^e Crémazy fut pendant longtemps président du Syndicat des planteurs d'hévéas ; il occupa également la présidence de la chambre d'agriculture et celle du conseil colonial.

De retour en France depuis une dizaine d'années, il continuait à défendre en France la cause indochinoise et fit à Nice de nombreuses conférences très goûtées sur les questions coloniales.

C'est une vieille figure saïgonnaise et des plus sympathiques qui disparaît. Mais son nom vivra parmi les anciens.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 17 février 1937)

La démission de M. Truong-van-Bên, qui a vendu sa plantation, est acceptée pour compter du 1^{er} février 1937.

SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 10 mars 1937)

Sociétés de plantations de caoutchouc membres titulaires du syndicat
Banque franco-chinoise repr. par M. Soulet, 169, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Société des Caoutchoucs de l'Indochine, Thudaumot, 2, rue Louis-Cazeau, Saïgon
repr. par M. GARNIER, Société des caoutchoucs de Locninh (Thudaumot)

Société des Hévéas de Xùân-loc (Biênhoa) repr. par M. J.V. Guillemet, 201, rue Legrand de la Liraye, Saïgon

Société des plant. de Xuân-hiêp-Thôn à Dian (Giadinh) et Bomua (Biênhoa) repr. par id. 34 bis, rue Garcerie

Société des plantations d'hévéas de Kerhuella à Chanh-phu-Hoa (Thudaumot) repr. par id. 34 bis, rue Garcerie

Société des Plantations d'hévéas de Tan-thanh-dong, Giadinh repr. par M. [Jean] Guéry, 180, rue Chasseloup-Laubat, Saïgon

Société des hévéas de Tâyninh, 26, rue La-Grandière, Saïgon repr. par M. Caffort, directeur gén. à Hiep-Thanh, Tayninh

Cie du Cambodge, à Chup repr. par M. Janssens, 236, rue Mac-Mahon

Compagnie du caoutchouc de Padang repr. par M. P. Blanchard, 236, rue Mac-Mahon

Société des plantations des Terres-Rouges repr. par M. P. Blanchard, 236, rue Mac-Mahon

Société la Biênhoa industrielle et forestière, 19, quai Le-Myre-de-Vilers, Saïgon repr. par M. PIERGA, dir. de la B.I.F. (Biênhoa)

Société des plantations de Kratié à Snoul (Locninh) repr. par M. Chollet, 35, bd Charner, Saïgon

Société indochinoise des plantations de Mimot repr. par M. [Léon] Karcher, direct., 5, quai Le-Myre-de-Vilers, Saïgon

Société indochinoise des plant. de Kantroy repr. par M. [Léon] Karcher, direct., 5, quai Le-Myre-de-Vilers, Saïgon

Société des plantations d'hévéas de Preck-Chlong repr. par M. [Léon] Karcher, direct., 5, quai Le-Myre-de-Vilers, Saïgon

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom repr. par Société fiduciaire d'Indochine, 35, bd Charner, Saïgon

Société des caoutchoucs de Phuoc-Hoa repr. par Société fiduciaire d'Indochine, 35, bd Charner, Saïgon

Société indochinoise des plantations d'hévéas (à Anloc) repr. par M. Birnie, directeur, à Anlôc, Gare (Bureau 21, rue Vannier, Saïgon).

Société agricole et industrielle de Camtiêm repr. par M. Birnie, directeur, à Anlôc, Gare (Bureau 21, rue Vannier, Saïgon).

Société des cultures tropicales. 96, bd. Haussmann, à Paris (Plantation de Xacat, Thudaumot) repr. par M. J. DALOZ, directeur général, 32, bd de la Somme, Saïgon.

Société des caoutchoucs de Binh-Lôc (Biênhoa) repr. par M. J. Daloz, directeur général, 32, bd de la Somme, Saïgon.

Cie des caoutchoucs du Mékong (Cambodge) repr. par M. Fournier, directeur, Siège social, 48, rue Richaud, Saïgon

Amicale cochinchinoise des Anciens Combattants repr. par M. le colonel Sée, 40, rue Larclause, Saïgon

Société civile des Terres-Rouges de Xuân-Loc repr. par M^{me} de la SOUCHÈRE, administrateur déléguée, 213, rue Catinat, Saïgon.

Société des plantations de Phuoc-Binh (Thudaumot) repr. par M. Rochelle, B. P. n° 10, Saïgon.

Société du Domaine de Bao-Hang (Biênhoa) repr. par M. M. Philip, administrateur délégué à Phong-Phu, Thuduc.

Membres titulaires

Ardin C., imprimeur, 74, rue Catinat, Saïgon
Aucouturier, planteur à Trung chanh tày, Giadinh
Arnaud, Société des Hévéas de Caukhoi, Trangbang
Alcan, planteur, 45, rue de Phu Kiet, Saïgon
Balencie, inspecteur des Services agricoles, en retraite à Bencac
Ballous et Baugé, 6, rue Lefèvre, Saïgon
Barry P., ingénieur à Cannes-sur-Mer, Alpes-Mmes (France), représenté par M. Rozé,
plant., à Bông-Trang, Bencat
Barthe Jean Baptiste, plant., Hoà-Loi, Thudaumot
Bazé William à-Xuanloc, Biênhoa
Bec, planteur, An-nhon-Tay, Giadinh
Belléoud, planteur à Tân-phu-trung, 33, rue Miche, Saïgon
Berquet O., receveur de l'enregistrement., en France
Berthet J., Plantation de My-Hung, Giadinh
Berthier A., planteur à Anloc.
Berthin de la Soudière Charles, 213, rue Catinat Saïgon.
Breiz Kalliste c/o M. Losq, garage Astello, Saïgon
Brézet, planteur, 183, rue Mayer, Saïgon
De Breuvery H. S., planteur à Binh-Ba, Baria
Bonniel, dir. Société agricole de Thanh-tuy-Ha, à Long-Thanh
Bourdon (plantation Long-lap Baria),
Bricka, ingénieur des Ponts et chaussées à Cantho
M^e Béziat, avocat défenseur, 27, r. Taberd, Saïgon
Boy-Landry, négociant, Saïgon
Bocquet, dir. du service technique de la Société des Terres Rouges à Quan-Loi.
Camus, Plantation Thmar Pitt [Cie du Cambodge], Kompongcham Cambodge
Société civile des plantations Vinh-Cuu, Saïgon
Chamrion, 2, rue Longue à Lyon.
De la Celle F., planteur à Camtiêm, Biênhoa
Comès, directeur de la Soc. des caoutchoucs de Binh-Loc à Xuanloc
Comte Jean, industriel et planteur, Saïgon
Coué, [Louis], planteur, 59, rue Eryaud-des-Vergnes, Saïgon
Plantation Canque à Chanh-luu, Thudaumot
Cie caoutchoutière de Gianhan, 183, rue Mayer, Saïgon,
Delignon, planteur à Phuphong, Annam
Delost, négociant, 91, bd Charner, Saïgon
Darrigade, dir. de la *Dépêche*, Saïgon
Duc, dir. de l'Enregistrement à Hanoi
David, Achille, planteur, 260, r. Legrand-de-la-Liraye, Saïgon
Durand, 35, bd. Charner, Saïgon.
Durel [Robert], directeur de la plantation Péam-Chéang [Cie du Cambodge] à Kom-
pong-Cham, Cambodge
Du-Xuong, planteur, 183-185, rue Larégnère, Cholon
De Lachevrotière, planteur, 37, rue des Éparges, Saïgon
Dupré, planteur à Thuduc, Giadinh
Duprix, propriétaire et colon à Phu-Nhuan
Delvallée, 76, rue Lanzarotte, Saïgon
Espinasse M., planteur à Tân-Mai, Biênhoa
Étiévant, planteur, 33, rue Pierre-Flandin, Saïgon
Franceschetti, 3, rue Docteur-Angier, Saïgon
Frézouls, avocat défenseur, 189, rue Mac-Mahon, Saïgon

Filhol, planteur à Cuchi, Giadinh
Franchini, Mathieu, directeur de l'hôtel Continental, Saïgon
Plantation Forterre-Gay, rue Pellerin, Saïgon
Gazano, c/o Banque de l'Indochine, Saïgon
Gigaud de Saint Martin, à Vinh-Cu, Giadinh
Giovansili, planteur à Hoa-toi, Thudaumot
Goblot, directeur de la plantation Xa-Cam à Honquan
Goullioud, plantation Courtenay à Xuânlôc, Biênhoà
Grisoli, représenté par M. Payre, Hôtel du Coq d'Or, Saïgon
Guibert, planteur à Bênsuc, Thudaumot
Guyonnet, planteur à Phu-My (Thi-Mghe)
Haumont, agent de la Société des Plantations des Terres-Rouges à Xatrac
(Honquan)
Heumann, Pharmacie Solirène, Saïgon
Huynh-cong-Tri, 21, quai des Chantiers, Cholon
Hagen, planteur, 14, rue Louis-Cazeau, Saïgon
Janton Claude, Plantations des Terres-Rouges, Xuânlôc.
Jousset, planteur, à Dalat
Janssens, inspecteur général de la Société des Terres-Rouges, Quantoï
La Briffe, 165, rue Paul-Blanchy, Saïgon,
Luciani Patrice, propriétaire du Saïgon Palace
Lefebvre, 201, rue Legrand de la Liraye, Saïgon
Lacour, planteur, 147, r. Paul-Blanchy, Saïgon
La Pommeraye (de), planteur, 32, rue Boissy-d'Anglas, Paris 8^e
Lurat, professeur à l'École normale, Saïgon
Levrat, professeur École normale, Saïgon
Ly-ba-Dung, planteur, à Long-thanh, Baria
Liandrat, planteur, 140, r. Douaumont, Saïgon
Mahé, planteur c/o Lycée Pétrus-Ky Saïgon
Magnin, plantation M^{me} V^{ve} Rouseau, Xuân-Hiêp, Thuduc
Mariani, planteur, à An-Hoa, 22, rue Testard, Saïgon
Marquié Paul, avocat, 1, sq. Lamartine, Paris
Mazet J., 20, rue Paul-Blanchy, Saïgon
Meslier A., Société agricole des Caoutchoucs d'Anphu Ha, Baria
Messner, industriel, 28, rue Miche, Saïgon
Marcuard, planteur à Long-Thanh, Biênhoà
Plantation Massari-Novella, 45, rue Massiges, Saïgon
Michaux P., conseiller technique de la Société des Terres-Rouges, Quanloi
Mignen Amédée, planteur à Bencui, Thudaumot
Monnier Reynold, planteur à Thuduc
Nguyễn-van-Cua, huyên hon., imprimeur, rue Lucien-Mossard, Saïgon
M^{me} Nguyễn-huu-Hao, 37, rue Taberd, Saïgon
Nesty frères, planteur, 89, rue Richaud, Saïgon
Nguyễn-van-Yên, payeur à Thudaumot
Ortoli, transitaire, 49, rue d'Espagne, Saïgon
Peux C A, 23, rue Miche, Saïgon
Portail A., 185, rue Catinat, Saïgon
Philip, ancien chef service immigration en retraite, domaine de Phong Phu, Thuduc
Peysson Émile, planteur à Xuan-Lôc, Biênhoà
Provost E[douard], 61, rue Colombier, Saïgon
Prêtre Adrien, c/o Socony Vacuum Cy, Saïgon
Prunetti [Joseph], planteur à Chanh-luu, Thudaumot
Robert J.-P. planteur à Binhchanh (Tân-uyèn)

Romatier [Albert], directeur de la plantation Quanloi Honquan
Société Les planteurs réunis, Chargeurs réunis, représentée par M. [Alexis] Brunet
Saramon Société de Kiên-Diên, Thudâumot
Resay, dir. de la plantation de Quan-loi
Stiegler G., ingénieur des services agricoles, 237, rue Catinat, Saïgon
Trouilleux Aimé, planteur à Daugiây, Biênhoà.
Thomas A, ingénieur adjoint à la Société des Terres-Rouges à Quanloi
Sauvé R., chef de la comptabilité à la Société des Terres-Rouges à Honquan
Société civile des plantations de Thanhan, Thianh-Tri, 177, rue Mayer, Saïgon
Société civile des plantations de Binh-Thang, 164, rue Pellerin, Saïgon
Société agricole de Long-Chieu, 201, rue Legrand de la Liraye, Saïgon
Tort Pierre, plantation Courtenay à Xuân-loc
Trombetta. pharmacie Asiatique, Cholon
Tullié, représenté par M. Marcuard, Longthinh
Vo-ha-Thanh, chef cant. de Phu-v.trung, Biênhoà.
Vazeille, plantation des Terres-Rouges à Chup Cambodge
Valéry Toussaint, Pascal, planteur, Chanh-Luu, Thudaumot
Valette, 225, rue Catinat, Saïgon

Membres adhérents

Andlauer P. plantation d'Anvieng à Longthanh Biênhoà
Berland, administrateur chef de province, Giadinh
Hui-van-lô, planteur à Di-an Giadinh
Blanc, H. F., planteur, 42, bd Bonnard, Saïgon.
Chante, pharmacien, Le Vigan Gard.
Delage, planteur à Tan-Phuoc Biênhoà
Dejean, Société agricole de My-duc, Biênhoà
Dông-ngoc-Khai, planteur, à Longhai, Baria
Dang-an-Khuong, planteur, 277, bd. Gallieni, à Choquan
Desvergnes, planteur, à Chanh-luu,Thudaumot
Faget, directeur de l'*Opinion* Saïgon
Fondacci, planteur, 54, rue Lesèbe, à Saïgon
Faubau, planteur, 26, bd. Doudart de Lagrée à Pnomh-Penh
Grandjean, plantation de Câydua, Phu-Quoc, Hatien
Ha-quang-Bien, planteur à Thudaumot
L'Hôte André, plantation des Terres-Rouges à Longthanh.
Krieg, planteur à Trang-bom Biênhoà
Lé-ba Kim, docteur, 169, bd de la Somme, Saïgon
Le phat-Vinh, planteur 70, rue Lucien-Mollard. Saïgon.
Mogenet, planteur,106, rue Tap-Phuoc Giadinh
Ngo-van-Manh, 71-73, rue Danel Binh-Tay Cholon.
Nguyễn-van-Tân dit Danh, planteur, 101, rue Van-Vollenhoven, à Cholon
O'Brien, plantation des Terres Rouges à Longthanh
Ostier Robert négociant,33, rue Phu-Kiêt, Saïgon.
Oudot, Société des plant.de Baubang 45, rue Miche, Saïgon
M^{me} Petit, planteur, à Cuchi, Giadinh
P. Gong, directeur de la Société annamite de crédit*, Saïgon
Poucand, 122, rue Paul-Blanchy, Saïgon.
Plantation de Suôi-Giao à Suôi-Dâù (Gare), Nhatrang
Sivigliani, planteur, ingénieur des Travaux publics, 24, rue Garcerie, Saïgon
Société commerciale franco-chinoise* à Nhatrang
Trân-dlh-Hâng dit Ba-Thu, planteur à Chanh-Luu
M^{me} Trân-thi-Phuong, planteur à Tân Phuoc Toi Biênhoà

Tran-van-Phong, planteur à Tan-Phong Xuanloc.
Tran-van-Truong, chef de canton, à Long-Vinh-Thuong Biênhoà
M^{me} Trang Huê, planteur, 153, quai de Belgique à Saïgon
Truong-minh-Ham, 180 bis, rue Paul-Blanchy, Saïgon.
Vincent Mme, planteur à Trang-bang Tâninh.
Veyssier Antoine, 5, quai Le-Myre-de-Vilers Saïgon.

Admissions

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 10 mars 1937)

Les Sociétés de plantation de caoutchouc et les planteurs dont les noms suivent sont agréés en qualité de membres titulaires :

Société BREIZ KALLISTE et M. DUPRIX, ayant pour parrains MM. Guillemet et Philip,
Société AGRICOLE DE LONG-CHIEU, Société CIVILE DES HEVEAS DE BINH-THANG,
MM. LEVRAT, FRANCESCHETTI, DURAND et LABRIFFE, ayant pour parrains
MM. Guillemet et Coué,
M. ORTOLI ayant pour parrains MM. Coué et Mariani,
M. [J.-B.] ROBERT, planteur, directeur de la maison Descours et Cabaud, ayant pour
parrains MM. Blanchard et Guillemet.

Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 10 avril 1937)

Le syndicat des planteurs d'hévéas s'est réuni, le jeudi 8 avril à 17 heures et demi, pour renouveler sa chambre syndicale et donner un champagne d'honneur à l'occasion du départ prochain pour la France de M^{me} de la Souchère et de M. [Paul] Blanchard.

Cinquante six membres du syndicat étaient présents à la séance, dont quelques-uns régulièrement mandatés par des collègues absents pour voter en leur nom.

D'autre part, cinquante neuf planteurs avaient envoyé leurs votes par correspondance.

La séance déclarée ouverte, le président, M. Guillemet, lut le rapport sur la situation morale de l'association. [...]

On procède ensuite aux votes pour le renouvellement de la Chambre syndicale, après vérification des pouvoirs confiés par procuration.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 92, y compris les votants par correspondance ou par procuration.

Ont obtenu :

- 1 Alcan : 79, élu ;
- 2 Amicale C. A. C. (Colonel Sée), membre sortant : 88 voix, élue ;
- 3 Balencie [Henri], membre sortant : 87 voix, élu ;
- 4 Barthe [J.-B.], membre sortant : 85 voix, élu ;
- 5 Bazé, W. : 69 voix, élu ;
- 6 Bec, A[iphonse], membre sortant : 69 voix, élu ;
- 7 Biênhoà Industrielle et Forestière, membre sortant : 88 voix, élue ;
- 8 Brézet, R[ené], membre sortant : 92 voix, élu ;
- 9 Cie des Caoutchoucs du Mékong, membre sortant : 84 voix, élue ;
- 10 Cie du Cambodge, membre sortant : 85 voix, élue ;
- 11 M. Coué : 70 voix, élu ;

12 Frézouls, P., membre sortant : 91 voix, élu ;
13 Guillemet, J. V., membre sortant : 92 voix, élu ;
14 Heumann ; 42 voix ;
15 Philip, membre sortant : 91 voix, élu ;
16 Provost : 54 voix ;
17 Rochelle, A[ndré][fils de Charles], membre sortant ; 60 voix élu ;
18 Société des Hévéas de Tayninh, membre sortant : 91 voix, élu ;
19 Société des Plantations de Kratié, membre sortant : 90 voix, élue ;
20 Société des Plantations de Mimot, membre sortant : 84 voix ;
21 Société des Plantations des Terres-Rouges, membre sortant : 87 voix, élue ;
22 Société Indochinoise des Plantations d'Hévéas [SIPH], membre sortant : 75 voix, élue ;
23 Société Indochinoise des Cultures Tropicales [SICT], membre sortant : 75 voix, élue.

En résumé, la chambre syndicale comportant 21 membres et les candidats étant au nombre de 23, tous sont élus, sauf deux d'entre eux : MM. Heumann et Provost.

À TRAVERS L'INDOCHINE
COCHINCHINE
Au Syndicat des planteurs
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 10 avril 1937)

Le Syndicat des planteurs d'hévéas a tenu son assemblée générale, mercredi dernier, sous la présidence de M. Guillemet.

Un champagne d'honneur a été offert à M^{me} de la Souchère, présidente d'honneur, et à M. [Paul] Blanchard, ancien président, qui rentrent en France prochainement.

.....
MM. Provost 54 voix
Heumann [Pharmacie Solirène, Cogisa] 43
Ces deux derniers n'ont pas été élus, 21 membres étant l'effectif de la Chambre syndicale.
Le lendemain, la Chambre syndicale s'est réunie à l'effet de composer son bureau qui a été formé comme suit :
Président : M. Guillemet.
Vice président : M. Dalloz.
Vice-président : M. Janssen.
Secrétaire général : M. Philip.
Trésorier : M. Brezet R.

Admissions
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 mai 1937)

Sont agréés, en qualité de membres titulaires : MM. Appert, de Rességuier, Guy du Tertre, Ehret, Le Minor, Singer, Vallet, Wittemberg, Woller, agents de la Société des Terres-Rouges, présentés par MM. Janssens et Bocquet ; Jean Guéry et Cavillon, ayant pour parrains MM. Guillemet et Balencie ; la Plantation du Carbage, ayant pour parrains

MM. de la Celle et Mariani ; la Société agricole de Balang, ayant pour parrains MM. Guillemet et Janssens, M. Bourrin³¹, ayant pour parrains MM. Guillemet et Philip ; et, comme membres adhérents : MM. Chupin, Dupont, Lagrange et Rivaud, de la Société des Terres-Rouges, présentés par M. Janssens ; Lyonnet, Guillaume, Robert Jules Henri³² et Bui-thê-Xuong [doc-phu-su en retraite, administrateur des Hévéas de Xuan-Loc.].

Au Syndicat des planteurs
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 juin 1937)

Jeudi 10 juin étaient présents à la réunion mensuelle du Syndicat des planteurs : MM. Guillemet, Daloz, Janssens, Brézet, Alcan, le colonel Sée, Balencie, Pierga, Rosay [Compagnie du Cambodge], Coué, Rochelle, Berthier³³, Peux, Lacour, Guillaume.

Après avoir fait approuver le procès verbal de la dernière réunion, le président regrette que l'impression du bulletin, comme d'habitude, ne soit pas terminée.

Quelques admissions sont prononcées dont celles de M. Fichet, M^{me} H. Franceschini et M. Guillaume.

Sur l'établissement du prix de revient dont il a été question au cours de toute la séance précédente, le président dit qu'il vient d'être fixé à 57 cents 75 pour les grandes plantations et 61 cents 21 pour les petites. Le prix moyen général est de 57 cents 98 pris sur 107 plantations. Le président insiste sur l'importance de cette détermination qui permet de fixer la taxe de remboursement.

Il estime que pour le trimestre à venir, on aura toujours à payer 3,5 au lieu de 6,4 comme ristourné à la caisse de compensation. On est entraîné à parler des cours de caoutchouc. M. Alcan précise que le cours officiel est donné à 3 h. 30 et non celui donné par les agences télégraphiques et qui est celui de clôture. Il suggère au syndicat de s'abonner au bulletin de Londres qui doit arriver ici 8 jours après par avion. Le président approuve cette suggestion.

Au sujet de la commission générale du caoutchouc, le président lit le compte rendu dont un exemplaire est remis à chaque membre. Il précise que le prix de revient établi par le Syndicat est accepté à 57 cents 98. Pour représenter le Syndicat en France, le comité suivant a été formé : le colonel [Fernand] Bernard, président ; M. [Philippe] Langlois [du groupe Rivaud-Hallet], délégué ; et M. [Maurice] Bos³⁴, secrétaire général. Les conclusions de la Commission sont votées ensuite à l'unanimité.

Sur les salaires des ouvriers contractuel, le président lit une lettre de M. Nouailhetas fixant ce salaire à 0 p.32 pour les hommes et 0 p.25 pour les femmes depuis le 1^{er} avril, mais s'étonnant de ce qu'on paie encore sur certaines plantations 0 p. 27 pour les hommes et 0 p.25 pour les femmes.

Voici le chiffre des exportations pour le mois de mai : 2.934.754 kilos 345.

Le total des quantités exportées depuis le 1^{er} janvier 1937 atteint 14.311.211 kilos 592.

En terminant, le président signale l'amélioration de la situation financière du syndicat grâce au nombre des adhérents.

³¹ Probablement Claude Bourrin, ancien organisateur des tournées théâtrales et concessionnaire des théâtres de Saïgon et Hanoï, puis contrôleur financier de la Cochinchine, victime d'un accident d'automobile en août 1930 alors qu'il allait visiter une plantation du côté de Tayninh (*L'Écho annamite*, 1^{er} septembre 1930, *Les Annales coloniales*, 22 octobre 1930)

³² Robert (Jules-Henri) : garde général des forêts de 3^e classe, chef de division à Tân-uyên (*Annuaire administratif de l'Indochine*, 1926, p. 137 et 148). Frère de Robert (Louis), des plantations ARCA.

³³ Alexandre Berthier : ancien de la SICAF devenu en 1932 directeur d'An-Loc.

³⁴ Maurice Bos, de la Société des caoutchoucs de l'Indochine et de la Société indochinoise des cultures tropicales (SICT).

NÉCROLOGIE
Oscar Berquet
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 19 janvier 1938)

En l'espace de quelques mois, la Grande Faucheuse a fait de cruels vides parmi les planteurs, et je me dois d'adresser un souvenir ému à ceux qui sont partis

D'abord à Monsieur BERQUET, notre si regretté président d'honneur, avec lequel j'ai, pendant plus de vingt ans, collaboré, qui fut à l'origine un des créateurs de notre groupement, auquel il fut, jusqu'à la fin, si dévoué

Ma pieuse pensée va aussi vers le souvenir de messieurs : Coué, Heumann, Tran-van-Phong, Lacour, Trombetta, Marcuard, Gigaud de Saint Martin, enfin vers monsieur Bui-thê-Xuong, tout dernièrement décédé.

Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine
Assemblée générale du 6 avril 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 16 avril 1938)

Messieurs,

Une pieuse coutume veut qu'avant toute autre préoccupation, notre assemblée général ordinaire comporte un rite traditionnel : évoquer tout d'abord le souvenir des nôtres qui ont disparu au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Hélas ! la liste en est particulièrement longue et nombreux sont nos amis que nous devons pleurer.

Notre président d'honneur, Oscar Berquet, un des fondateurs de notre syndicat et qui, pendant de nombreux lustres, nous a apporté sa collaboration éclairée, après avoir présidé lui-même aux destinées de notre groupement, s'est éteint dans son village natal des suites d'une longue maladie contractée en ce pays. Notre présidente d'honneur, Madame de la Souchère, a pu, au cours des quelques mois de congé qu'elle vient de passer en France, se rendre sur le tombeau de notre regretté président d'honneur et y déposer, en notre nom à tous, une gerbe de fleurs.

Mais ici, au milieu de nous, nous avons vu disparaître nos amis et collègues Louis Coué, Heumann, Tran-van-Phong, Marcuard, Lacour, Trombetta, Bui-thê-Xuong, Gigaud de Saint-Martin. Que de souvenirs évoquent parmi nous ces précurseurs de l'hévéaculture, ces travailleurs qui collaboraient avec tant de dévouement et de ferveur à nos travaux !

Nous leur conserverons, à tous, un fidèle souvenir et, en leur consacrant une dernière pensée, à l'occasion de cette réunion, nous accomplissons un devoir sacré.

Nous avons eu le regret de voir partir notre vice-président par intérim, Paul Blanchard [des Terres-Rouges, de Padang, etc. (Rivaud)]. Tous se rappellent ici avec quel dévouement et quelle abnégation il se consacrait à la bonne marche du syndicat et vous avez voulu lui marquer votre estime, votre amitié et, je pourrais ajouter, votre affection, en le nommant président d'honneur de notre groupement.

Paul Blanchard n'est d'ailleurs pas perdu pour nous et, à Paris, il ne manque pas de se tenir en contact avec nos amis afin de défendre nos intérêts chaque fois qu'ils sont discutés.

Ces amis, nous aurons, plus après, l'occasion de revenir sur leur action énergique et décisive dans bien des cas, mais je tiens dès ce début à signaler combien nous devons à

l'Union des planteurs à Paris et à ses dirigeants, particulièrement à M. le colonel [Fernand] Bernard [des Messageries fluviales de Cochinchine-MFC].

C'est grâce à l'intime collaboration de notre Syndicat et de l'Union des Planteurs à Paris que vous avons pu arriver à une entente avec le gouvernement et le ministère sur toutes les questions importantes et vitales pour l'avenir de l'hévéaculture.

Examinons maintenant, de concert, ce qu'a été, pour nous, l'année 1937.

Le syndicat

Notre syndicat groupe, chaque jour, un nombre de plus en plus grand d'adhérents.

Nous étions 153 en 1935 ; 186 en 1936 ; en 1937, le nombre des membres s'élève à 211.

Pour se rendre un compte exact de ce que signifie ces 211 sociétaires, il est bon de faire remarquer qu'ils représentent une superficie plantée de 103.842 hectares sur les 126.000 hectares qui couvrent le Sud-indochinois, soit 82 % de la totalité des plantations.

Le Syndicat est donc autorisé à parler au nom des planteurs, aussi l'Administration ne manque-t-elle jamais de nous consulter lorsqu'il s'agit de prendre des mesures qui intéressent l'hévéaculture en général. Nos remerciements vont, à ce sujet, à M. le gouverneur général et à M. le gouverneur de la Cochinchine. Nous n'aurions garde d'oublier M. le directeur des Finances et son délégué à Saïgon, lesquels, ayant à solutionner [voire même à résoudre] des questions parfois ardues, s'efforcent toujours de donner satisfaction aux planteurs.

Mais nous ne pouvons toutefois songer aux années passées, sans qu'un peu d'amertume ne vienne troubler l'heure présente.

Nous ne sommes plus à l'époque où notre œuvre était exaltée par les chefs de la colonie qui ne cessaient de nous prodiguer des encouragements et qui, dans les moments tragiques, n'hésitaient pas à prendre, en notre faveur, des mesures de salut public. Nous n'entendons plus, au sein des hautes assemblées, glorifier le planteur, parler de ses efforts prodigieux, de l'aménagement de merveilleux domaines et on ne se félicite plus de nous voir recueillir les fruits de notre courage, de notre ténacité, de notre foi dans la réussite. Ces temps sont révolus et maintenant, nous sommes, avant tout, une matière imposable.

Avant que la majorité d'entre nous ait pu rembourser les dettes contractées pendant la crise, des taxes, des centièmes additionnels se sont abattus sur nous et nous en sommes arrivés, aujourd'hui, à payer jusqu'à 30 % de notre prix de vente. Y a-t-il, de par le monde, un produit de la terre aussi lourdement frappé ?

Mais les planteurs ne sauraient se laisser abattre et ils continueront à lutter jusqu'au bout. Ils sont convaincus qu'avant peu, on leur rendra de nouveau hommage et que, comme par le passé, l'administration viendra chercher chez eux des exemples et des modèles d'organisation. [...]

Admissions

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 11 mai 1938)

Les demandes d'admission, à titre de membres titulaires, de MM. HONG KIÊN LIÊN SINNA, ayant pour parrains MM. CAFFORT et ROSAY, ELMIGER [dir. Mimot], ayant pour parrains MM. ROSAY et CHOLLET, LOSSON GEORGES et GUYON HENRI, ayant tous deux pour parrains MM. ROSAY et BOCQUET, sont agréées.

Admissions — Démission
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 15 juin 1938)

Les demandes d'admission en qualité de membre titulaire de M. DECOLY³⁵, ayant pour parrains madame de la SOUCHÈRE et M. GUILLEMET, et de M. BORIS, ayant pour parrains MM. PEUX et PHILIP, sont agréées.

La démission de M. MARIANI est acceptée.

Syndicat des planteurs de caoutchouc
[Séance du 15 juin 1938]
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 juin 1938)

Au cours de sa dernière réunion, la chambre syndicale a agréé l'admission de deux nouveaux membres titulaires et approuvé le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président a donné ensuite lecture d'une lettre de M. Jean de Beaumont, député de la Cochinchine, remerciant le Syndicat de l'avoir élu son délégué en France, et lui renouvelant l'assurance de ses sentiments les plus cordialement dévoués.

Puis il a été passé à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour :

1° Liaison du service médical et de celui des plantations

Lors de la précédente réunion, M. Chollet avait signalé la gêne et les difficultés résultant du défaut de liaison entre ces services. Par suite, les directeurs de plantations étaient laissés dans l'ignorance, en premier lieu de la sortie de l'hôpital des coolies qu'ils y avaient fait admettre, en second lieu, du genre de maladie traitée et, éventuellement, du traitement qu'il y avait lieu de continuer d'appliquer.

Sur l'intervention du Président, le gouverneur de la Cochinchine et le résident supérieur au Cambodge lui ont fait connaître que des instructions ont été données au service médical local pour que satisfaction soit donnée aux désiderata exprimés.

Des remerciements leur sont dus.

2° Congés payés — Repos hebdomadaire

Le Gouverneur de la Cochinchine insiste à nouveau auprès du Syndicat pour que les planteurs acceptent d'octroyer à leurs coolies contractuels le repos hebdomadaire et les congés payés aux conditions exposées dans ses deux précédentes lettres. M. Pagès craint que les nouveaux coolies contractuels auxquels il va être fait appel, en raison de l'application du programme d'extension prévu à l'article 12 de l'accord du 7 mai révisé, n'obéissent aux suggestions des pressants appels adressés au monde des travailleurs et manifestent leur mécontentement si, au moment de leur recrutement, ils n'ont pas l'assurance que les lois sociales leur sont appliquées.

Le Président du Syndicat, dans sa réponse aux précédentes lettres du Gouverneur, lui avait montré que les avantages dont il s'agit sont accordés spontanément et souvent au-delà, aux coolies contractuels à l'occasion du Têt et lui avait demandé le maintien du *statu quo* pour laisser aux planteurs le bénéfice de leur geste. M. Pagès déclare, en conséquence, en référer au gouverneur général pour décision.

3° Réglementations des contrats de travail des travailleurs indigènes

³⁵ Alexandre-Francis Decoly (Saint-Denis, 5 août 1878-Saïgon, 26 septembre 1945) : éditeur de cartes postales, liquidateur, commissaire et administrateurs de sociétés assassiné par le Viêt-Minh.

Commissaire aux comptes des Hévéas de Tayninh.

Le Syndicat des planteurs vient d'être avisé que le Bureau international du travail a consulté les divers gouvernements intéressés sur plusieurs questions de droits ayant trait à l'abolition des sanctions de droit pénal prévues par les textes actuellement en vigueur.

L'examen de cette question devant donner lieu à une étude approfondie, il est décidé de le soumettre à la commission permanente de la chambre syndicale.

4° Taxe de mainmorte

M. Stromboni ayant fait connaître les éléments de calcul qui lui ont servi à déterminer le quantum de la taxe de mainmorte, M. Rosay a profité de la présence à Saïgon du directeur des Finances pour lui soumettre la question qui va donner lieu à un nouvel examen.

5° A. S. de la dépréciation de la monnaie

L'attention du gouverneur général ayant été attirée sur le fait que la dépréciation de la monnaie aggrave la charge des taxes pesant sur le caoutchouc qui sont progressives et reposant sur une échelle définie en piastres, M. Brévié note tout d'abord qu'une distinction absolue doit être faite entre les ristournes à la Caisse de Compensation et le droit spécial à l'expédition du caoutchouc.

Celui-ci est un impôt. Celles-là ne présentent aucun caractère fiscal. Seule une loi peut modifier la loi qui les a créées. Quant au droit spécial à l'expédition du caoutchouc, il a remplacé la taxe intérieure de 2 %, en devenant un impôt indirect. Le gouverneur général est, en conséquence, d'avis qu'il ne saurait être question d'en lier l'assiette aux variations du prix de revient.

Admettant, toutefois, en ce qui concerne les ristournes à la Caisse de Compensation, qui va être remboursée entièrement des avarices faites aux planteurs sous forme de primes à la sortie, M. Brévié envisage, en principe, que des mesures pourraient être prises, afin d'assurer aux planteurs un plus substantiel profit, et se déclare disposé à transmettre au département les propositions que pourrait lui faire le Syndicat des planteurs.

6° Prix de revient moyen du caoutchouc du 4^e trimestre 1937

Le Directeur des Finances fait connaître que le Ministère des Colonies a fixé à 5 fr. 63 le prix moyen pour le calcul de la ristourne à la Caisse de Compensation pour le 1^{er} trimestre 1938.

7^e Attribution et cession du droit de plantation prévu par (article 12 de l'accord du 7 mai 1934 révisé)

Des propositions ayant été faites par lettre adressée le 4 juin au Gouvernement général, il y a lieu d'attendre la réponse qui sera donnée à cette lettre.

8^o Vœu émis par les planteurs pour que les droits d'extension distribués par le Comité international de restriction leur soient entièrement réservés.

Ce vœu a été présenté, au nom du Syndicat, au conseil d'administration du Bureau du caoutchouc, pour qu'il appuie auprès du gouverneur général les propositions qui viennent de lui être faites ainsi qu'il est relaté ci-dessus.

8^{o bis} Vœu émis par les planteurs pour que les droits d'extension distribués par le Comité international de restriction leur soient entièrement réservés.

Monsieur J. Rosay, en tant que délégué du Syndicat des planteurs au Bureau du caoutchouc, agissant conjointement avec M. Guillemet, a demandé à Monsieur le gouverneur de la Cochinchine de porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Bureau du caoutchouc le vœu relaté ci-dessus, pour que cet organisme appuie auprès du gouverneur général les propositions qui viennent de lui être faites.

9° Exportation de caoutchouc en mai 1938

L'exportation de caoutchouc en mai 1938 a été de 3.167.949 kilogramme 896 ; il y a lieu d'ajouter à celle du mois d'avril 587.374kg. 930 qui donnent un total d'exportation de 3.706.028 kg.885, le service des Douanes ayant fourni, le 3 mai, un état complémentaire d'exportation pendant le mois d'avril. Le total de l'exportation de caoutchouc depuis le 1^{er} janvier atteint ainsi 19. 443.672 kg. 809.

10° Requête des anciens combattants planteurs

Les journaux ont fait connaître que certains planteurs n'appartenant pas au Syndicat et les anciens combattants planteurs se sont réunis, chaque groupe de son côté, pour examiner la situation qui leur est faite, les premiers, par les charges qui pèsent sur l'hévéaculture, les seconds, en conséquence du règlement des dettes contractées envers l'Administration.

M. Bourrin, qui représente, auprès du Syndicat, depuis le départ de M. le colonel Sée, les anciens combattants, a réuni ces derniers à la Maison du Combattant et a exposé, en une note qui exprime leurs desiderata, les propositions de règlement de compte qu'il demande au président du Syndicat de présenter au gouverneur général en les appuyant de son autorité.

Il est décidé que la commission permanente se réunisse le mercredi 22 juin pour examiner ces propositions et décide de la forme à leur donner en les présentant au gouverneur général.

À cette occasion, la Chambre syndicale désire représenter aux petits planteurs n'appartenant pas au Syndicat qu'elle est disposée à accueillir leurs requêtes et à prendre en mains leur défense, estimant que tous les planteurs ont mêmes intérêts et que leur union fera leur force. La dissidence ne ferait que donner des armes à ceux qui détiennent l'autorité et n'ont pas toujours une notion exacte des conséquences, pour les planteurs, de leurs décisions fiscales et autres.

La Chambre syndicale invite tous les planteurs à assister à ses réunions mensuelles où il leur est possible de se faire écouter et où ils prendront une notion exacte des efforts tentés pour l'amélioration de leur situation.

Saïgon
Naissances
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 décembre 1938)

On nous fait part des naissances de

— Jean, François Henri, fils de M^{me} et M. d'Hers, lieutenant de gendarmerie, survenue à l'hôpital Grall le 25 novembre.

— Charlotte Marie, Josette, fille de M^{me} et M. Sempé, maréchal des logis chef de gendarmerie à Sadec, survenue au même l'hôpital, le même jour.

— Michel Marie Olivier Jacques, fils de M^{me} et M. [de Rességuier](#), planteur à Hon-quan ([Thudaumot](#)), survenue le 27 novembre à la clinique Angier.

— Mary René Yves, fils de M^{me} et M. Mary, commis à l'arsenal de Saïgon*, survenue à Saïgon.

— Geneviève Émilienne, fille de M^{me} et M. Tilmont, employé de commerce, survenue le même jour à Saïgon.

Nos félicitations aux parents et nos vœux aux bébés.

En INDOCHINE

Au Syndicat des planteurs

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 17 décembre 1938)

Le droit de replantation. — Les livraisons défectueuses. — Les opérations en douanes. — Au sujet du projet de suppression de la caisse de compensation

La Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc a tenu sa réunion mensuelle, le mercredi 14 décembre 1938. M. le député de Beaumont, délégué du Syndicat en France, arrivé de la veille, assiste à la réunion.

La relation qu'il fait de son action auprès des pouvoirs publics en faveur des planteurs donnera lieu à une communication ultérieure à la presse.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière réunion et agréé l'admission de deux nouveaux membres, elle est passée à son ordre du jour, qui comportait l'examen ou la discussion des affaires suivantes :

La question du droit de replantation au cours des années 1939 à 1943 n'est pas encore définitivement réglée. Mais l'Union des planteurs a avisé le Syndicat que le décret réglant la question sera incessamment pris par le Département qui n'attend plus, à cet effet que le Foreign Office notifie au gouvernement français la nouvelle convention internationale. Au surplus, ces jours derniers, le gouverneur de la Cochinchine, président du conseil d'administration du Bureau du caoutchouc, a rappelé aux planteurs qu'ils peuvent prendre dès maintenant leurs dispositions.

Le président rappelle aux planteurs leur droit de se faire inscrire sur les listes électorales et attire notamment leur attention sur les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 10 juillet 1925 ; il demandera au gouverneur de bien vouloir donner des instructions aux chefs de province pour mettre fin aux difficultés que rencontrent quelques planteurs à obtenir leur inscription sur ces listes.

M. Alcan a demandé au président de signaler aux planteurs que certaines livraisons de cuttings d'origine indochinoise renfermaient des corps étrangers — barre de fer, couteau — susceptible de provoquer de grave dommages aux installations des manufacturiers. De telles négligences pourraient entraîner la dépréciation du caoutchouc indochinois et la Chambre syndicale recommande très instamment aux planteurs de surveiller étroitement la mise en caisse de leur caoutchouc et notamment des déchets. Elle se propose d'étudier les moyens de contrôle qui pourraient être adoptés pour donner aux acheteurs les garanties qui s'imposent.

Afin de faciliter les opérations de vérification en Douane à la réception, par les destinataires, du caoutchouc provenant d'Indochine, un projet de règlementation du poids du caoutchouc contenu dans les caisses est sur le point d'être adopté par les Associations des importateurs de caoutchouc à New-York, Londres et Amsterdam. Il est expressément recommandé de charger régulièrement dans les caisses le poids prescrit, c'est-à-dire 101 kg 600.

Ainsi qu'il a été décidé lors de la dernière réunion, l'attention du gouverneur de la Cochinchine a été attirée sur les vols de caoutchouc qui se commettent sur les plantations et des suggestions lui ont été présentées en vue de confier directement au Service de la Sûreté les enquêtes sur l'origine de ces vols.

En réponse aux lettres qui leur ont été adressées, signalant le retard à rembourser aux ayants droits le trop perçu durant le deuxième trimestre 1938 au profit du Bureau du caoutchouc, le directeur de ce Bureau et l'inspecteur sédentaire des Douanes et Régies ont fait savoir que le nécessaire a été fait immédiatement.

Les importateurs de caoutchouc de France ont demandé au ministre du commerce l'abrogation de la loi du 31 mars 1931, concernant la Caisse de compensation du caoutchouc. Le ministre des colonies, saisi de ce projet, a demandé son avis au Gouverneur général de l'Indochine.

De son côté, M. Brévié a voulu connaître la manière de voir des planteurs. Le président du Syndicat a répondu, demandant que le même traitement soit appliqué aux planteurs et aux importateurs, mais a indiqué que la préférence du Syndicat est pour la suspension de l'application de la loi, de manière à réserver l'avenir. Dès qu'une décision aura été prise à ce sujet, le président la fera connaître aux intéressés.

Le président de la chambre de commerce a communiqué à celui du Syndicat une intéressante proposition de la Société «Entreprises maritimes et terrestres», du Havre, concernant le transport du latex liquide dont l'emploi se généralise de plus en plus en France comme dans les autres pays. Les planteurs désireux de connaître cette proposition la trouveront littéralement reproduite dans le bulletin du Syndicat de décembre.

L'exportation de caoutchouc en novembre 1938 s'est élevée à 4.100.250 kg. 652, ce qui porte à 19.485 651 kg. 384 le total des exportations depuis le 1^{er} janvier 1938.

Le président et MM. Alcan et Cie, représentant le Groupement des exportateurs de caoutchouc, ont tenu à adresser au directeur des Douanes et Régies les remerciements pour la manière dont les Services de la sous-direction et l'inspecteur sédentaire ont réglé les difficultés consécutives aux prohibitions d'exportation causées par la tension internationale de fin septembre.

Le directeur des Douanes a répondu, se déclarant heureux que le Syndicat et le Groupement des exportateurs de caoutchouc aient pleinement rendu justice aux efforts de ses services pour concilier l'application des règlements avec les légitimes intérêts du commerce local.

DÉCÈS (*L'Écho annamite*, 21 avril 1939)

M. Mogenet, planteur à Giadinh, mort à l'hôpital Grall.

Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 1939 (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 mai 1939)

L'assemblée générale ordinaire ayant été régulièrement convoquée par lettre adressée à chacun des membres titulaires du Syndicat par annonce insérée dans les journaux locaux s'est réunie le mercredi 12 avril, à la Chambre d'agriculture, à 17 h. 30.

M. Rosay, vice-président, en l'absence de M. Guillemet, président en congé, assisté de M. Philip, secrétaire, et Brezet, trésorier, a présidé l'assemblée.

Le résultat du pointage fait sur la liste d'émargement des membres titulaires prétants et de ceux représentée, dont les pouvoirs sont versés au dossier de la réunion est le suivant :

Membres présents	26
Membres représentés	45
Total	71

Le total des membres titulaires du Syndicat étant 183 dont le quart légal est 46, le quorum légal exigible pour que l'assemblée générale ordinaire soit régulièrement constituée (article 20 des statuts) est atteint

En conséquence, ayant donné lecture des articles 18 et 20 des statuts, le président déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de 1939.

Passant à l'ordre du jour, le président demande à l'assemblée si elle approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 6 avril 1938 publié dans le fascicule n° 219 du mois d'avril du bulletin : approbation est donnée.

M. Rosay se lève ensuite et donne lecture du rapport moral suivant :

Mesdames, Messieurs,

Avant de faire devant vous le bilan de l'activité du syndicat au cours de l'année 1938, je ne voudrais pas manquer, ainsi que le veut l'usage, d'exprimer nos regrets pour la disparition des membres de notre assemblée décédés au cours de cette année.

Deux de nos anciens ont été ravis à l'affection des leurs en 1938 :

M. Meslier, un de nos plus anciens adhérents et qui a représenté au Syndicat pendant de nombreuses années la Plantation d'An-Phu-Ha dont il était le directeur ;

M. Alphonse Bec, qui fut un des membres marquants de la première Chambre syndicale élue par l'assemblée générale du 11 juillet 1917, Alphonse Bec fut le premier secrétaire de cette Chambre syndicale dont, jusqu'à sa mort, survenue le 21 décembre 1938, il ne cessa de faire partie.

Leur souvenir restera présent en notre mémoire.

C'est afin de gardez présent à l'esprit l'exemple de nos grands anciens que M. Jousset a fait don au Syndicat d'une médaille de bronze, œuvre de Mlle Jousset, et représentant le buste de M. Auguste Belland* qui fut le premier président honoraire de l'Association des planteurs de caoutchouc. M. Auguste Belland a été un des tout premiers à avoir foi dans l'avenir du caoutchouc en Cochinchine et fut le créateur de la première véritable plantation de caoutchouc. Ce médaillon sera érigé sur une stèle dans le square de Giadinh sur le passage le plus fréquenté par les planteurs.

M Auguste Belland se rappellera ainsi aux planteurs comme un modèle de persévérance et de foi en l'avenir,

M. Outrey s'étant retiré de l'arène politique a cessé d'être le représentant officiel du Syndicat des planteurs à Paris, bien qu'il nous ait assuré que les planteurs ne feraient jamais en vain appel à lui chaque fois que besoin serait. Je saisiss cette occasion pour remercier à nouveau M. Outrey des immenses services qu'il a rendu aux planteurs pendant tout le temps qu'il a représenté le Syndicat dans la Métropole.

M. de Beaumont, député de la Cochinchine, a bien voulu accepter de succéder à M. Outrey comme délégué du Syndicat à Paris et vous avez tous déjà eu l'occasion de voir avec quelle ardeur il remplissait cette tâche.

Je ne voudrais pas non plus attendre plus longtemps pour rappeler ici ce que nous devons à l'action soutenue de l'Union des planteurs et de la Délégation française auprès du Comité international de restriction pour la défense des intérêts des planteurs et, en votre nom à tous, je prie les dirigeants de ces deux organismes, et notamment MM. le colonel [Fernand] Bernard, [Philippe] Langlois, [Maurice] Bos et [Paul] Petithuguenin³⁶, de trouver ici l'expression de notre gratitude et de nos remerciements.

Il n'est agréable de saluer ici un membre des plus distingués de l'Union des Planteurs, et qui a bien voulu honorer de sa présence notre réunion : j'ai nommé M. de Vogué.

En effet, comme je vais le rappeler devant vous au cours du développement des actions de notre syndicat dans l'année 1938, les résultats que nous avons enregistrés auprès du ministère et du gouvernement pour la défense des intérêts des planteurs

³⁶ Paul Petithuguenin : représentant de la Cie générale des colonies aux Caoutchoucs du Mékong.

n'ont été obtenus que grâce à une collaboration de plus en plus étroite entre ces organismes et le Syndicat des planteurs.

Faisons maintenant le bilan de l'activité du syndicat au cours de l'année 1938.

Le syndicat

Quelques réunions de petits planteurs ont fait croire un instant à la menace d'une dissidence dans le syndicat.

Ceux qui, plus ou moins ouvertement, ont cherché à exploiter ce mouvement dans le sens d'une scission avaient certes intérêt à le faire. Le fameux principe « diviser pour régner » aurait reçu là, il faut le reconnaître, une application des plus réussies devant un bloc compact comme celui formé par les planteurs.

Malgré ces tentatives, la vitalité et l'importance de notre syndicat s'est encore accrue au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Le nombre de nos adhérents, qui était de 211 en avril 1938, est passé à 232 en avril 1939, soit en augmentation de 21 adhérents.

C'est que la nécessité de renforcer notre union se fait de plus en plus sentir pour les planteurs moyens et petits.

M. Guillemet, dans son rapport de l'an dernier, constatait : « Nous n'entendons plus, au sein des hautes assemblées, glorifier le planteur, parler de « ses efforts prodigieux », de « l'aménagement de merveilleux domaines », on ne se félicite plus de nous voir recueillir les fruits de notre courage, de notre ténacité, de notre foi dans la réussite. Ces temps sont révolus et maintenant nous sommes avant tout une « matière imposable ».

Il nous faut convenir que l'année 1938 n'est pas venu infirmer cette constatation, bien au contraire. De plus en plus, le planteur est pour l'Administration un homme dont l'industrie est prospère et qui doit payer. De plus en plus, lorsqu'une dépense supplémentaire et imprévue est décidée par le gouvernement, l'on dit : « Les Planteurs payeront, créons une taxe sur le caoutchouc. » C'est contre cet esprit qu'il faut lutter et ce pourquoi il faut s'unir et faire bloc.

Certes, nous ne prétendons pas que la situation des planteurs soit actuellement critique, mais il ne faut pas se leurrer et croire à la prospérité inouïe, comme certains le prétendent. Les cours actuels, traduits en piastres, paraissent élevés comparativement à ceux d'il y a quatre ou cinq ans, mais compte tenu des dévaluations successives et de l'augmentation considérable du prix de revient et de la vie, les bénéfices réalisés sont beaucoup moins importants qu'on veut bien le dire.

Nombre de planteurs, au sortir d'une crise extrêmement dure, payent encore les dettes qu'ils ont contractées pour maintenir leurs exploitations en état, malgré les pertes, et sur plusieurs années. Leurs bénéfices sont encore extrêmement faibles et ne sont que la juste récompense de leurs efforts et de leurs peines.

Pourquoi, dans ces conditions, faire supporter aux planteurs seuls des charges d'ordre général et dont on n'ose grever d'autres branches de l'industrie indochinoise pourtant prospères ?

Pourquoi des prélevements injustifiés comme les 10 % des surfaces d'extensions pour la création d'organismes intéressant l'ensemble de l'Union.

Le mot d'ordre du syndicat doit être : « La défense contre la fiscalité excessive », fiscalité déjà très lourde actuellement et qui ne fera que s'alourdir encore si tous les planteurs ne font bloc pour s'y opposer.

Voilà pourquoi les intérêts des planteurs, grands et petite, sont les mêmes, ce que ceux-ci, de plus en plus, ont compris, et pourquoi notre syndicat est destiné à devenir de plus en plus fort et, par là, de plus en plus écouté. [...]

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 14 juin 1939)

Madame NGUYEN-HUU-HAO demande que sa fille, Madame DIDELOT [épouse du directeur de l'Agence télégraphique de l'Indochine et du Pacifique (ARIP) et belle-sœur de l'empereur Bao-dai], lui soit substituée en qualité de membre titulaire du Syndicat.

Approuvé à l'unanimité.

251^e réunion mensuelle

(*Bulletin des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 13 septembre 1939)

251^e réunion mensuelle

(*Bulletin des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 18 septembre 1939)

Participants

Étaient présents :

MM. JANSSENS (S.P.T.R.), vice-président

DALOZ (S.I.C.T.), id.

BALENCIE [Henri], membre,

BALLOUS. (S.A.P.H.C.K.)[Caukhoï], id.

BARTHE, id.

BIRNIE (S.I.P.H.), id.

CHOLLET (S.P.K.)[Kratié], id.

FREZOULS, id.

HERVIER (S. H. T.)[Hévéas de Tayninh], id.

ROCHELLE [André], id.

Assistaient à la réunion :

MM. LE GOLF (DELVALLÉE), GRIVEAU, HAGEN, LIÉFROID (Société des Plant. de Chamcar-lœu), GUILLAUME, LAUZE, SALOMON, PEUX, membres titulaires.

Décès

(*L'Écho annamite*, 25 octobre 1939)

M. Nguyen-tân-Danh, âgé de soixante-sept ans, planteur, commis en retraite de l'arsenal de la marine de Saïgon;.

Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 décembre 1939)

La Chambre syndicale des planteurs de caoutchouc de l'Indochine s'est réunie, sous la présidence de M. J. V. Guillemet, le mercredi 20 décembre courant et a examiné les questions suivantes portées à son ordre du jour [...]

Délégués au Grand Conseil des intérêts économiques et Financiers de l'Indochine*
(*L'Écho annamite*, 22 avril 1940)

La Chambre syndicale des planteurs de la Cochinchine a, par 81 voix, élu M. [Jean-Victor] Guillemet, et M. Dalloz [*sic : Jean Daloz*] par 79 voix respectivement, comme ses délégués titulaire et suppléant à la haute assemblée indochinoise.

(*L'Écho annamite*, 10 mai 1940)

Dans la journée du 9 mai, le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, a reçu M. Guillemet, président du Syndicat des planteurs, et M. Mantovani, directeur des Affaires politiques.

Saïgon

Au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mai 1940)

M^e Jacquemart³⁷, délégué des planteurs

Nous apprenons avec un vif plaisir que M^e Jacquemart, l'éminent membre du barreau saïgonnais, vient d'être l'objet d'une marque de haute estime de la part des planteurs cochinchinois qui l'ont désigné pour les représenter aux prochaines réunions du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine. M^e Jacquemart, en effet, sera, à ce titre, membre suppléant du Grand Conseil.

Notons que c'est spontanément que les planteurs ont désigné M^e Jacquemart qui n'avait fait aucune démarche dans ce sens.

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 juin 1940)

Le président, M. Guillemet, délégué des planteurs de caoutchouc au Grand Conseil...

Admissions

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 9 octobre 1940)

Sont admis : madame BERGIER et M. Léopold BAENCIE, tous deux planteurs.

DÉCÈS

Louis Berland

(*L'Écho annamite*, 13 décembre 1940)

Nous apprenons, avec un profond regret, le décès, survenu à l'hôpital Grall, à Saïgon, le onze décembre 1940, de M. Louis Berland, âgé de 59 ans, chevalier de la

³⁷ André Rémy Jacquemart : fondateur des Plantations de Ky-Odron. Voir encadré.

Légion d'honneur, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine en retraite, ancien chef de la province de Giadinh (Cochinchine), dont les obsèques ont eu lieu le vendredi treize décembre courant, à sept heures du matin, au milieu d'une grosse affluence de Français et d'Annamites,

L'amiral Decoux aux Terres-Rouges
(*L'Écho annamite*, 18 décembre 1940)

Après avoir été les hôtes de M. et de Madame Janssens à un déjeuner auquel avaient été également conviés MM. Guillemet et **Daloz**, président et vice-président du Syndicat des planteurs d'hévéas, l'amiral Decoux et sa suite ont regagné Saïgon dans l'après-midi. (Arip)

COCHINCHINE
Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1941)

Les audiences du Gouverneur général Saïgon, 17 janvier (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 17 janvier ... M. **Daloz**, président du Syndicat des planteurs d'hévéas...

NÉCROLOGIE
Louis BERLAND
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 9 avril 1941)

Si Éd. ARNAUD s'était hissé aux premiers rangs de l'hévéaculture, Louis BERLAND, qui nous quittait quelques semaines plus tard, n'occupait parmi nous qu'une place très modeste : la réserve que lui imposait ses fonctions d'autorité, dans l'accomplissement desquelles il a fait preuve des plus hautes qualités, le condamnait, tant étaient grands ses scrupules, à n'être jamais qu'un très petit planteur, mais son enthousiasme pour tout ce qui touchait à la culture cochinchinoise ne se mesurait pas à l'étendue de sa plantation : il fut l'un des pionniers de l'hévéaculture et lui garda toujours une foi intacte.

Décès
(*L'Écho annamite*, 11 juin 1941)

Nous apprenons avec peine le décès de : M. Toussaint Valéry, âgé de quarante-trois ans, hévéaculteur à Bencat (Thudâumôt), mort le dimanche huit juin 1941, à Campo (Corse), inhumé le surlendemain à Cauro.

Adhésions
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 19 septembre 1941)

Le président annonce qu'il a à soumettre à l'acceptation du Comité les demandes d'adhésions de

Société des plantations Boyganbar* 630 hectares.
Société civile des Plantations de Binh-Chanh 150 hectares
Société agricole de Binh-Truoc 281 hectares
Société des plantations de Bén-Muong 1.012 hectares
M. Paul Lignon 113 hectares
soit au total 2.086 hectares
Adopté à l'unanimité.

ASSOCIATION DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

ASSOCIATION
des planteurs de caoutchouc de l'Indochine
(*L'Écho annamite*, 15 septembre 1941)

Le comité d'administration de l'Association des planteurs de caoutchouc s'est réuni, comme il avait été annoncé, le mercredi 10 septembre 1941, dans les locaux de la Société des Plantations des Terres-Rouges, où le siège de l'Association a été provisoirement transféré, en raison de la réquisition de l'Hôtel de la Chambre d'Agriculture.

La question des livrets d'ouvrier, dont les travailleurs libres des plantations doivent être munis, a été examiné à nouveau. Elle fera l'objet d'une étude en vue d'arriver à une solution pratique de la question.

Des échantillons de riz étuvé ont été remis aux membres présents.

Il en est de même d'échantillons d'amidon provenant d'une fabrique locale.

Cet amidon, obtenu par des moyens rationnels, assure aux enduits des balles, à la composition desquels il est employé, une qualité qu'on ne saurait attendre de produits défectueux souvent mis en vente sur la place.

Tous renseignements relatifs au riz étuvé et à l'amidon sont tenus à la disposition des planteurs au secrétariat de l'association.

MEMBRES (1942)

(*Bulletin de l'Association des planteurs de caoutchouc*, 11 mars 1942)

SOCIÉTÉS

Cie des caoutchoucs de Padang, représentée par MM. JANSSENS, 36, rue Chaigneau, Saïgon.

Compagnie du Cambodge, à Chup, *id*,

Société des plantations des Terres-Rouges, *id*.

Compagnie des Caoutchoucs de Gianhan, représentée par la Société indochinoise des plantations d'hévéas, Xuânlôc.

Société agricole d'An phu-Ha, *id*.

Société des caoutchoucs de Kompong-Thom, *id.*

Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH], représentée par BERTHIER (Centre d'Inspection), Xuânlôc.

Société Les Caoutchoucs du Donaï, représentée par la Société Indochinoise des plantations d'hévéas, Xuanlôc.

Société des caoutchoucs de l'Indochine, représentée par DALOZ, 11, place Rigault-de-Genouilly, Saïgon.

Société indochinoise des cultures tropicales [SICT], *id.*

Société anonyme des plantations de Xuan-Hiep-Thon, représentée par J.-V. GUILMET, 155, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Société des plantations de Kerhuella, *id.*

Plantation de Bendu, *id.*

Plantation de Binh-Duc, *id.*

Plantation de Câula, *id.*

Société des hévéas de Thudaumot, représentée par A[ndré] ROCHELLE à Phuoc-Binh, Thudaumot.

Société des plantations de Phuoc-Binh, *id.*

Société agricole de Long-Chieu, représentée par LEFEBVRE, 201, rue Legrand-de-la-Liraye.

Société des hévéas de Xuânlôc, *id.*

Union financière d'Extrême-Orient [UFEO], représentée par BIRON, 35, bd Charner, Saïgon.

Société les caoutchoucs de Phuoc-Hoà, représentée par Société fiduciaire d'Indochine, 35, boulevard Charner, Saïgon.

Société des plantations de Bén-Muong, *id.*

Société des plantations de Kratié, représentée par CHOLLET, 35, boulevard Charner, Saïgon.

Société des plantations de Kiên-Diên, représentée par H[enri] BALENCIE, à Bêncat, 96, rue Richaud, Saïgon.

Plantation A. Nousto, *id.*

Plantation Tabagu, *id.*

Alcan Saïgon S. A., représentée par HAGEN, 7, quai de Belgique, Saïgon,

Société des hévéas du Donaï, *id.*

Société Mettel-Tortel, représentée par TORTEL c/o Alcan Saïgon, S. A., 7, quai de Belgique, Saïgon.

Compagnie des hauts-plateaux indochinois, représentée par M. H. de LIGONDÈS, Banméthuot, Darlac, Annam.

Ballous et Baugé, représentée par [Paul] BALLOUS, 1, rue Lefèvre, Saïgon.

Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient*, représentée par MARCHAL à Dakkir, Budop.

Compagnie des caoutchoucs du Mékong, à Prek-Kak, représentée par FOURNIER, 234, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Diethelm et Cie, représentée par J. WIGMER, 29, quai de Belgique, Saïgon,

East Asiatic C° Ltd., représentée par E. BAGGE PEDERSEN, 11, rue Lefèvre, Saïgon

Domaine de Dong-Trang, représentée par M. BOULANGEOT, à Nhatrang (ville).

Plantation H[enri] Schein, *id.*

Société agricole et civile de Balang, représentée par HOAREAU, villa Bourbonnia, rue Mac-Mahon prolongée, Saïgon.

Plantation Canque, *id.*

Société agricole de Thanh-tuy-Ha, représentée par BONNIEL, à Long-Thanh, Biênhôa.

Société anonyme du Domaine de Bao-Hang, représentée par [Maurice] PEAUTONNIER, 16-18, rue Chaigneau, Saïgon.

Société anonyme des plant. d'hévéas de Caukhoi, représentée par M. J[ules] [JEAN-]DUCLOS, Garage S.I.T. [Société indochinoise de transports], Saïgon.

Société civile et agricole de Ba-Nha, représentée par LABRIFFE, 55, rue Audouit, Saïgon.

Société civile du domaine de Carbage-Leop, représentée par [probablement Léopold] BALENCIE, Services civils, Saïgon.

Société civile du Domaine de Song-Quao, représentée par MOREL, 98, quai de Bellevue, Phanthiet.

Société civile des plantations de Bau-Nan, représentée par REVERTEGAT, 9, rue Dr.-Angier, Saïgon.

Société civile des plantations de Binh-Thang, représentée par HAMON. Service de l'Enseignement, Saïgon.

Société civile des plantations de Binh-Truoc, représentée par J. MAZET, 20, rue Paul-Blanchy, Saïgon.

Société civile des plantations de Brélinh, représentée par MALCROS, 35, boulevard Charner, Saïgon.

Société civile des plantations Brézet, représentée par René BRÉZET, 1, rue de Massiges, Saïgon.

Société civile des plantations de Thanhan–Thanh-tri, représentée par TAILLADE, Lycée Pétrus-Ky, Saïgon.

Société civile des plantations de Vinh-Cuu, représentée par CHAMPANHET [de la Cie asiatique et africaine (CAA)], à Khanh-Hoi, Saïgon.

Société des Hévéas de Tây-Ninh, représentée par HERVIER, 26, rue La-Grandière, Saïgon.

Société Indochinoise des plantations Réunies de Mimot, représentée par PICARD, 7, quai Le-Myre-de-Vilers, Saïgon.

Société Michelin et Cie, représentée par BAILLY René et OBERLI Maurice, rue Jean-Eudel prolongée, Khanhhôi, Saïgon.

Société nouvelle des hévéas de Tan-Thanh-Dong, représentée par J. GUÉRY, 180, rue Chasseloup-Laubat, Saïgon.

Société des plantations de Binh-Chanh, représentée par ROBERT J.-B., c/o Descours & Cabaud, Saïgon.

Société des plantations de Boyganbar [Boy-Landry], représentée par GANTIER, 17, place Augustin-Foray, Saïgon.

Société des plantations des Terres-Noires, représentée par TRICON³⁸, 16, rue Colombert Saïgon.

Société des plantations de Vinh-Cu, représentée par GUYONNET et MATARD, Boîte Postale 326, Saïgon

PLANTATIONS

Bao-Lach, M. Lecat Octave, 218, rue Mac-Mahon, Saïgon.

Bau-Bang, M Pilecki à Biênhoà (ville).

Breiz-Kalliste, M. Losq, Saïgon-Garage [Société d'exploitation industrielle et commerciale : Simca, Berliet, Studebaker], Saïgon.

Chanh-Luu (Prunetti), M. Canavaggio, à Chanhluu.

Fichet M., 6, rue Monlaü (2^e étage), Saïgon.

Franchini. V. J., Franchini à Cuchi, Giadinh.

Franchini Couput, *id.*

Franchini Grisoli, représenté par MM. Payre, 216, rue Pellerin, Saïgon..

³⁸ Probablement Jean Tricon, directeur de la Cie franco-asiatique des pétroles (Shell).

Ganet, M. [Georges] Dubourg [également repr. de Paul Barry (plus bas) et créateur des Céramiques du Donnai*], 46, rue Lagrandière Saïgon.
Liéfroid-Séletti, 43, rue Barbet, Saïgon.
Lustéguy, M. Poucand, 176, rue Mayer, Saïgon.
Massari-Novella, M. L[ouis] Massari, 18, rue Taberd, Saïgon.
My-Duc M^{me} Coué, 127, rue de Champagne, Saïgon.
Suoi-Giao, à Suoi-Dâu (gare), Nhatrang.
Trombetta, à Long-Chiêu, Thudaumôt.
Valéry, M. Canavaggio à Chanhluu, Thudaumôt.

PARTICULIERS MEMBRES TITULAIRES

MM. About Jacques, Plantation Ong-Quê, Xuân-lôc [SIPH].
About Claude, Plantation Xa-cam, Honquan.
Abrigéon André, (S. I. P. H.) Xuân-lôc.
Alcan, 7, quai de Belgique, Saïgon.
Andlauer, plantation Anviêng, Longthanh
Appert Henri, Quan-Loi, Thudaumot
Ardin H[ippolyte][imprimeur, libraire, pdt CCI Saïgon], plantation à Longchiêu,
Thudaumôt.
M^{me} Arnaud, à Cau-Khoi, Trang-Bang.
MM. Aucouturier, Trung-Chanh-Tay, Giadinhs.
Balencie, H[enri], Bêncat, Thudaumot, 96, rue Richaud, Saïgon,
Balencie Léopold, Services civils, Saïgon
Balmont, plantation de Chup [Cie du Cambodge], Suong.
Barry [Paul], représenté par M. Dubourg à Bêncat, Thudaumôt.
Barthe J.-B., Hoa-Loi, Thudaumôt.
Barthe Sylvain, à Budop (S.I.C.T.)[Indoch. de cultures tropicales]
Bazé William, Xuân-Loc, Biênhoà.
M^{me} Bergier, Xûân-Hiêp, Thuduc.
MM. Berthet J., 3, rue Miche, Saïgon.
Berthier A., Xuânlôc.
Berthin [sic : Bertin] de la Souchère Charles [l'un des enfants adoptifs de M^{me} de la Souchère], représenté par M. W. Bazé à Xuânloc.
Béziat, angle rues Taberd et Verdun, Saïgon.
Birnie, inspecteur général de la S. I. P. H. à Xuân-Loc.
Blanc H.-F., 35, bd Charner, Saïgon
Bleicher, 22, rue de Nantes, Haïphong.
Bocquet, Quan-Loi, Thudaumôt.
Bonnaud, 379, rue des Marins, Cholon.
MM. G. Boris, 102, quai de la Marne, Khanh-Hôi.
Boulangeot André, directeur plantation Dong-Trang à Nhatrang.
Bourdon, plant. Long-Lap, Baria.
Buot Robert, à Krek (Mimot).
Boyer Robert, à Chup par Suong.
Brandon Georges, à Caukhoi, Tayninh.
Breuvery (de), Trang-Bom, Biênhoà.
Bricka, 44, rue Langier, Paris.
Brière de l'Isle, Paul, Cofat [Frse et annamite des tabacs], Cholon
Brun Pierre, rue des Saïgonnais, Dalat.
M^{me} Bui-thê-Xuong, 127, rue Pellerin, Saïgon.
MM. Bui-van-Lô à Dian, Giadinhs.

M^{mes} Bussy, 151 bis, rue Paul-Blanchy, Saïgon.
MM. [Jacques] Caillard [dir. branche assurances CCNEO], 42, rue Larégnère, Saïgon
Camus J., plantation Thmar Pitt [Cie du Cambodge], Kompong-Cham.
M^{me} Castandet, 186, rue Mac-Mahon, Saïgon.
MM. Cavillon, 20, rue Taberd, Saïgon.
Céro Jean, 208, rue Mayer, Saïgon,
Chante G., pharmacien, Le Vigan, France.
Chupin, Plantation Thmar Pitt [Cie du Cambodge], Kompong-Cham.
Chaigneau P., Les Caoutchoucs du Donaï, Biênhoà.
Clément Antoine, plant. Long-Thanh (S. I. P. H.), Biênhoà
Clouet à Chanh-Hièp, Thudaumôt.
Colin G.³⁹ à Christianville (Cambodge)
Comte Jean, bd. Norodom, Saïgon.
Courtois Marcel, carrefour d'Adran, Giadinh.
Crémona, à Preknop, Kampot.
Croy (Emmanuel de), plant. Binhlôc, Xuânlôc.
Dong-an-Khuong, 277, boulevard [mots manquants dans l'original]
MM. Gallieni, Choquan
Darrigade, 181, rue Mac-Mahon, Saïgon.
Dang-van-Thi, à Tân-nhon-Phu, Giadinh.
Daron André, S. I. P. H. Xuân-Lôc.
David [Achille], « Les Ravines » à Dalat.
Decoly, A.-F., 208, rue Mac-Mahon, Saïgon.
Dejean, à Tân-Uyên, Biênhoà.
Delage, Tanphuoc, Biênhoà, 220, rue Pellerin, Saïgon.
Delarbre H., plant. Chamcar-Andong, Barai [Caoutchoucs de Kompong-Thom. Tué en déc. 1952 sur la plantation d'Ong-Quê (SIPH)].
Delignon, Phu-Phong, Quinhon.
Delvallée, Service pilotage, Saïgon.
Desgeans, plantation de Chup [Cie du Cambodge], Suong.
Desvergnes, 209, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon
Dessertenne G., plant. Péam Chéang [Cie du Cambodge], par Suong.
M^{me} Didelot, 37, rue Taberd, Saïgon.
Doan-van-Sao, O. I. R. [Office indochinois du riz ?], Thuduc,
Do-cao-So, chez M. Do-cao-Lua à Biênhoà.
Dong-ngoc-Khai, Long-Hai, Baria
Dubois Marcel, à Cuchi.
Du Xuong, 183, rue Larégnère, Cholon.
Duc Louis, représenté par M. Sun à Binh-hoa-Xa, Giadinh.
Durand, 35, bd. Charner, Saïgon.
Dupont R. A., plantation Thmar Pitt [Cie du Cambodge], Kompong-Cham.
Durel, plantation Péam-Chéang [Cie du Cambodge], Kompongcham.
Erhet, Honquan, Thudaumot.
Elmiger [Hubert], planteur à Mimot, Cambodge [adm. Domaine de la Da'rnga, café à Djiring].
MM. Espinasse M., Tan-Mai, Biênhoà.
Etiévant, n° 48, rte. Col., n° 21 Giadinh.
Faget, c/o Opinion, Saïgon.
Faubeau, 26, boulevard Doudart-de-Lagrée, Pnom-Penh.

³⁹ Georges Colin (et non Collin)(Remiremont, 1868) : établi au début du siècle comme exploitant forestier, il se lance dans l'hévéa dans les années 1920. Assassiné par les Khmers Issarak (Le Journal de Saïgon, 10 février 1947).

De Fenoyl Luc⁴⁰, Plantation Longthanh (S.I.P.H.), Biênhoà.
Filhol, Cuchi, Giadinh.
M^{me} Fischbacher, 165, r. Richaud, Saïgon.
MM. Fondacci, 54, rue Lesèbe, Saïgon.
Fourquet, plant. Xatrac, Honquan.
Franceschetti, 3, rue Docteur-Angier, Saïgon.
Franchini J., planteur à Cuchi.
M^{me} Frézouls [née Jeanne Pâris, fille de l'ancien député de la Cochinchine Paul Pâris, sœur de Pierre Pâris, bâtonnier des avocats du barreau de la Cochinchine et du Cambodge (1939-1942), veuve de l'avocat Pierre Frézouls († 1939), associé du précédent], 172, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon.
MM. Gach Alfred, (S.I.P.H.) plant. Binhlôc, Xuânlôc.
Gachard, L., plantation Quan-Loi, Honquan.
Gazano, 22, r. Larégnère, Saïgon.
Giovansili, Hoa-Loi, Thudaumot.
Goblot, pl. Péam-Chéang [Cie du Cambodge], Kompongcham.
Gouillioud. plantation Courtenay, Xuan-Loc.
M^{me} Gourdon⁴¹, planteur à Trung-chanh-Tây, Giadinh.
MM. Grandjean, plantation Cay-Dua, Phu-Quoc.
Guerre (M. de), plant. d'Anlôc, Biênhoà.
Guéry Jean, 180, rue Chasseloup-Laubat, Saïgon.
Guibert, Ben-Suc, Thudaumot.
Guillaume Gilles, 36, rue Chaigneau, Saïgon.
Guyon, H., plantation Péam Chéang [Cie du Cambodge], Suông.
Guyonnet [(Alban), boucher-charcutier en gros et détail, Saïgon], Phumy, Giadinh.
Hagen, 7, quai de Belgique, Saïgon
Ha-quang-Bien, planteur à Thudaumôt.
Haumont, Plantation Quan-Loi, Honquan [SPTR].
Havret, plant. Chup par Suong.
Hervier, c/o Société des Hévéas de Tayninh, 26, r. Lagrandière Saïgon
Hong May Sinna, 82, rue Champagne, Saïgon.
Hong Kiên-Liên Sinna, 144, rue Mayer, Saïgon.
Huffel W., plant. Quanloï, Honquan.
Hui Bon Hoa Lucien [des monts-de-piété et de l'immobilier], 97, rue Alsace-Lorraine, Saïgon.
Huynh-cong- Tri, 21, quai des Chantiers, Cholon.
Huynh-van-Don, 240, route provinciale n° 15, Giadinh.
Huynh-van-Gia, 15, rue Pellerin, Saïgon.
Jaeggi, plantation Chamcar-Andong, Barai.
Janssens, 36, rue Chaigneau, Saïgon
Janton Claude, plantation An-phu-Ha, à Long-Hiêp, Baria
MM. Jaquenod [André], directeur de la Société commerciale française indochinoise, 15, quai de Belgique, Saïgon
Jousset, à Dalat.
Jubin, négociant, 243, rue Paul-Blanchy, Saïgon.
Juramie, Société des plantations réunies de Mimot, à Mimot.

⁴⁰ Luc de Gayardon de Fenoyl (1913-1984) : fils cadet de Jacques de Fenoyl (1873-1951), colon au Tonkin, puis dans les affaires de nickel néo-calédoniennes. Voir [encadré](#).

On retrouve Luc un peu plus tard aux Caoutchoucs de Kompong-Thom.

⁴¹ Julienne Gourdon : fille de Joseph Aucouturier, planteur ; épouse d'Henri Gourdon (1876-1943), ancien directeur de l'Instruction publique en Indochine, de l'École coloniale et de l'Agence économique de l'Indochine.

Kéruel [Alain], 176, rue P.-Blanchy Saïgon [= plantation Armor, reprise en 1937 à Georges Le Bret, ancien chef de la province de Bentré (1921), puis secrétaire général de la mairie de Saïgon (1921-1925), directeur de la Caisse française de crédit agricole mutuel de Cochinchine, administrateur de la Commerciale et industrielle de Rachgia (riz)]

Krieg, à Binh-ba (Baria).
Labbé J., 140, r. Douaumont, Saïgon
La Celle (M. de), S.I.P.H., Xuânlôc.
Lachevrotière (M. de), 37, rue des Éparges, Saïgon.
Lacour Serge [fils de feu Charles Lacour], 147, rue P.-Blanchy, Saïgon.
Lagrange, plantation Thmar Pitt [Cie du Cambodge], Kompong-Cham.
M^{me} Laimé, c/o M^{me} Aucouturier⁴², Giadinh.
MM. [Léon] Lambert [avocat à la Cour d'appel, administrateur des Hévéas de Tayninh, président de la Société urbaine foncière indochinoise, ancien vice-président du Conseil colonial], 26, r. Lagrandière, Saïgon
Lapicque, armateur, 32, rue Jules-Ferry, Haïphong.
Lauze E., c/o Diethelm et Cie, Saïgon
Lecat Octave, 218, rue Mac-Mahon, Saïgon
Le-ba-Kim, 169, boulevard de la Somme, Saïgon.
Lefebvre, 201, rue Legrand-de-la-Liraye, Saïgon.
Le Minor, plantation Courtenay, Xuanlôc.
M^{me} Lê-thi-Tiên, planteur, 169, rue d'Espagne, Saïgon.
MM. L'Hôte André, à Honquan, Thudaumot (S.P.T.R)[Plantations des Terres-Rouges (Rivaud)].
Liandrat. 39, rue Miche, Saïgon.
Lignon Paul, 67, bd Paul-Bert, Saïgon.
Lossen.à Quanloï, Hon-quan.
Luciani Patrice, Lai-Khê (Thudaumôt)
Ly-Bao, Long-Thanh, Baria.
Marcuard, J., Long-Thanh, Biênhoa
Messner, 28, rue Miche, Saïgon.
Michaux, S. P. T. R. [Plantations des Terres-Rouges] Quan-Loi, Honquan.
Mignen [Amédée][directeur historique de cette plantation modèle en terre grise née dans le giron de la Sicaf, puis intégrée dans la SIPH], plant. Bencui, Thudaumot
Molère, à Bêncui par Dâutiêng.
Morange Camille, à Xuan-Loc, Biênhoa.
Morange Léon, Kompong-Cham.
Morel G[eorges], Centre Inspection S.I.P.H. à Xuân-Lôc.
Murat Yves, Lai-Uyên, Thudaumot [admis en novembre 1939].
Nesty, 183, rue Catinat, Saïgon.
Ngo-van-Manh, 71-73, rue Danel, Binh-Tay, Cholon.
Nguyễn-cong-Chanh, à Tâyninh.
Nguyễn-hông-Luông (Docteur), Hôpital Drouhet, Cholon.
Nguyễn-van-Chuong, Bêncat.
Nguyễn-van-Hanh, Phu-hoa-Dong.
Ben-Co, Giadinh.
MM. Nguyễn-van-Duong, 23, bd Gallieni, Saïgon.
Nguyễn-v-Yen, payeur, Thudaumot
Nicolaï, c/o M. Tran-van-Hien dit Chiêu. 29, rue Colombe, Saïgon
Nguyễn-van-Minh, 178, rue Mac-Mahon, Saïgon.

⁴² Peut-être Alexandrine Aucouturier (Chambon-sur-Voueize, Creuse-1865-Dalat, 1949), veuve Leprivey, sœur de Joseph Aucouturier. Ou l'épouse de Joseph, née Malandain ?

Niger, c/o Société des plantations réunies de Mimot à Mimot.
O'Brien Jean, plantation de Long-Thanh, Biênhoà.
Ortoli, 2, rue Jean-Eudel, Khanh-Hôï, Saïgon.
Ostier R., négociant, c/o Alcan, F. Saïgon, S. A., Saïgon.
Oudot, ingénieur agronome, Saïgon.
Palanque, à Cuchi (Giadinh).
Pâris Pierre, 89, rue Mac-Mahon, Saïgon.
Pâris Paul, c/o M. P. Paris, 89, rue Mac-Mahon, Saïgon.
Paris Jean, 159 bis, rue de Champagne, Saïgon.
Payre Marcel, 216, rue Pellerin, Saïgon
Peautonnier. 18, rue Chaigneau, Saïgon.
Pelletier L., 406, quai de Mytho, Cholon.
Penotti, 20, rue Larclause, Saïgon.
Mme Petit, représentée par M. M. Payre, 216, rue Pellerin, Saïgon.
MM. Peux C. A., 23, rue Miche, Saïgon
Peysson, Émile, Xuan-Loc, Biênhoà
Philip, Phong-Phu, Thuduc.
Pilecki, gérant des plant, à Biênhoà
Piotrovitch d'Orlik, c/o Les Caoutchoucs du Donaï, Biênhoà.
Portail A[libert][imprimeur-libraire], 185, rue Catinat, Saïgon
Pothin Étienne, 10 rue des Jardins, Saïgon.
Poucand [Armand], 176, rue Mayer, Saïgon.
Prêtre Adrien, 185, rue de Champagne, Saïgon.
Provost Ed[ouard], villa Marie, 16, rue Laçant, Saïgon.
Rapp Ed., Centre inspection (S.I.P.H.), Xuânlôc.
Rességnier (Joseph de), Quan-Loi, Honquan.
Rivaud (De), plantation Thmar-Pitt [Cie du Cambodge], Kompong-Cham.
Robert J.-B., à Binh-Chanh (Tan-Uyen), Biênhoà.
Mme [Léon] Roché, An-thanh- Tay, Bêñ-Cat, Thudaumot.
MM. de Rolland, My-Hung Giadinh
Romatier [Albert], pl. Courtenay, Biênhoà.
Rossi, Banméthuot, Darlac, Annam
Mme Ruffier de Jouvancourt, Trang-bang, Tâyninh.
MM. Routin, plant. Xatrach, Honquan.
Saint-Mleux, c/o Société des Hévéas de Tâyninh, Saïgon.
Samson H., plant. Suzannah, Dâugiây, Biênhoà.
Sauvage Henri, 18, r. Thévenet, Saïgon
Sauvé, à Quanloi, Honquan.
Sée (le colonel Fernand), 40, rue Larclause, Saïgon.
Shmitz, S.I.P.H. Xuânlôc
Mme Sicot, 52/5, rue Garcerie, Saïgon.
MM. Simon ⁴³, plant. de Chup par Sueng.
Singer, plant. Quan-Loi, Honquan
Sivigliani, 213, rue Catinat, Saïgon.
Stiegler, 68, rue Eyriaud-des-Vergnes, Saïgon.
Tanays, c/o Mme Aucouturier, Giadinh.
Tertre (Guy du), plant. de Xatrach, Honquan.
Tertre (Yves du), planteur Thmar-Pitt, Kompongcham.
MM. Thirault J. (plant. Đông-Sô) c/o Usine électrique au cap Saint-Jacques.
Thomachot, 9, rue Cornulier-Lucinière, Saïgon.

⁴³ Jean Simon (1900-1962) :

Thomas, ingénieur à la S.P.T.R. [Plantations des Terres-Rouges (Rivaud)] à Quanloi, Honquan.

Tiolliu, Société indoch. des plant. Mimot
Tort P., plant. Krek, Kompongcham.
Tortel Félix, plant. Gallia, Xuânlôc
Tournier Floréan, 31, rue Miche, Saïgon.
Tran-dinh-Hâng, dit Ba-Thu, Thoi-Hoa, Thudaumot.
Tran-quang-Aa, Grand Hôtel d'Annam, Saïgon.
Tran-quang-Nghiêm, Binh-Y, Biên-Hoa.
Tran-thi-Phuong, représentée par M. Phan-phuoc-Tei, Biênhoà.
Trouilleux, plant. Dau-Giay [S.I.P.H. (ex-Suzannah)], Biênhoà.
Truong-khac-Tri, 40, quai du Cambodge, Cholon.
Truong-minh-Ham, 180 bis, rue Paul-Blanchy, Saïgon.
MM. Truong-van-Huyêt, planteur à Phu-My-Hung, Giadinh, 90, rue Richaud, Saïgon.
[R.] Tuillié [prof. Lycée Chasseloup-Laubat], représentant M. Arnaud H., à Giadinh.
Vallet Léonce, plantation Quanloi, Honquan.
Vallence (Étienne de), plant. Chamcar Andong
Valette, 227, rue Catinat, Saïgon.
Vazeille, plant. Chup, Suong.
Veyssier Antoine [administrateur des Messageries fluviales de Cochinchine], 90, rue de Verdun, Saïgon.
Vézia, planteur à Thuduc, près des P. T. T.
Viviers (L. de), S.I.P.H. Xuânlôc.
Vo-ha-Thanh, à Phuoc-vinh-Trung, Biênhoà.
Witte Henri, plantations Bêncui, Dau-Tiêng.
Wormser, plant. Xa-Cat, Honquan
Wittemberg J.-M., plantation de Xa Cam, Honquan.

Jean SIMON, président (1945)

Assistant de plantation à la Société de plantations des Terres-Rouges (11 nov. 1926),
directeur de la Compagnie du Cambodge (1942-1945). Voir [encadré](#).

ÉTAT-CIVIL
DÉCÈS
(*Le Journal de Saïgon*, 1^{er} octobre 1945)

28 sept. : Guillemet, Jean, planteur, agression Bd Charner.

AVIS DE MESSE
(*Le Journal de Saïgon*, 19 octobre 1945)

M^{me} et M. J. V. Guillemet, M^{me} et M. le docteur Seznec et leurs enfants informent leurs amis qu'une messe de requiem sera célébrée à la cathédrale de Saïgon le mercredi 24 octobre à 7 heures pour le repos de l'âme de leur fils, frère et oncle

Jean GUILLEMET

décédé à Saïgon le 24 septembre 1945.

Riziculteurs et planteurs
se sont réunis hier

Ils posent les assises d'une Fédération de leurs syndicats
(*Le Journal de Saïgon*, 19 décembre 1945)

Saïgon, 19-12-45 (APFI). — Les agriculteurs de Cochinchine, français et annamites, sont venus nombreux à la réunion provoquée par MM. Mariani et Peysson, président et membre de l'ancienne chambre d'agriculture, réunion dont l'ordre du jour n'avait pas été communiqué aux intéressés.

Il s'ensuivit un certain malaise que tout le monde regretta profondément.

M. le commissaire de la République pour la Cochinchine avait bien voulu honorer cette séance da sa présence.

Prirent tour à tour la parole MM. Mariani, Peysson, Boy, Luciani, M^e Lambert, de Lachevrotière, Le Bret, Conty, etc., etc.

M. Cédile, après avoir écouté les uns et les autres, leur a répondu en toute objectivité, dans les limites imposées cependant par les conjonctures actuelles.

M. Guillemet, président du Syndicat des Planteurs, a fait la synthèse des diverses interventions et a demandé que le Comptoir du Caoutchouc fasse le nécessaire pour régler aux hévéaculteurs le reliquat du caoutchouc déjà livré et pour effectuer la ristourne qui leur revenait de droit. Il a souligné ensuite la situation précaire des riziculteurs qui, depuis 1941, avaient eu à souffrir du maintien systématique des prix du paddy à un cours très bas, alors que la cherté de la vie croissait du simple au quadruple et que le prix du riz était fixé à un taux élevé et ce, au seul bénéfice des transformateurs, des courtiers et des intermédiaires. Le résultat d'une telle politique a été l'abandon de grandes superficies de rizières et le mécontentement général parmi une population qui vit de la riziculture dans la proportion de 85 %.

« Les planteurs auraient certainement subi un sort semblable, ajoute-t-il, s'ils n'avaient pas eu la chance d'avoir des défenseurs dans la métropole même »

De vifs applaudissements entérinèrent cette critique justifiée de la politique économique instaurée ici depuis 1941.

M. Bec, président du Syndicat des riziculteurs, a évoqué les cruelles épreuves du moment qui touchaient à la fois et en même temps les planteurs et les riziculteurs.

« Le lendemain. pour nous tous, a t-il ajouté, devient une anxieuse interrogation ».

À son avis, « pour trouver une consolation à ces épreuves, pour aider notre volonté non seulement d'efforts mais de pouvoir, il n'y a qu'une solution : c'est de faire l'union parfaite de tous les agriculteurs, par l'entr'aide et dans la solidarité ».

Il a conclu en demandant que soit mise à profit la réunion de ce soir pour poser les premières assises d'une Fédération solide et puissante de tous les Syndicats des Agriculteurs de Cochinchine.

De longs applaudissements saluèrent cette intervention qui situait le problème sur son plan réel et lui apportait la seule solution rationnelle.

M. Peysson donna ensuite lecture du voeu suivant :

« Les agriculteurs de Cochinchine ,réunis pour la première fois depuis si longtemps, adressent à notre libérateur et chef du gouvernement, le général de Gaulle, l'hommage de leur reconnaissance émue et de leurs sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

« Ils font pleine confiance aux chefs qu'il a désignés pour rétablir au plus tôt l'ordre et la souveraineté française en Indochine. Ces chefs peuvent compter sur la

collaboration la plus franche et la plus cordiale de tous les agriculteurs de Cochinchine ».

Ce vœu fut adopté à l'unanimité et avec enthousiasme.

Victoire sur le synthétique du caoutchouc naturel
(*Le Journal de Saïgon*, 13 août 1946)

Londres, 12 8 46 (AFP). — En raison de l'accroissement constant de la production du caoutchouc naturel d'Extrême-Orient, le gouvernement britannique a décidé d'arrêter ses importations de caoutchouc synthétique.

Bien que la production mondiale de caoutchouc naturel n'atteigne pas encore le niveau d'avant guerre, on prévoit que celui-ci sera dépassé à proche délai. On estime que la consommation mondiale de caoutchouc naturel atteindra un chiffre variant entre 1.250.000 tonnes et 1.500.000 l'année prochaine contre 1.000.000 avant la guerre. La production d'avant-guerre était répartie ainsi : 40 % Indes Néerlandaises, 40 % Malaisie, 40 % et le reste Indochine française, Siam et Ceylan. Si la situation est toujours confuse aux Indes Néerlandaises, il est néanmoins prévu que le niveau de la production atteindra 70 % du niveau d'avant-guerre en décembre prochain.

La situation est similaire en Indochine tandis que la production dépasse déjà le niveau d'avant-guerre à Ceylan et au Siam.

M. Ascoli, président de l'[Association des planteurs de caoutchouc](#), annonce que l'Association insistera auprès du Board of Trade pour que le contrôle du commerce de caoutchouc soit levé en décembre, époque de l'expiration de l'accord sur le caoutchouc entre l'Extrême-Orient, les États-Unis qui s'engagent à payer le prix de 14 pence (28 francs) par livre de caoutchouc naturel.

M. Ascoli estime que le retour à la liberté du marché permettra de fixer la valeur réelle du caoutchouc qui, tôt ou tard, tombera en dessous du prix actuel. Il a été annoncé qu'étant donné la production de caoutchouc naturel, l'emploi de celui-ci sera autorisé dès octobre dans la fabrication des pneus.
